

## Compte Administratif de l'exercice 2006

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le **Compte Administratif de l'exercice 2006**. La clôture des comptes après l'approbation du compte de gestion du comptable, doit permettre d'apprécier les résultats de l'exercice écoulé, en les replaçant dans le cadre pluriannuel fixé par le Conseil Municipal et en mesurant les réalisations par rapport aux prévisions du Budget Primitif 2006.

**Le rendez-vous annuel du Compte Administratif est ainsi l'occasion de prendre du recul, pour apprécier la mise en oeuvre des politiques municipales et pour rendre compte aux Bisontins des actions menées.** Comme chaque année, nous examinerons en parallèle les réalisations et les résultats budgétaires. L'objectif de ce rapport et du débat, dont il constitue le support, est d'apporter un éclairage complet sur les différentes composantes du budget, comme instrument de l'action municipale.

En préalable, avant de rentrer dans des analyses plus précises, il y a lieu de souligner **deux précautions méthodologiques**. D'abord, l'année 2006 a vu l'entrée en vigueur d'une réforme de la M14 qui a modifié la ventilation de certaines dépenses et recettes entre les sections d'investissement et de fonctionnement (cessions, subventions d'équipement notamment) ainsi que certaines écritures d'ordre. Pour faciliter les comparaisons, en particulier s'agissant des ratios financiers, les données rétrospectives mentionnées dans le rapport ont été retraitées selon la nouvelle M14. Ensuite, il faut aussi rappeler que l'année 2006 a été importante en terme de transferts de compétence : clôture du budget des ordures ménagères avec le transfert de la collecte à la CAGB, transfert du CNR et poursuite des mouvements de mutualisation avec le Parc Auto et le service Plan Informations Géographiques. Les montants en cause, s'agissant des budgets annexes et des mouvements de personnel, nécessitent là aussi des précautions d'analyse, qui seront rappelées dans la suite du rapport.

**Il vous est proposé d'examiner les résultats du Compte Administratif en quatre parties successives :**

- une première partie détaillera **les principales réalisations de l'exercice 2006**, en rappelant le cadre du budget primitif et les priorités fixées par la Municipalité,
- une deuxième partie permettra de mesurer les résultats de gestion sur le budget principal, en se replaçant dans **le cadre pluriannuel de la prospective budgétaire et du PPI**,
- la troisième partie du rapport présentera globalement **les chiffres du Compte Administratif**, en distinguant le budget général et le budget principal,
- enfin, une quatrième et dernière partie sera consacrée à une **analyse descriptive détaillée des principaux postes du budget principal** (dépenses, recettes, fiscalité, dette, ressources humaines notamment) et des budgets annexes.

L'ensemble de ces éléments est complété des données figurant en annexe au rapport : balances comptables, état des engagements et des restes à réaliser, état de mobilisation des crédits au titre de la DSUCS. Le bilan d'activité 2006 des services municipaux et le document comptable du Compte Administratif où figurent les annexes obligatoires prévues par la M14 viennent s'ajouter à cet ensemble.

Ces précautions étant prises, je vous propose d'aborder **les grandes lignes du Compte Administratif**.

On peut le résumer en quelques données simples et synthétiques :

- les projets décidés et mis en oeuvre ont permis de conforter le projet municipal avec la **montée en charge de réalisations d'envergure**, qui se poursuivent sur 2007,

- comme les années précédentes, **priorité a été donnée à la qualité du service public**, ce qui n'est pas incompatible avec **la maîtrise de nos charges et l'optimisation de nos recettes** : l'épargne brute a progressé pour s'établir à 25,7 M€ (donnée non retraitée des travaux en régie),

- l'importance des investissements programmés et certaines contraintes extérieures (appels d'offres infructueux, PPRI) ont amené à **reporter une partie des dépenses d'équipement** majorant de près de 5 M€ ces reports. Dans ces conditions, les dépenses d'équipement réalisées n'ont pas été, en 2006, à hauteur des prévisions. Ce simple décalage de quelques mois a toutefois permis à la Ville de **se désendetter** significativement (- 4 M€),

- **dans l'ensemble, la situation financière de la Ville est toujours bonne**. Elle est conforme aux engagements pris dès 2002 par la majorité municipale. De ce point de vue, les résultats du Compte Administratif 2006 s'inscrivent **dans la continuité** d'une politique budgétaire et financière raisonnable et volontaire.

## **I/ Les principales réalisations de l'exercice 2006 :**

### **1) Rappel de la stratégie et des prévisions du BP 2006 :**

**Le budget voté par le Conseil Municipal s'élevait en mouvements réels à 212,1 M€ pour le budget général et à 183 M€ pour le budget principal** (en opérations nouvelles, hors reports et reprise des résultats).

Comme indiqué précédemment, le budget prenait en compte les transferts de compétences intervenus au 1/01/2006 entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Cela expliquait une diminution mécanique du Budget Primitif, alors qu'à périmètre constant, en 2006 comme en 2005, le choix avait été fait de stabiliser le budget principal. Ce budget était aussi marqué par la **prudence**, avec la volonté de confirmer une stratégie budgétaire validée lors des orientations budgétaires :

- **un autofinancement en léger repli**, mais avec la volonté de resserrer en cours d'exercice les efforts de gestion sur lesquels s'appuie la prospective budgétaire. L'épargne brute prévisionnelle au BP s'inscrivait à 25 M€,

- **une hausse strictement limitée des taux de fiscalité**. Après une non augmentation des taux de fiscalité en 2005, le choix avait été fait de plafonner à + 0,7 % l'augmentation des taux des taxes ménages, en retenant une évolution calculée au plus juste pour ne pas pénaliser l'effort décidé en 2006 en direction des services au public. La Ville se situait ainsi dans la fourchette basse de sa stratégie pluriannuelle, en réaffirmant une logique qui d'ailleurs a été mise en oeuvre en 2007 : ne pas augmenter les taux de fiscalité lorsque les résultats de gestion sont supérieurs aux prévisions,

- **un taux de financement par emprunt maintenu à un niveau proche de 55 %**, avec l'objectif **au minimum de stabiliser l'encours de dette** sur le budget principal. Cette règle permet de conserver des marges d'endettement, sans alourdir nos charges financières. L'emprunt voté avait été plafonné à 16,3 M€, en diminution par rapport à l'exercice précédent, proportionnellement à l'évolution des dépenses d'équipement.

La prudence voulue dans la construction du BP 2006 tenait à **l'incertitude du contexte national** où plusieurs réformes étaient annoncées. Elles ont d'ailleurs donné lieu à une série de rapports successifs que jusqu'à présent le gouvernement n'a pas mis en oeuvre, hors le plafonnement de la taxe professionnelle qui ne concerne pas la ville. Il faut reconnaître que ce «répît» a permis (pour combien de temps encore ?) de préserver la part des dotations de l'Etat dans les recettes de fonctionnement de la Ville. Mais la vigilance reste de mise.

Cette prudence était aussi nécessaire pour éviter tout renoncement et conserver, sans dégradation de notre situation financière, les moyens de politiques répondant à des besoins sociaux affirmés. Sur ce point, **les résultats du compte administratif 2006 nous ont donné raison, puisque nos politiques**

**ont été mises en oeuvre et que nous avons même amélioré nos ratios financiers.** Enfin, dernier élément à rappeler : le calibrage de nos dépenses d'équipement 2006, en diminution comme prévu dans la prospective budgétaire du PPI. Sur ce point, nos prévisions ont été plus optimistes que ce que démontrent les réalisations, à quelques mois près.

D'une façon générale, **la stratégie du budget 2006** était clairement résumée dans les premières lignes du rapport de présentation voté par le Conseil Municipal :

- une volonté confirmée de **maîtriser les évolutions budgétaires** et la gestion de l'argent public, dans le cadre financier pluriannuel fixé par la Municipalité,

- un effort accentué sur **les moyens consacrés au fonctionnement**, à la proximité et à la vie quotidienne dans les quartiers, avec en parallèle de nouveaux efforts de gestion,

- une **limitation volontaire des crédits d'investissement votés**, conformément à la prospective et au développement du programme d'équipement.

Dans ces conditions, le budget 2006 développait les politiques municipales autour de **quatre thèmes forts : l'intelligence, l'harmonie, le développement et la proximité.**

## **2) Les politiques menées et les actions réalisées**

### **A/ L'intelligence : l'éducation, la culture et l'enseignement supérieur**

#### *A.1 La priorité donnée à l'éducation*

Depuis 2001, la Ville a entrepris un vaste programme destiné à **améliorer le cadre et les conditions de travail des enseignants et des élèves.** Il s'agit d'un effort sur la durée, poursuivi sur plusieurs années avec la remise aux normes des bâtiments scolaires et des aires de jeux dans les écoles et les crèches, le renouvellement complet des installations informatiques, des matériels et des mobiliers et le doublement de la dotation des crédits pédagogiques et de fournitures scolaires. Ainsi, dans ce dernier domaine sur l'exercice précédent, ces moyens ont été une nouvelle fois augmentés de 10 % pour les écoles maternelles et les écoles élémentaires.

En liaison avec les parents et les enseignants, nous avons aussi poursuivi ou pérennisé des actions initiées par la ville et destinées à **ouvrir les élèves à leur environnement, à rompre les diverses exclusions.** Certaines de ces actions sont désormais largement connues : l'accès au numérique avec le cartable numérique, l'informatisation des écoles, le portail pédagogique, l'ouverture aux activités d'éveil et de connaissance avec la pérennisation du chèque culture, la sensibilisation à la diététique et aux produits bio au sein de la restauration scolaire.

Mais l'opération la plus importante initiée en 2006 est le démarrage, avec le soutien de l'Etat et de l'ensemble de la communauté éducative, de nouvelles actions de soutien à **l'éducation populaire** et à l'animation et surtout **la mise en oeuvre du programme de réussite éducative.** L'année 2006 a été consacrée à poser les bases de ce programme dont l'ambition est d'aider les enfants en difficulté au sein de leur environnement, en travaillant les questions sociales, de prévention, de santé, d'accompagnement personnalisé. 2006 a permis d'identifier les publics, de recruter les équipes et de construire un programme d'actions dont le déploiement en 2006/2007 traduit toute l'urgence d'un tel dispositif.

Enfin, en 2006 se sont poursuivis **les investissements sur tranches annuelles dans les écoles et dans les crèches**, ainsi que le démarrage de deux dossiers majeurs : la restructuration de la **crèche Bersot** et surtout l'approbation du projet de **nouvelle cuisine centrale** (choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre et recrutement du directeur). Le PPI a ainsi été réactualisé pour programmer les moyens nécessaires au démarrage d'un projet estimé à plus de 5 M€.

### *A.2. L'enjeu de la culture*

2006 a été une année culturelle forte et riche en événements variés. Elle a permis d'attirer l'attention des médias sur Besançon et permis de faire découvrir notre Ville, sa richesse et son dynamisme au plus grand nombre.

2006 restera d'abord l'année de la **reconnaissance de la candidature du réseau Vauban à la labellisation de l'UNESCO**, avec le soutien officiel de l'Etat français. Il s'agit d'une première étape puisque nous travaillons, au travers du dossier de candidature, à l'élaboration d'un plan de gestion ambitieux. C'est un dossier prioritaire, désormais inscrit au contrat de projets Etat-Région 2007-2013.

**En matière patrimoniale**, d'autres dossiers importants se sont poursuivis avec près de 0,6 M€ de travaux sur l'Eglise de la Madeleine, le déploiement du plan Lumière (281 K€), l'illumination de la place de la Révolution (231 K€), l'achèvement des travaux de la Porte Taillée et l'inauguration du remarquable réaménagement du square Castan.

Parmi **les grandes manifestations de l'année 2006**, on peut citer la première édition du **festival des musiques de rues** qui a su mobiliser autour d'un budget conséquent (près de 1 M€) plus de 600 musiciens, les partenaires de la Ville et surtout le public bisontin (avec 70 000 spectateurs). 2007 permettra de développer encore cette manifestation appelée à devenir une des signatures de Besançon. En outre, 2006 a vu le succès populaire de deux remarquables expositions : **l'exposition «Le roi, l'empereur et la pendule»** dans le cadre prestigieux du Musée du Temps (47 000 visiteurs) et la grande exposition archéologique **«De Vesontio à Besançon, la Ville s'expose»** que nous nous étions engagés à offrir aux Bisontins. Il faut rappeler la qualité de cette exposition qui a rencontré un réel succès (plus de 60 000 visiteurs).

Enfin, **en matière d'équipements**, l'année 2006 a vu la poursuite du projet de réaménagement du Musée des Beaux-Arts pour la libération d'espaces pour le cabinet des dessins, la préparation de l'ouverture du **pôle d'animation de Planoise** et de la réouverture de la Bibliothèque des Clairs-Soleils, la poursuite de la numérisation des collections, l'avancement du **dossier de la SMAC** (choix de l'implantation, travail sur l'APD et actualisation du budget prévisionnel). Dans le même temps, le dispositif «Emergences» s'est substitué aux «Rencontres jeunes créations» et la Ville a commencé à mettre en place une série d'actions en faveur des musiques actuelles.

### *A.3. Le soutien à l'enseignement supérieur*

Les réflexions menées au travers de **«Besançon 2020»** ont montré l'importance de l'université, de son pôle d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants, sur l'axe Rhin-Rhône et au sein du réseau métropolitain.

Depuis le début du mandat, la Ville a développé **une série d'actions en direction du monde universitaire**, de l'accueil des étudiants et de la mise en relation de l'Université avec le monde de l'entreprise. Même si ces interventions ne relèvent pas de ses compétences, il y a là un large consensus avec la Communauté d'Agglomération que traduit l'aménagement par exemple de TEMIS 1 et de TEMIS 2.

En 2006, la Ville a poursuivi l'attribution de bourses et ses actions de soutien à la vie étudiante (portes ouvertes, fête de la science, semaine d'accueil des étudiants, partenariats et attributions de subventions).

Surtout, la Ville et le Grand Besançon ont uni leurs efforts auprès de l'Etat et de la Région pour **renforcer dans les négociations du contrat de projets Etat-Région 2007-2013, l'importance des investissements à réaliser dans la capitale franc-comtoise**, après les retards accumulés au titre des précédentes générations de contrats de plan. Il faut rappeler en effet que Besançon regroupe 22 900 étudiants (dont 17 350 à l'Université), 1 057 enseignants-chercheurs (dont 60 au titre de l'ENSMM). Les négociations du CPER ont permis de **rééquilibrer l'investissement universitaire sur Besançon** sans pour autant pénaliser les autres secteurs de la région. Ainsi, l'engagement de la Ville

seule sur le volet universitaire est très significatif : ce sont 7,9 M€ qui seront apportés par la collectivité à ces projets d'investissement sur la période 2007-2013.

Ces moyens sont destinés en partie à **solder les engagements précédents**. En 2006, ce sont plus de 0,9 M€ qui ont été versés par la Ville pour l'UFR Médecine Pharmacie et l'aménagement du campus de la Bouloie, la réhabilitation de la cité Canot (pour laquelle la Ville avait également inscrit une participation) ayant pour sa part connu de nouveaux retards et un glissement sur 2007.

## **B/L'harmonie : la solidarité, la politique de la ville et la transformation du paysage urbain :**

### *B.1. La solidarité plus que jamais indispensable*

La fragilité toujours plus grande du tissu social, avec le développement de la précarité et de l'exclusion, la montée des intolérances et les risques de repli sur soi et de communautarisme ne nous laissent pas indifférents.

**En 2006, la Ville a réaffirmé son soutien fort au CCAS** avec une augmentation de près de 2 % de sa subvention et, au total, une participation à hauteur de 9,1 M€. Le CCAS a pour mission de mettre en oeuvre la politique sociale de la Ville autour d'un projet de développement, le «Vouloir vivre ensemble».

Parmi les actions marquantes de 2006, on peut citer le traitement par le CCAS de 160 dossiers supplémentaires d'allocataires du RMI, la prise en **gestion de l'abri de nuit des Glacis** rénové par la Ville (près de 0,5 M€ d'investissement), le développement des interventions de Proxim'Social et des **espaces solidaires**. On peut noter que Proxim'Social a traité en 2006 2 930 dossiers, que plus de 900 ménages ont bénéficié de dispositifs d'hébergement et que près de 1 700 ménages ont eu recours à un soutien financier.

2006 a permis aussi de poursuivre les actions de soutien à domicile et la **création du service Prévenance**. Plus de 123 000 heures d'aides à domicile et d'auxiliaires de vie ont bénéficié à près de 800 usagers et plus de 70 000 repas ont été servis dans les restaurants des 5 logements-foyers par la **nouvelle cuisine** ouverte en 2006.

Enfin, il faut saluer aussi le travail de la **mission handicap**, avec l'extension de la charte handicap sur tout le territoire de la CAGB, la parution d'un guide, la poursuite du travail sur l'accessibilité et la priorité donnée à l'intégration sociale des handicapés, notamment au travers de la coordination entre les structures d'insertion et les entreprises locales.

Quant à la **mission inter-âge** elle a continué en 2006 à développer ses activités intergénérationnelles avec les Rendez-vous de l'Age et en s'appuyant sur les propositions du Conseil des Sages.

### *B.2. Les nouvelles orientations de la politique de la ville*

La nécessité de retisser du lien social a amené la Ville en 2006 à **revoir les moyens et les objectifs de sa politique de la Ville**. Ce travail s'est fait en liaison étroite avec le CCAS, en s'enrichissant des analyses et des débats menés avec les acteurs de terrain et les rédacteurs de «Besançon 2020».

Plusieurs orientations ont été privilégiées : d'abord l'adaptation des dispositifs municipaux aux attentes et aux réalités vécues par les habitants. C'est ce qui a amené à **retravailler les projets des maisons de quartiers**, à augmenter leurs moyens budgétaires, à élargir leurs horaires d'ouverture et à imaginer de nouveaux dispositifs, notamment sur les quartiers où vont se mettre en place **de nouvelles structures d'animation** (Planoise, Clairs-Soleils).

Ensuite, la Ville a cherché à privilégier plusieurs axes : **la lutte contre les discriminations**, le renforcement d'une politique de développement social territorial et la mise en place d'une politique tournée prioritairement vers la jeunesse. Une mission de lutte contre les discriminations a été mise en place et la Ville a été pilote pour fédérer les énergies locales dans ce domaine. Une place particulière a été

consacrée à l'élaboration du programme de réussite éducative. **L'élaboration du contrat urbain de cohésion sociale** en 2006, pour une mise en oeuvre en 2007, a été l'occasion de cette large réflexion : développer la transversalité, soutenir les réseaux associatifs, l'insertion par l'emploi via la ZFU notamment, l'éducation à la citoyenneté, les actions de solidarité et de réinsertion.

Enfin, une attention particulière a été apportée à la **tranquillité publique** et au droit des habitants à vivre dans un environnement sécurisé. C'est tout le travail de la mission tranquillité publique en 2006, autour des rencontres de la politique de la ville notamment. En 2006 a été élaboré et validé **le plan d'action municipal pour «Vivre en tranquillité dans tous les quartiers de la Ville» (2007-2009)**. La Ville a préparé la mise en place du nouveau réseau des correspondants de nuit. La réponse privilégiée est celle de la médiation sociale sans pour autant négliger les moyens affectés à la police municipale.

### *B.3. L'évolution du paysage urbain*

Le paysage urbain, c'est à la fois de grands chantiers et de petites opérations au quotidien. En 2006, les deux dossiers prioritaires en matière de **renouvellement urbain** ont été à nouveau, compte tenu de l'ampleur des projets, ceux de **Clairs-Soleils** et de **Planoise, avec l'engagement des deux opérations labellisées par l'ANRU**.

Nous avons également renforcé les moyens de la mission de pilotage des PRU, la coordination avec les bailleurs sociaux, l'Etat, la Caisse des Dépôts ainsi que la Région et le Département, pour réussir de véritables opérations de renouvellement de ces quartiers. Une attention particulière a été portée à l'écoute des habitants, à l'accompagnement des opérations de déconstruction et de relogement.

**Les moyens financiers mobilisés sur ces deux opérations sont considérables** puisque 2,2 M€ de crédits d'investissement ont été mobilisés pour le PRU de Planoise (pôle d'animation, projet de parc urbain, terrain de jeu du Luxembourg, préparation du dossier de l'axe Ile de France/Cassin, aménagements d'espaces publics) et près de 0,9 M€ pour le PRU des Clairs-Soleils (bibliothèque, pôle de convivialité 67 E rue de Chalezeule, aménagements d'espaces publics). Les sommes mentionnées ici ne concernent que les seules interventions de la Ville, auxquelles il faut ajouter les opérations menées par les autres partenaires des PRU.

Au-delà de ces deux opérations majeures, la Ville a aussi poursuivi des travaux importants, notamment s'agissant de la **requalification de friches industrielles ou des travaux de proximité**. A titre d'exemple 1,2 M€ ont été consacrés aux travaux d'aménagement et d'accompagnement sur le site de la ZAC de la Mouillère, 0,2 M€ aux derniers aménagements du secteur du Marché, près de 0,4 M€ au plan de déplacement urbain. Quant aux travaux sur tranches annuelles, ils ont mobilisé 4,6 M€ s'agissant de la voirie et de l'éclairage public et 0,6 M€ spécifiquement pour les espaces verts. La Ville a ainsi développé ce que nous avons appelé **«le grand programme de petits travaux»** pour accompagner et prolonger les investissements majeurs qui dessinent le nouveau paysage urbain.

## **C/ Le développement : l'emploi, le rayonnement et le développement durable**

### *C.1. L'emploi avant tout*

L'année 2006 a été riche en analyses, au travers des études de l'AUDAB, de la réflexion menée autour de **«Besançon 2020», des diagnostics territoriaux** conduits pour l'élaboration de programmes opérationnels européens et du contrat de projets Etat-Région. L'ensemble de ces éléments nous conforte dans la nécessité, pour tous les acteurs de terrain, de mettre l'emploi au centre de nos préoccupations.

Cet objectif central était inscrit clairement dans le budget 2006 et la Ville a largement développé ses **partenariats avec les responsables de ces politiques**. Elle s'est aussi appuyée sur le CCAS, notamment dans la gestion du dispositif RMI pour le compte du Département. Ainsi 178 personnes sont sorties du dispositif en 2006 via un emploi ou une formation qualifiante. **L'accès à l'emploi** des personnes handicapées a été une autre priorité, avec des actions de sensibilisation et un renforcement des partenariats avec les entreprises d'insertion. **Le recours à la clause d'insertion** dans l'achat public a été généralisé. Des forums pour l'emploi des jeunes ont été organisés dans les quartiers et la Ville a

poursuivi son soutien à la Mission Locale, avec l'intégration des correspondants Emploi Formation Insertion dans les réseaux emploi. Elle a renforcé ses **synergies avec la CAGB et le PLIE**, en charge du projet de Maison de l'Emploi et développé plusieurs actions expérimentales en matière d'économie sociale et solidaire. Le partenariat a aussi porté sur l'accès au logement dans le cadre des compétences de la CAGB.

**Le bilan de la ZFU de Planoise est positif** : 312 entreprises nouvelles en 3 ans, développement du service d'amorçage de projets et de la clause d'embauche (en 3 ans, 177 embauches sur 424 ont été réalisées en ZUS dont 156 sur Planoise). Il faut souligner aussi le travail réalisé sur la zone La Fayette, l'implication de la SAIEMB, la coordination développée avec la maison de quartier et le point public en direction de la jeunesse.

Enfin, **en matière commerciale**, la mise en place du schéma d'orientation commerciale et artisanale se poursuit. La Ville a aussi entrepris une série d'actions pour lutter contre la vacance commerciale sur Planoise (Epoisses, Cassin, Ile de France) et au centre-ville (Battant) en rapprochant offres et demandes. 2006 enfin a permis une série d'actions significatives **en matière touristique** : travaux de modernisation du Casino, signalétique patrimoniale, démarche qualité «Bienvenue à Besançon», implication dans l'année Vauban.

### *C.2. La nécessité du rayonnement*

En 2006, la Ville a poursuivi la mise en place du **réseau métropolitain Rhin-Rhône** et amorcé une série de rapprochements. Elle a obtenu de l'Etat l'inscription de ces nouvelles coopérations dans le **contrat de projets Etat-Région**. La préoccupation majeure du rayonnement et de l'attractivité a aussi largement donné lieu à débat dans le cadre de l'élaboration du projet «**Besançon 2020**» approuvé par le Conseil Municipal en fin d'année 2006. La Ville dispose désormais d'un projet de ville ambitieux et d'orientations claires qui dessinent l'avenir.

La Ville a défendu auprès de l'Etat et de la Région ces priorités pour renforcer son **attractivité de capitale régionale** : attirer et retenir des fonctions métropolitaines supérieures, soutenir l'emploi, la compétitivité, la recherche et l'enseignement supérieur, mais aussi la qualité de la vie, la mise en valeur des patrimoines bâtis et naturels. Pour ce faire, les synergies avec la CAGB se sont développées : négociation commune et partagée des programmes européens en région et du contrat de projets, association aux réflexions de «Besançon 2020», conventionnement avec l'AUDAB, mutualisation à la CAGB de la mission Etudes et Prospectives, pour traiter d'une seule voix les dossiers majeurs d'aménagement du territoire communautaire.

A ce titre, 2006 a permis de faire progresser **plusieurs dossiers stratégiques majeurs**. Une série d'études partenariales a été lancée pour compléter les analyses déjà réalisées et permettre de dessiner l'avenir : étude de marché préalable pour le positionnement stratégique du **pôle de Besançon Viotte**, reconversion et conditions d'accessibilité du site du **port fluvial** dans une perspective d'aménagement d'ensemble. Avec la CAGB et l'Agence d'Urbanisme, la réflexion a porté sur les sites des **Prés de Vaux**, du port fluvial, de la **caserne Vauban**, du système des gares et de l'accueil de la LGV, de l'intégration urbaine du TCSP. Enfin, autre dossier majeur : le **projet de PLU** a été arrêté par le Conseil Municipal et mis à l'enquête en novembre et décembre 2006.

Le rayonnement c'est aussi faire connaître Besançon et son agglomération. De ce point de vue, **la communication** a nettement progressé avec quelques actions marquantes comme le succès de la Bisontine et l'élaboration de nouveaux outils de communication. Pour donner un seul chiffre, le portail web a connu, en 2006, 377 460 visites.

### *C.3. Le sens donné aux politiques de développement durable*

En 2006, le Conseil Municipal a approuvé l'**agenda 21 de la Ville** qui a été ensuite largement diffusé aux Bisontins, avec la charte de l'environnement du Grand Besançon. Le Service Développement Durable intervient de façon transversale dans l'ensemble des politiques municipales pour proposer, informer et développer des actions pédagogiques et expérimentales en interne et en externe. Le succès de certaines de ces actions («Une vérité qui dérange») est représentatif de la **forte mobilisation** des politiques et des agents municipaux.

La Ville a aussi continué à **développer la démocratie participative**. Nous avons fêté les 20 ans du Conseil Bisontin des Jeunes et les 10 ans des conseils de quartier. Les instances de la démocratie participative ont largement participé à la réflexion de «Besançon 2020». La Ville a également développé ses actions de solidarité dans le domaine international, notamment en direction du Moyen-Orient.

Au titre du développement durable, la Ville a aussi poursuivi sa politique en faveur des **modes doux de déplacements** (aménagement rue Mégevand, accès passerelle Mazagran, sécurisation du chemin d'Avanne, zones 30, mise en place d'un site de covoiturage).

Il faut souligner aussi la finalisation du projet de **centrale à vélos municipal** et le renouvellement du contrat de gestion de mobilier urbain, qui prévoit dès 2007 la mise en place de **station vélos**. A ce jour, la Ville compte plus de 50 km de pistes et de bandes cyclables.

En 2006, la Ville a poursuivi également la **mise en valeur de son patrimoine naturel** puisque près de 0,2 M€ ont été mobilisés pour les parcs et jardins de quartiers et 135 K€ pour les aménagements de collines. Un effort particulier a été fait pour le traitement paysager des squares de quartiers. Un travail important de dévégétalisation du patrimoine Vauban a été amorcé, ainsi que le réaménagement des jardins familiaux.

Enfin, 2006 a permis de **redéfinir une politique de maîtrise énergétique** qui mobilise des moyens importants en 2007. Les actions les plus significatives en 2006 ont concerné : le renouvellement de la délégation de **chauffage urbain** avec un impact favorable sur la facture de l'usager, l'inauguration de la **nouvelle chaufferie bois de 6 MW**, l'élaboration et l'adoption du plan bois-énergie pour la période 2007-2013 et la préparation à la certification «Cité de l'énergie».

### **D/ La proximité : la réponse aux besoins des habitants, les équipements de quartiers, la qualité du service rendu**

#### *D.1. La réponse aux besoins des habitants*

Aujourd'hui, le service **Proxim'Cité** assure une astreinte permanente 24 H/24 et 7 J/7. En 2006, plus de 4 000 appels ont été traités et la Ville a pu tirer un bilan positif d'un dispositif innovant, mis en place dès le début du mandat.

La proximité, c'est aussi la **capacité à intervenir en régie** pour des travaux simples d'entretien, de rénovation ou de réhabilitation. C'est ainsi que les tranches annuelles avaient été majorées au budget de + 0,5 M€ pour les porter à 11 M€ en 2006. Avec les reports, ce sont **12,3 M€ de crédits** qui auront été mobilisés sur ce type de travaux.

Au titre de la **voirie**, on peut citer parmi les réalisations : les travaux Grande Rue et rue Battant, la remise en état de trottoirs et la réhabilitation des chaussées, la sécurisation des passages souterrains Stendhal et Pergaud, la mise en sécurité des falaises, la mise aux normes des carrefours à feux, la réfection du parking Cassin, le remplacement du parc d'horodateurs, la poursuite de l'installation de WC automatiques. Ce sont 460 km de voirie communale qui sont à traiter quotidiennement.

En matière de **bâtiments**, les crédits mobilisés ont représenté 3,6 M€ sur tranches annuelles uniquement. Parmi les réalisations de 2006, on peut citer la Maison des Syndicats, les travaux sur les bâtiments administratifs, les réserves des musées, l'extension de la chaufferie de la maison de quartier de

Velotte, les interventions sur le groupe scolaire Brossolette et sur le site de la rue Violet, la déconstruction de plusieurs bâtiments, les travaux dans les écoles.

Il faut aussi souligner **les aménagements dans le domaine sportif**. En 2006, le programme de réhabilitation des gymnases et des locaux sportifs a été finalisé. Des interventions ont concerné le stand de tir de Chaudanne, le complexe sportif Léo Lagrange, la piste de BMX de Rosemont, le complexe de la Malcombe, au-delà des traditionnels travaux d'entretien dans les ensembles sportifs que constituent notamment le Palais des Sports et les piscines. En 2006, près de 5 900 compétitions ont été organisées, 1 100 000 usagers ont utilisé les gymnases et les terrains municipaux et plus de 430 000 personnes ont fréquenté les bassins des piscines.

#### *D.2. Le développement des équipements de quartiers*

En 2006, le Conseil Municipal a approuvé **un projet commun pour les maisons de quartiers municipales**. Parmi les principales réalisations, on peut citer : la mise en place d'un nouveau programme d'animation sur la maison de quartier de Planoise et l'élaboration du futur projet de pôle culturel et d'animation, la transformation de l'espace multimédia de la Grette en cyber-base, l'ouverture d'une seconde cyber-base et d'un espace jeunes sur Montrapon/Fontaine Ecu, la restructuration des locaux de la maison de quartier. La Ville a aussi très largement soutenu **les associations** qui animent le tissu local. En 2006, plus de 700 locations de salles sont intervenues et plus de 200 associations ont bénéficié de locaux mis à disposition par la Ville (dont 14 nouvelles associations).

Par ailleurs, 2006 a vu **se développer la construction des équipements de quartiers** programmée sur la durée du mandat (hors les pôles de Planoise et de Clairs-Soleils déjà cités au titre des PRU, qui auront mobilisé plus de 2 M€ en 2006). Ainsi, près de 0,4 M€ auront été consacrés aux travaux de **l'Espace Simone de Beauvoir** rue Violet, 144 K€ au projet de la **salle de quartier de Montrapon**. Le Conseil Municipal a aussi approuvé la réhabilitation des **Bains-Douches sur le secteur de la Madeleine** et inscrit les moyens nécessaires au PPI. Ont aussi été lancés les projets de salles de quartier des Montboucons et des Tilleroyes avec des travaux programmés sur 2006 et 2007.

Ainsi se poursuit le maillage de la Ville en cohérence avec le programme des tranches annuelles et celui **des grands équipements**. Parmi ces derniers, citons : le nouveau palais des sports (444 K€ de dépenses en 2006), les travaux de reconstruction du stade Léo Lagrange (302 K€ ont été mobilisés sur l'exercice) et le Centre International de Séjour (dont le projet de réhabilitation a été approuvé par le Conseil Municipal).

#### *D.3. Le souci de la qualité du service rendu*

Améliorer sans cesse la qualité du service rendu est pour nous une priorité constante.

Ainsi, **la politique menée en matière d'eau et d'assainissement** en régie municipale est exemplaire. En 2006, les deux directions ont été fusionnées en une seule pour développer leurs complémentarités, le lancement de l'opération «La Bisontine» a été un large succès jusqu'au niveau national, **la certification ISO 9001** a été renouvelée et la Ville a obtenu la certification ISO 14001 sur le cycle urbain de l'eau. La Ville a aussi poursuivi ses **investissements dans des projets majeurs**, comme la construction du réservoir de Griffon, l'extension du réseau et sa modernisation.

En 2006, a été inaugurée la nouvelle tranche de la **station de Port Douvot** concrétisant 4 années de travaux pour près de 16 M€ HT d'investissement. Enfin, la vigilance sur le prix de l'eau a été maintenue, positionnant la Ville très favorablement dans les comparaisons nationales.

Le souci de la qualité s'est aussi manifesté par une série d'actions internes : **audits qualité, nouvelle procédure courrier, enquêtes de satisfaction** (plus de 3 800 usagers ont été interrogés et plus de 1 000 agents municipaux). La Ville a aussi resserré ses liens avec la CAGB en développant les approches communes et en lançant une réflexion partagée sur les mutualisations.

Sur le plan des **outils informatiques et techniques**, plus de 117 K€ ont été consacrés à la sécurisation des installations informatiques et 661 K€ mobilisés sur tranches annuelles. Sur l'aspect fonctionnel, la refonte des applications de la petite enfance et des inscriptions scolaires a été engagée. La mise en ligne des ouvrages numérisés, la refonte de la gestion des tiers et le suivi de projets ont été réalisés.

Parallèlement, **les travaux de réorganisation des locaux** se sont poursuivis, principalement sur le site du CAM en 2006 : déménagement d'Europe Direct, établissement du projet de rénovation du hall de l'Hôtel de Ville, refonte de la signalétique, sécurisation et ouverture d'un accueil unique des usagers du 6 rue Mégevand, enfin rénovation complète des **salles Minjoz et Courbet**. Ces derniers travaux auront mobilisé près de 820 K€ en 2006.

## II/ Les résultats de 2006 replacés dans le cadre pluriannuel du PPI

Si les résultats de 2006 sont à apprécier par rapport aux prévisions du budget voté, ils doivent aussi se mesurer dans le cadre pluriannuel adopté par le Conseil Municipal.

### 1 - Le rappel de la stratégie adoptée avec le Plan Pluriannuel d'Investissement

**Le document cadre approuvé en 2002** par le Conseil Municipal n'était ni un catalogue de bonnes intentions ni un affichage complaisant. Il visait clairement à «construire l'avenir de Besançon et à maîtriser les finances» de la Ville. Il s'agissait d'abord pour nous de programmer nos politiques, et d'abord très clairement nos investissements, ensuite de se doter d'une prospective évolutive constituant pour la Ville un outil de pilotage budgétaire. **Chaque année, à partir de 2002, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la mise à jour du PPI, sur le budget de l'exercice mais aussi sur les réalisations du budget précédent.** 2006 s'inscrit donc dans la suite d'une série de budgets, eux-mêmes marqués par un objectif d'ensemble fixé pour le développement de la ville et désormais prolongé par le projet de ville «Besançon 2020».

Quelle était la **stratégie adoptée** en 2002 ? Elle se résume toujours en trois points :

- **réaliser plus d'investissement** et développer une ambition pour Besançon
- **maîtriser les moyens** affectés aux interventions de la ville, tout en confortant le service public municipal, **sa qualité et sa proximité**
- s'appuyer pour mettre en œuvre ce projet, sur **une situation financière saine et maîtrisée**, en privilégiant le maintien de la capacité **d'autofinancement**, un recours encadré à **l'endettement** et la **modération fiscale**.

Le projet est décrit dans le document cadre dont le PPI constitue l'essentiel.

Quant à la stratégie financière, elle doit être appréciée sur la durée. En résumé, elle s'appuie sur :

- **une maîtrise des charges de fonctionnement** mesurée au travers des ratios **d'épargne brute**, avec l'objectif de tendre vers une stabilisation en tendance de cette donnée (l'objectif PPI se situait au-delà en moyenne de 20 M€ par an)
- **un volume de dépenses d'équipement compatible avec l'ambition du projet municipal** mais aussi calibré en fonction des contraintes posées sur l'épargne brute, soit avec l'objectif d'une **capacité de désendettement** inférieure à 7 ans
- **une évolution plafonnée des taux de fiscalité ménage**, en-deçà de l'inflation.

**Nous avons tenu ces objectifs en 2006.** La suite du rapport les replace dans le cadre 2002-2006 en s'appuyant sur des comparaisons intercollectivités établies à partir de la base de données SFL sur les 31 villes de métropole de 100 à 300 000 habitants (données comptes administratifs, budgets principaux non retraités).

## **2 - Les dépenses d'équipement**

**En 2006 les dépenses réelles d'équipement de la Ville** (travaux en régie compris) se sont élevés à **32,3 M€** (en prenant en compte les subventions d'équipement imputées désormais en investissement). Ce montant est en diminution par rapport à la moyenne des 4 exercices précédents qui s'établit à 39,5 M€. Cette **diminution conjoncturelle** est pour partie liée à la diminution des subventions d'équipement versées et pour partie le fait des glissements d'opérations, couverte par une augmentation des reports de crédits plus importants que sur les exercices précédents. Cette évolution a aussi permis de limiter ponctuellement le recours à l'emprunt en 2006, à un niveau inférieur aux prévisions initiales.

**Pour autant, la comparaison sur 2002-2006 de la Ville de Besançon avec des collectivités de taille comparable lui reste favorable** : le niveau global des dépenses d'investissement avec travaux en régie est supérieur à la moyenne : 448 €/hab. en 2002 (pour une moyenne de 345 €/hab.), 448 €/hab. en 2005 (pour une moyenne de 408 €/hab.). Le chiffre de Besançon est de 387 €/hab. en 2006. Toutefois, ces données prenant en compte tant les dépenses d'équipement que le remboursement de la dette en capital, une comparaison pertinente nécessite de ressortir les dépenses d'équipement brut et les subventions versées. On mesure alors, depuis 2002, **le fort niveau d'équipement brut de la Ville**, complété par **un niveau très supérieur de subventions versées**, même si ce dernier décroît régulièrement du fait de l'achèvement de grandes opérations d'aménagement (Marché Beaux-Arts, City, ZAC La Fayette par exemple). De ce point de vue, l'année 2006 apparaît atypique, même si les comparaisons entre collectivités montrent des choix différents de modes de financement de leurs investissements.

**En cumulé, depuis 2002 la Ville aura donc réalisé sur son seul budget principal (travaux en régie compris) 189,8 M€.** Ces chiffres s'entendent hors dépenses imputées sur les budgets annexes dont la chaufferie bois de Planoise, les travaux de rénovation de Port Douvot par exemple. De ce point de vue, la Ville aura tenu ses objectifs puisque **la moyenne s'établit à 37,9 M€** pour un objectif de 38 M€ par an au PPI. Rappelons par ailleurs que l'année 2007 n'est pas prise en compte (le BP prévoit une hausse de près de 2 M€ des dépenses d'équipement).

Par rapport aux prévisions établies dans le document de 2002, ce sont plus de 60 projets qui auront été livrés sur le budget principal à l'échéance du 31/12/2006. A titre d'exemple : le parking du Marché, la livraison de la 1<sup>ère</sup> tranche du Musée du Temps, le Parc Zoologique de la Citadelle, le centre social de la Grette, le terrain synthétique de la Malcombe, les maisons de quartier de Saint-Ferjeux et de Velotte, l'abri de nuit des Glacis, l'ensemble Marché Beaux-Arts, le Centre Technique Municipal, le parking de la Bouloie, la crèche et l'école Saint-Claude, le jalonnement dynamique des parkings, la rénovation du bâtiment de la rue Violet, la rénovation de la Porte Taillée, l'IRTS, le nouveau palais des sports, le pendule de Foucault, les travaux universitaires, la place des Tilleuls.

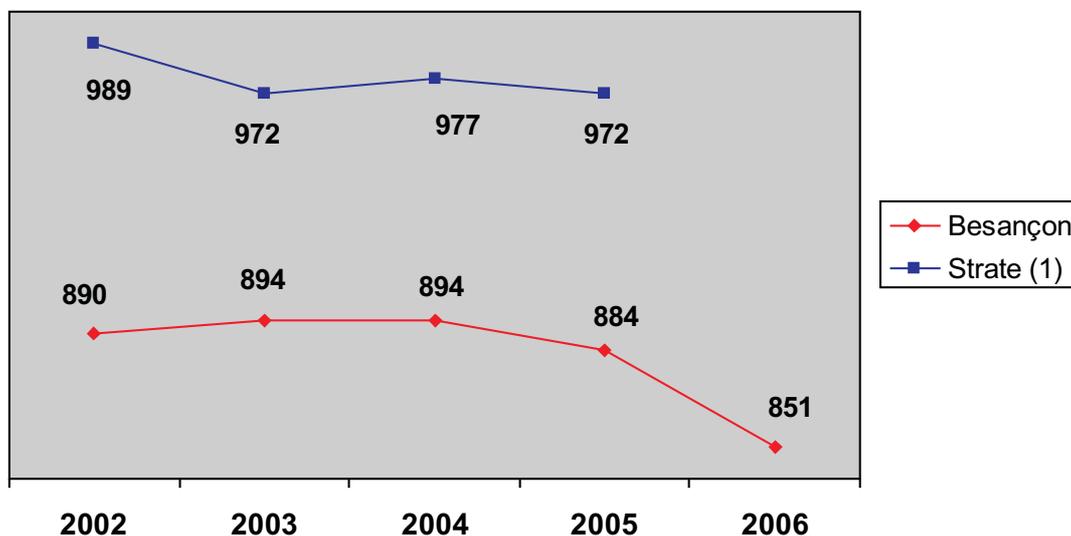
## **3 - L'emprunt et l'endettement**

**En 2006, la Ville n'aura mobilisé que 10,5 M€ d'emprunt nouveau** pour une autorisation d'emprunt de 25,3 M€ (reports compris). En calibrant l'appel à l'emprunt au niveau des réalisations des dépenses d'équipement, la Ville aura amélioré son taux de financement par emprunt et se sera **désendettée de 4 M€ sur le budget principal**. Pour les raisons indiquées précédemment, cette nette diminution de l'encours de dette a un caractère conjoncturel et devrait être lissée avec la consommation des reports de crédits d'investissement sur 2007. Néanmoins, **sur la période 2002-2005, l'encours de dette de la Ville se sera stabilisé ou aura légèrement diminué.**

La Ville a ainsi conforté sa place de collectivité **moins endettée que la moyenne**. Elle conserve donc des marges d'endettement, sans avoir pour autant renoncé à ses priorités d'investissement.

Le graphique ci-dessous permet de mesurer l'évolution de l'encours de dette au 31/12 sur le budget principal. Il confirme le bon positionnement de la Ville.

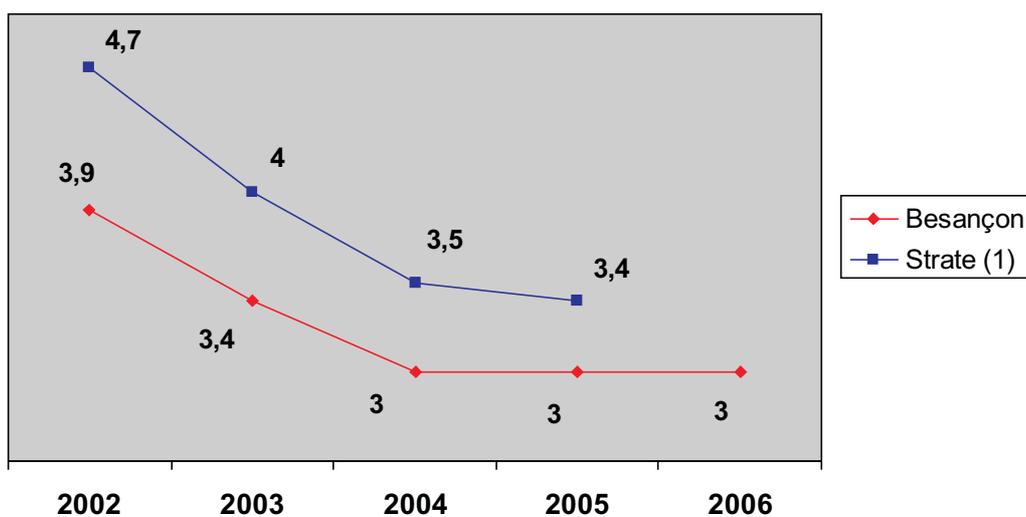
#### Encours de dette au 31/12 en € par habitant



(1) Moyennes des 31 villes de métropole de 100 à 300 000 habitants (données SFL)

Dans le même temps, l'annuité de la dette (hors gestion active) rapportée à la population a régulièrement baissé. Elle était de 167 €/hab. en 2002 et de 144 €/hab. en 2006. Sur la période 2002-2005, elle a diminué plus rapidement à Besançon (- 8,7 %) que pour la moyenne des villes comparables (- 3,1 %), ce qui traduit là aussi l'aspect positif de la gestion menée. Besançon, sur la période, reste mieux placée que la moyenne, malgré le resserrement des conditions de marché.

#### Montant des intérêts payés/encours de dette



(1) Moyennes des 31 villes de métropole de 100 à 300 000 habitants (données SFL)

**Rapportés aux objectifs fixés en 2002, les résultats obtenus et mesurés sur les différents comptes administratifs sont plus favorables que les hypothèses qui avaient été posées.** La Ville a stabilisé son encours de dette, alors que les simulations initiales prévoyaient un accroissement du recours à l'emprunt. Ce résultat favorable s'explique par les efforts menés sur l'autofinancement et sur l'optimisation des recettes. Dans l'ensemble, sur la période, la Ville aura toujours maintenu **une capacité de désendettement inférieure à 7 ans**, valeur considérée comme maximum pour la dernière année de la simulation sur la prospective. En raison des résultats favorables obtenus en 2006 sur l'épargne brute et de la baisse de l'endettement, la capacité du désendettement atteint même au 31/12/2006 une valeur particulièrement basse : 4,1 ans.

Sur la période 2002-2005, la Ville aura toujours connu une capacité de désendettement plus favorable que la moyenne des villes comparables. En 2006, ce ratio comparatif devrait encore s'améliorer.

	2002	2003	2004	2005
Ecart au CA entre la capacité de désendettement moyenne (1) et celle de la Ville de Besançon	2 ans	1,4 an	1,5 an	0,6 an

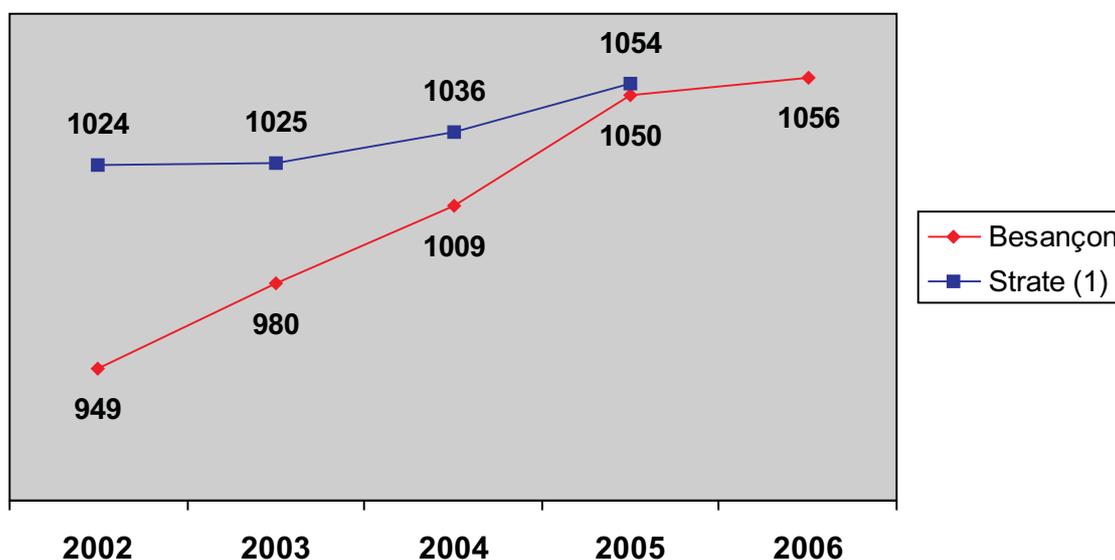
(1) Moyenne des 31 villes de métropole de 100 à 300 000 habitants (données SFL).

#### **4 - Les dépenses de fonctionnement**

Hors travaux en régie (et déduction faite du reversement exceptionnel du budget Déchets), **les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées en 2006 à 126,3 M€**. Elles sont en baisse par rapport à 2005 (128,5 M€) du fait des transferts opérés au 1/1/06, notamment celui du CNR. De ce fait, les dépenses de personnel se sont élevées à 74,8 M€ (elles étaient de 77,5 M€ au CA 2005). Cette diminution des dépenses est compensée par une diminution corrélative de **l'attribution de compensation de taxe professionnelle** versée par la Communauté d'Agglomération.

L'exemple du CNR et des transferts de compétences doit amener à relativiser les comparaisons entre collectivités (dont les données brutes ne peuvent être retraitées à périmètre constant). Néanmoins, les graphiques ci-après permettent de tirer quelques enseignements.

### Dépenses de fonctionnement hors subventions d'équipement et travaux en régie en €/habitant

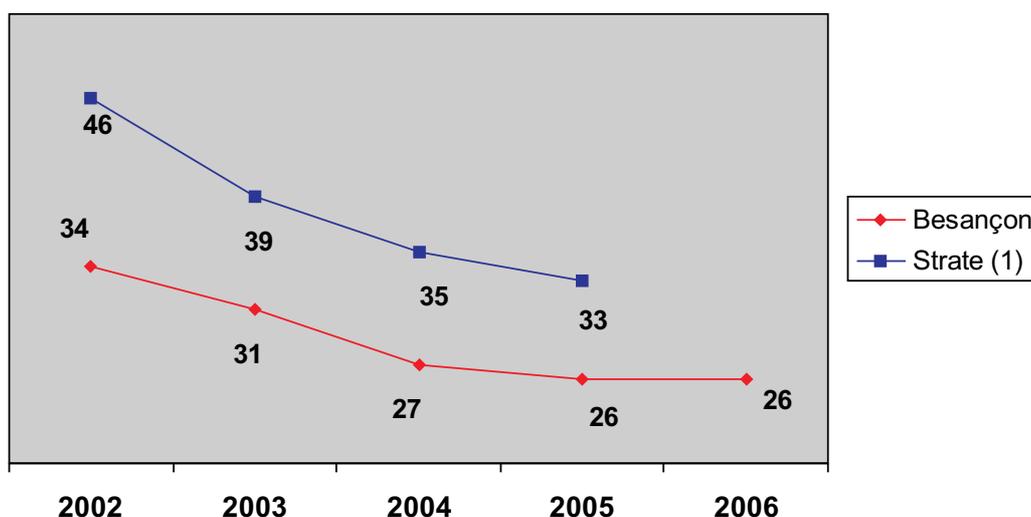


(1) Moyennes des 31 villes de métropole de 100 à 300 000 habitants (données SFL)

Premier constat : comparée aux collectivités de taille comparable, **la Ville, supérieure en investissement, dépense moins en fonctionnement**, tout en assurant la mise en œuvre de ses politiques publiques et le choix des interventions en régie. Il faut noter que la part des charges de gestion générale représente en moyenne près de 20 % à Besançon contre plus de 21 % en valeur nationale sur l'échantillon considéré.

Les meilleurs résultats en terme d'évolution sont obtenus par la Ville sur l'évolution de ses **charges financières**. Ces résultats sont dans la logique des développements précédents sur l'emprunt.

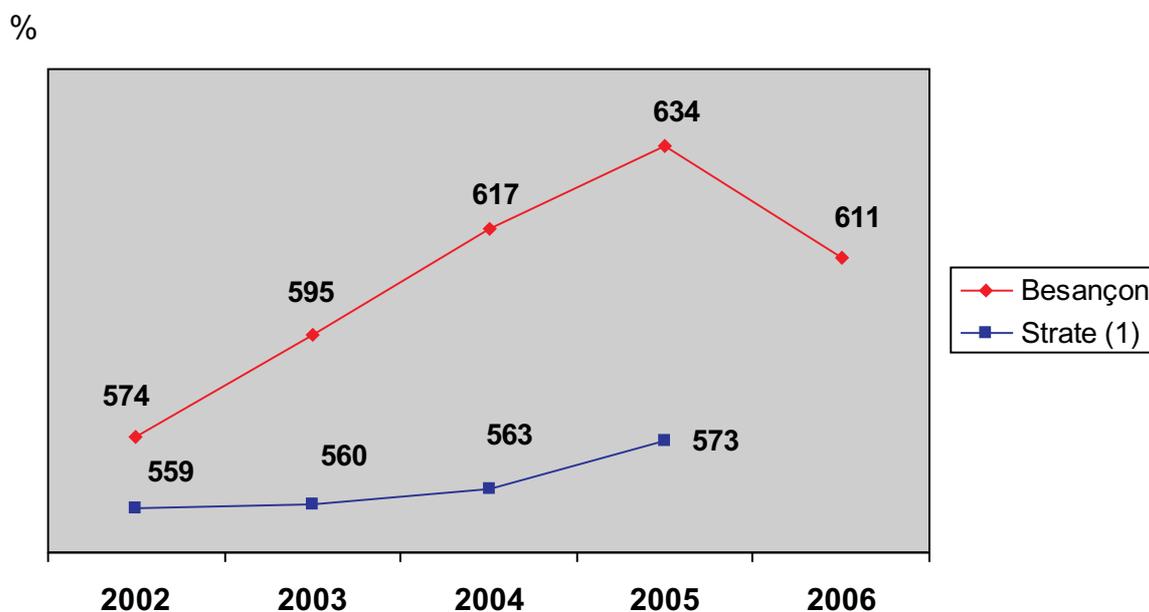
### Intérêts de la dette en €/habitant



(1) Moyennes des 31 villes de métropole de 100 à 300 000 habitants (données SFL)

Quant au premier poste de dépenses de fonctionnement, c'est celui des **dépenses de personnel**. Rapportées aux dépenses réelles de fonctionnement, elles sont supérieures à Besançon (hors transfert du CNR, supérieures à 59 %, ce qui traduit notamment le choix de la régie, contre une moyenne de l'ordre de 54 %). Le graphique ci-après montre l'évolution de ces dépenses en euros par habitant.

### Charges de personnel par habitant



(1) Moyennes des 31 villes de métropole de 100 à 300 000 habitants (données SFL)

En fait, malgré des choix de gestion différents entre les collectivités, **l'évolution des dépenses de personnel a été maîtrisée** : + 2,6 % en moyenne sur les 3 derniers exercices à périmètre constant (+ 1,5 % seulement au CA 2006 à périmètre constant). Le graphique précédent nécessiterait en effet, pour être pleinement significatif, d'être retraité (tant pour Besançon que pour l'échantillon de comparaison). Il faut rappeler en effet sur la période que la Ville a repris des personnels du CCAS et que la montée en charge des transferts au Grand Besançon a été lente (cf. par exemple, l'impact du transfert du CNR en 2006).

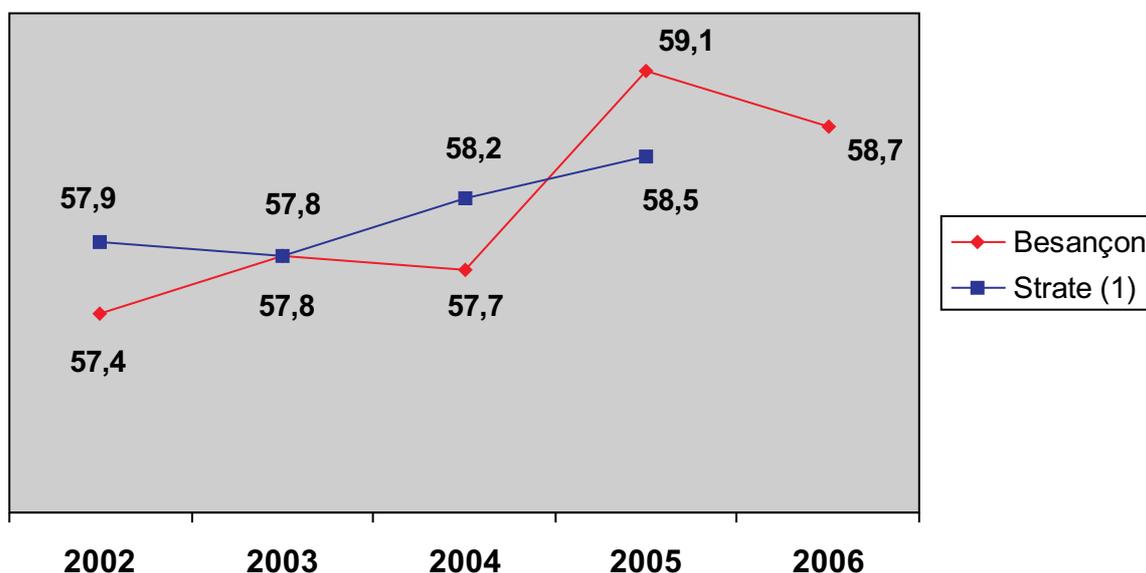
Ces efforts conjugués avec l'évolution des recettes ont permis de **s'inscrire dans la prospective budgétaire** et de maintenir l'autofinancement et l'épargne brute aux niveaux fixés, malgré une évolution sensible des crédits des services et des subventions versées pour le développement des politiques municipales.

#### 5 - Les impôts, les taxes et l'autofinancement

En 2006, le produit des contributions directes s'est élevé à 59,8 M€, avec une progression de + 0,7 % des taux des taxes ménages.

Sur la période, la part des impôts et taxes (fiscalité directe, reversements de TP de la CAGB et fiscalité indirecte) par rapport aux recettes réelles de fonctionnement amène Besançon à une place très proche de la moyenne des villes comparables :

### Impôts et taxes/ recettes réelles de fonctionnement en %

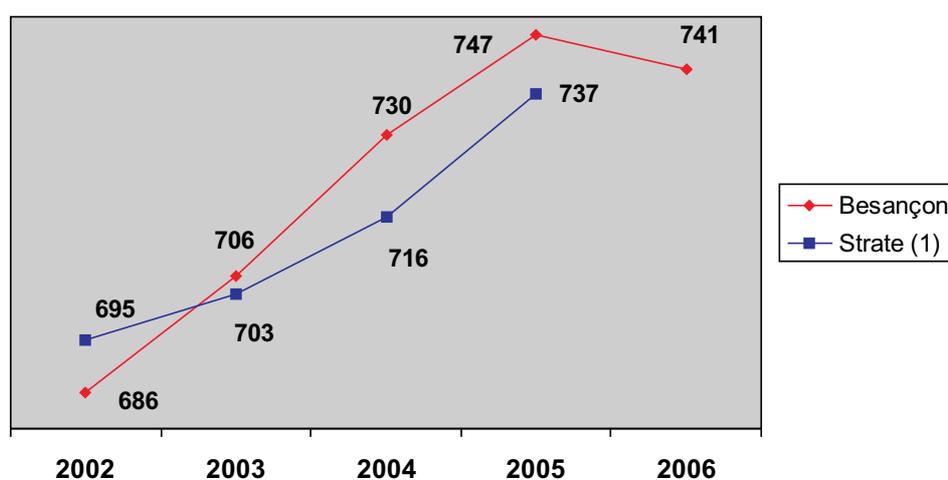


(1) Moyennes des 31 villes de métropole de 100 à 300 000 habitants (données SFL)

Ces deux courbes montrent clairement **la conjonction des stratégies des grandes villes pour conserver une part globalement stable de recettes propres.**

En revanche, pour maintenir ce ratio, le poids de la fiscalité à Besançon a augmenté légèrement plus vite que la moyenne.

### Impôt et taxes / habitant en €



(1) Moyennes des 31 villes de métropole de 100 à 300 000 habitants (données SFL)

Toutefois, **si la fiscalité a augmenté, l'évolution des deux courbes amène à une situation en moyenne très comparable en fin de période (2006)**, alors qu'en 2001 il faut rappeler que la ville avait pratiqué une pause fiscale. Sur la période 2002-2005, le montant des impôts et taxes par habitant aura été de 713 € pour la moyenne des villes comparables et de 717 € pour Besançon. Là encore, cette comparaison est à prendre avec précaution du fait du non retraitement des données des 30 villes comparées, en rappelant que Besançon a une intercommunalité récente et sans fiscalité additionnelle et n'a pas fait le choix de la débudgétisation de certains services publics, privilégiant le paiement par l'impôt plutôt que par la redevance pour des raisons de solidarité municipale.

Pour compléter l'analyse, il faut ajouter que **globalement sur la période le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (la pression fiscale) est resté constant**. Les classements de l'AMGVF confirment par ailleurs que la position de la Ville et de l'intercommunalité est restée stable dans les classements de taux, qu'elle s'est légèrement améliorée pour la Ville seule. Ces éléments confirment le fait que **la progression des taux à Besançon a globalement suivi le mouvement des villes de 100 à 300 000 habitants, pour tenir compte de l'évolution parallèle des charges**.

D'une façon générale, la Ville a tenu ses engagements inscrits dans la prospective budgétaire jointe au PPI.

Le tableau ci-après rappelle l'évolution moyenne des taux votés, à comparer à l'inflation sur la période :

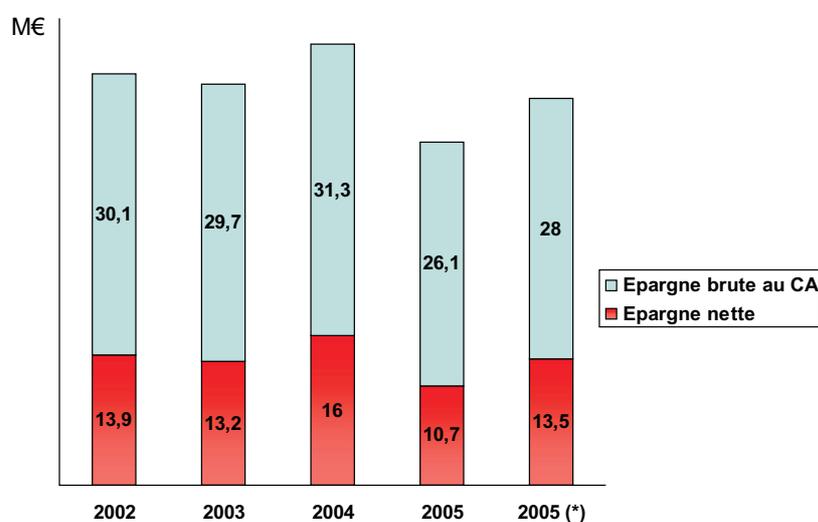
#### Evolution des taxes ménages communales

Rappel 2001	2002	2003	2004	2005	2006	Rappel 2007
+ 0 %	+ 1,5	+ 2,1	+ 2	+ 0	+ 0,7	+ 0 %

En moyenne, sur les 7 ans, l'évolution des taux votés aura été inférieure à + 1 % par an.

**L'ensemble de ces éléments a permis à la Ville de dégager une épargne conforme aux objectifs d'autofinancement fixés :**

#### Evolution de l'épargne brute retraitée M14



(\*) Montant non retraité du reversement de l'excédent du budget Déchets

## III - Les chiffres du compte administratif

## 1. Données sur le budget général

## Budget Général - Recettes réelles - Répartition par budget

	2005			2006		
	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>						
Investissement	80 709 137,86	61 484 549,98	12 025 056,00	75 894 822,92	55 330 989,81	11 718 605,00
Fonctionnement	165 300 445,62	163 272 781,40	0,00	167 335 972,17	165 736 963,17	0,00
	246 009 583,48	224 757 331,38	12 025 056,00	243 230 795,09	221 067 952,98	11 718 605,00
Autofinancement N-1)	15 441 946,31	15 441 946,31	0,00	16 128 085,54	16 128 085,54	0,00
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>261 451 529,79</b>	<b>240 199 277,69</b>	<b>12 025 056,00</b>	<b>259 358 880,63</b>	<b>237 196 038,52</b>	<b>11 718 605,00</b>
<b>BUDGETS ANNEXES</b>						
Investissement	7 149 976,08	3 805 446,68	1 584 181,00	5 380 449,27	4 493 721,27	600 573,00
Fonctionnement	9 721 271,26	9 505 638,96	0,00	9 518 015,74	9 422 168,72	0,00
	16 871 247,34	13 311 085,64	1 584 181,00	14 898 465,01	13 915 889,99	600 573,00
Autofinancement N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EAU</b>	<b>16 871 247,34</b>	<b>13 311 085,64</b>	<b>1 584 181,00</b>	<b>14 898 465,01</b>	<b>13 915 889,99</b>	<b>600 573,00</b>
Investissement	7 898 773,97	5 808 646,51	1 997 560,00	8 246 777,29	7 091 078,49	1 237 669,00
Fonctionnement	10 089 502,06	10 349 786,55	0,00	11 283 314,55	11 174 685,73	0,00
	17 988 276,03	16 158 433,06	1 997 560,00	19 530 091,84	18 265 764,22	1 237 669,00
Autofinancement N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>17 988 276,03</b>	<b>16 158 433,06</b>	<b>1 997 560,00</b>	<b>19 530 091,84</b>	<b>18 265 764,22</b>	<b>1 237 669,00</b>
Investissement	253 226,49	253 230,45	0,00	241 833,65	241 890,78	0,00
Fonctionnement	448 589,12	425 311,66	0,00	489 709,00	470 609,39	0,00
	701 815,61	678 542,11	0,00	731 542,65	712 500,17	0,00
Autofinancement N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SSADPA</b>	<b>701 815,61</b>	<b>678 542,11</b>	<b>0,00</b>	<b>731 542,65</b>	<b>712 500,17</b>	<b>0,00</b>
Investissement	112 149,14	112 149,14	0,00	167 613,41	166 613,41	0,00
Fonctionnement	588 615,00	526 644,79	0,00	555 982,00	476 034,95	0,00
	700 764,14	638 793,93	0,00	723 595,41	642 648,36	0,00
Autofinancement N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FORÊTS</b>	<b>700 764,14</b>	<b>638 793,93</b>	<b>0,00</b>	<b>723 595,41</b>	<b>642 648,36</b>	<b>0,00</b>
Investissement	1 046 895,55	799 510,13	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	11 843 928,23	11 748 220,54	0,00	0,00	0,00	0,00
	12 890 823,78	12 547 730,67	0,00	0,00	0,00	0,00
Autofinancement N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>DECHETS</b>	<b>12 890 823,78</b>	<b>12 547 730,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Investissement	113 522,00	56 760,59	56 761,41	56 761,41	38 677,06	18 084,35
Fonctionnement	155 274,47	121 011,93	34 262,54	60 356,49	26 093,95	34 262,54
	268 796,47	177 772,52	91 023,95	117 117,90	64 771,01	52 346,89
Autofinancement N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>ZA CHAMPS MONTANTS</b>	<b>268 796,47</b>	<b>177 772,52</b>	<b>91 023,95</b>	<b>117 117,90</b>	<b>64 771,01</b>	<b>52 346,89</b>
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	236 428,80	3 957,80	232 471,00	236 428,80	3 957,80	232 471,00
	236 428,80	3 957,80	232 471,00	236 428,80	3 957,80	232 471,00
Autofinancement N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>ZA EDISON</b>	<b>236 428,80</b>	<b>3 957,80</b>	<b>232 471,00</b>	<b>236 428,80</b>	<b>3 957,80</b>	<b>232 471,00</b>
Investissement	4 076 916,00	2 634 796,90	1 585 579,00	5 467 686,00	3 474 592,98	1 972 151,00
Fonctionnement	1 059 607,00	1 067 400,68	0,00	1 158 171,63	1 384 639,03	0,00
	5 136 523,00	3 702 197,58	1 585 579,00	6 625 857,63	4 859 232,01	1 972 151,00
Autofinancement N-1	0,00	0,00	0,00	559 000,00	559 000,00	0,00
<b>CHAUFFAGE URBAIN</b>	<b>5 136 523,00</b>	<b>3 702 197,58</b>	<b>1 585 579,00</b>	<b>7 184 857,63</b>	<b>5 418 232,01</b>	<b>1 972 151,00</b>
<b>BUDGETS ANNEXES</b>	<b>54 794 675,17</b>	<b>47 218 513,31</b>	<b>5 490 814,95</b>	<b>43 422 099,24</b>	<b>39 023 763,56</b>	<b>4 095 210,89</b>
<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>316 246 204,96</b>	<b>287 417 791,00</b>	<b>17 515 870,95</b>	<b>302 780 979,87</b>	<b>276 219 802,08</b>	<b>15 813 815,89</b>

## Budget Général - Dépenses réelles - Répartition par budget

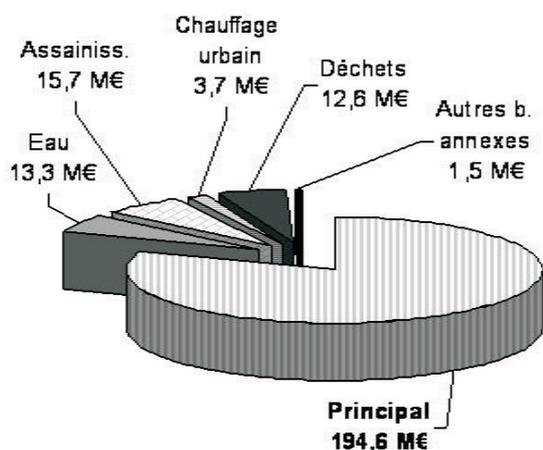
	2005*			2006		
	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>						
Investissement	104 937 332,08	82 747 829,21	14 910 594,00	94 464 388,92	72 943 161,01	19 659 043,00
Fonctionnement	134 261 127,00	130 587 437,00	0,00	137 046 402,50	131 464 738,05	0,00
	239 198 459,08	213 335 266,21	14 910 594,00	231 510 791,42	204 407 899,06	19 659 043,00
Autofinancement N-1	15 441 946,31	15 441 946,31	0,00	16 128 085,54	16 128 085,54	0,00
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>254 640 405,39</b>	<b>228 777 212,52</b>	<b>14 910 594,00</b>	<b>247 638 876,96</b>	<b>220 535 984,60</b>	<b>19 659 043,00</b>
<b>BUDGETS ANNEXES</b>						
Investissement	8 826 012,00	3 129 317,83	4 299 494,00	6 993 633,00	3 565 484,33	3 273 078,00
Fonctionnement	7 518 650,00	6 718 173,80	0,00	7 671 150,00	6 754 563,17	0,00
	16 344 662,00	9 847 491,63	4 299 494,00	14 664 783,00	10 320 047,50	3 273 078,00
Autofinancement N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EAU</b>	<b>16 344 662,00</b>	<b>9 847 491,63</b>	<b>4 299 494,00</b>	<b>14 664 783,00</b>	<b>10 320 047,50</b>	<b>3 273 078,00</b>
Investissement	12 133 372,00	4 435 603,65	7 508 795,00	12 433 180,00	4 652 786,05	6 968 877,00
Fonctionnement	4 702 643,00	1 141 075,57	0,00	5 348 782,00	4 373 084,33	0,00
	16 836 015,00	8 576 679,22	7 508 795,00	17 781 962,00	9 025 870,38	6 968 877,00
Autofinancement N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>16 836 015,00</b>	<b>8 576 679,22</b>	<b>7 508 795,00</b>	<b>17 781 962,00</b>	<b>9 025 870,38</b>	<b>6 968 877,00</b>
Investissement	43 456,00	29 241,46	13 401,00	85 101,00	70 531,98	14 130,00
Fonctionnement	429 751,00	395 513,24	0,00	464 800,00	435 977,53	0,00
	473 207,00	424 754,70	13 401,00	549 901,00	506 509,51	14 130,00
Autofinancement N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SSADPA</b>	<b>473 207,00</b>	<b>424 754,70</b>	<b>13 401,00</b>	<b>549 901,00</b>	<b>506 509,51</b>	<b>14 130,00</b>
Investissement	202 662,00	64 558,13	78 180,00	240 637,00	134 721,34	77 542,00
Fonctionnement	443 953,00	407 622,39	0,00	444 138,00	364 560,52	0,00
	646 615,00	472 180,52	78 180,00	684 775,00	499 281,86	77 542,00
Autofinancement N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FORÊTS</b>	<b>646 615,00</b>	<b>472 180,52</b>	<b>78 180,00</b>	<b>684 775,00</b>	<b>499 281,86</b>	<b>77 542,00</b>
Investissement	1 652 235,00	1 217 053,85	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	10 138 698,00	8 186 139,40	0,00	0,00	0,00	0,00
	11 790 933,00	9 403 193,25	0,00	0,00	0,00	0,00
Déficit d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>DECHETS</b>	<b>11 790 933,00</b>	<b>9 403 193,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Investissement	113 522,00	113 521,90	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	36 689,00	0,00	36 689,00	36 689,00	0,00	36 689,00
	150 211,00	113 521,90	36 689,00	36 689,00	0,00	36 689,00
Déficit d'investissement	118 583,53	118 583,53	0,00	80 426,86	80 426,86	0,00
<b>ZA CHAMPS MONTANTS</b>	<b>268 794,53</b>	<b>232 105,43</b>	<b>36 689,00</b>	<b>117 115,86</b>	<b>80 426,86</b>	<b>36 689,00</b>
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	7 650,00	0,00	7 650,00	7 650,00	0,00	7 650,00
	7 650,00	0,00	7 650,00	7 650,00	0,00	7 650,00
Déficit d'investissement	224 754,98	224 754,98	0,00	224 754,98	224 754,98	0,00
<b>ZA EDISON</b>	<b>232 404,98</b>	<b>224 754,98</b>	<b>7 650,00</b>	<b>232 404,98</b>	<b>224 754,98</b>	<b>7 650,00</b>
Investissement	4 872 201,00	3 620 396,14	1 251 766,00	5 997 049,00	4 748 258,60	1 151 523,00
Fonctionnement	218 500,00	179 103,77	0,00	224 220,00	206 490,95	0,00
	5 090 701,00	3 799 499,91	1 251 766,00	6 221 269,00	4 954 749,55	1 151 523,00
Déficit d'investissement	0,00	0,00	0,00	892 013,96	892 013,96	0,00
<b>CHAUFFAGE URBAIN</b>	<b>5 090 701,00</b>	<b>3 799 499,91</b>	<b>1 251 766,00</b>	<b>7 113 282,96</b>	<b>5 846 763,51</b>	<b>1 151 523,00</b>
<b>BUDGETS ANNEXES</b>	<b>51 683 332,51</b>	<b>32 980 659,64</b>	<b>13 195 975,00</b>	<b>41 144 224,80</b>	<b>26 503 654,60</b>	<b>11 529 489,00</b>
<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>306 323 737,90</b>	<b>261 757 872,16</b>	<b>28 106 569,00</b>	<b>288 783 101,76</b>	<b>247 039 639,20</b>	<b>31 188 532,00</b>

\* Budget principal : pour faciliter la comparaison, les subventions d'équipement sont imputées en investissement en 2005

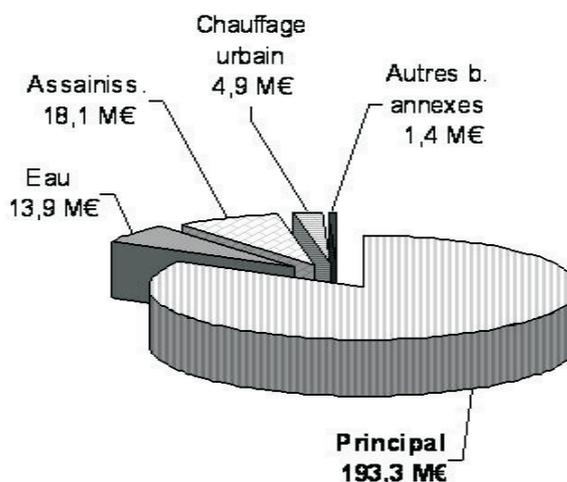
### Recettes réelles du Budget général

(hors gestion active de la dette et autofinancement des investissements de N-1)

CA 2005 : 241,4 M€



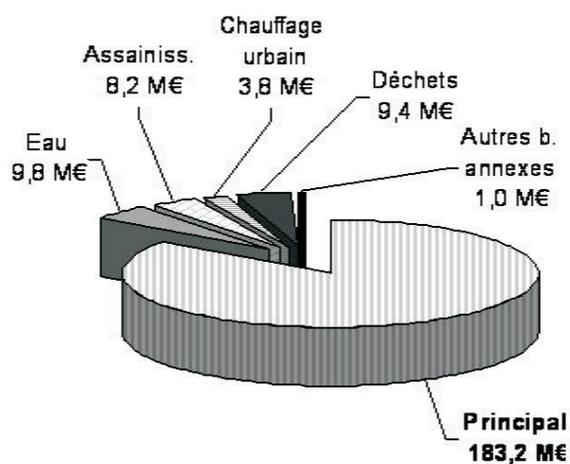
CA 2006 : 231,6 M€



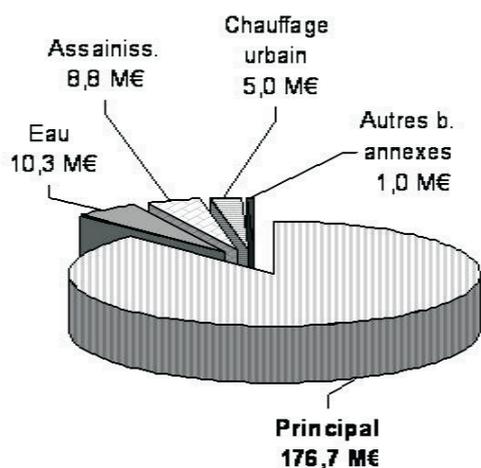
### Dépenses réelles du Budget général

(hors gestion active de la dette et autofinancement des investissements de N-1)

CA 2005 : 215,4 M€



CA 2006 : 201,8 M€



En 2006, hors gestion active de la dette et autofinancement des investissements de N-1, recettes et dépenses réelles se sont élevées respectivement à 231,6 M€ et 201,8 M€ au lieu de 241,4 M€ et 215,4 M€ en 2005.

Cette baisse de 9,8 M€ et 13,6 M€ trouve sa principale origine, indépendamment de l'évolution des autres postes, dans **deux transferts de compétences à la CAGB au 1<sup>er</sup> janvier 2006** :

- Le **budget annexe des déchets** qui représentait en 2005 12,6 M€ de recettes et 9,4 M€ de dépenses.
- Le reversement à la CAGB de l'excédent de 3,1 M€ constaté fin 2005 a transité en 2006 par le budget principal dont les dépenses et recettes ont été ainsi exceptionnellement majorées de cette somme.

Le transfert du **Conservatoire National de Région** a entraîné une perte de recettes (propres + ACTP) et de dépenses de 3,7 M€ pour le budget principal.

**Après retraitement, les recettes s'élèvent à 225,1 M€ en 2005 et 228,5 M€ en 2006, en hausse de 1,5 % alors que les dépenses sont respectivement de 202,3 M€ et 198,7 M€, en baisse de 1,8 %.**

Le **budget principal** garde une part largement prépondérante avec 190,2 M€ de recettes et 173,6 M€ de dépenses en 2006, mais les unes et les autres sont en repli par rapport à l'exercice précédent, respectivement de 0,7 M€ et de 5,9 M€.

C'est le moindre niveau des dépenses d'investissement et, en parallèle, le faible volume d'emprunt mobilisé qui expliquent pour l'essentiel ce ralentissement.

Au contraire, **les budgets annexes**, dans leur ensemble, progressent d'environ 10 % en dépenses et en recettes, l'effort portant principalement sur l'investissement.

Ces différentes évolutions seront commentées plus en détail dans la suite de ce rapport, mais **deux constats méritent d'être rappelés** :

- Sur 198,7 M€ de dépenses, la Ville parvient à consacrer près de 40 M€ aux dépenses et subventions d'équipement, soit 20 % de son budget ;
- Sur 228,5 M€ de recettes, 12,3 M€ seulement, soit 5 %, proviennent de l'emprunt qui ne finance l'«investissement productif» qu'à 31 %.

Un niveau d'épargne de fonctionnement préservé et la recherche permanente et active du financement optimal des projets permettent à Besançon d'investir sans faire peser le poids de la dette sur les Bisontins.

## Budget général - Recettes réelles - Répartition par nature et budget (arrondi à l'euro)

	Ville		Eau		Assainissement		SSADPA		Forêts		ZA Champs Montants		ZA Edison		Chauffage urbain		Total	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
Emprunts	250 320 000	10 470 067	237 312	65 000	694 936	136 700	0	0	0	0	0	0	0	0	1 594 260	1 594 260	27 846 508	12 266 027
Gestion active de la dette	27 810 133	27 710 133	0	0	218 703	218 702	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 028 836	27 928 835
Subventions	9 670 940	6 569 432	1 726 935	1 012 519	1 821 412	1 223 950	0	0	0	0	0	0	0	0	3 088 126	1 304 887	16 307 413	10 110 588
FCTVA	4 522 299	4 550 415	0	0	0	0	1 791	1 848	0	0	0	0	0	0	0	0	4 524 090	4 552 264
Cessions immobilisations	2 483 635	0	0	0	0	0	0	0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	2 484 635	0
Autres recettes	2 982 712	2 905 839	0	0	0	0	0	0	0	0	0	56 761	38 677	0	785 300	575 646	3 804 773	3 520 162
Résultat de fonctionnement capitalisé	19 013 624	19 013 624	2 234 000	2 234 000	1 675 000	1 675 000	0	0	0	0	0	0	0	0	559 000	559 000	23 481 624	23 481 624
Soie reporté	239 566	239 566	1 182 202	1 182 202	3 836 726	3 836 726	240 043	240 043	166 613	166 613	0	0	0	0	0	0	5 665 151	5 665 151
Investissement	92 022 908	71 459 075	5 380 449	4 493 721	8 246 777	7 091 078	241 834	241 891	166 613	166 613	56 761	38 677	0	0	6 026 686	4 033 593	112 143 029	87 524 649
Impôts directs	60 077 383	59 855 009	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 077 383	59 855 009
Autres recettes fiscales	12 945 717	12 743 698	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 945 717	12 743 698
Fiscalité reversee	18 036 966	18 036 966	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 036 966	18 036 966
Fiscalité	91 060 066	90 635 672	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	91 060 066	90 635 672
Dotations Etat	42 534 363	42 531 684	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 534 363	42 531 684
Subventions, participations	6 486 378	4 980 125	0	0	1 091 487	1 218 163	0	0	470 870	330 789	0	0	0	0	0	0	8 048 735	6 529 077
Dotations, subventions	49 020 741	47 511 809	0	0	1 091 487	1 218 163	0	0	470 870	330 789	0	0	0	0	0	0	50 583 098	49 060 761
Produits services et domaine	9 630 648	9 643 719	9 358 000	9 285 699	8 101 500	7 880 826	0	0	83 165	143 552	34 263	232 471	0	0	0	0	27 440 047	26 963 796
Autres recettes	6 183 019	6 504 264	112 624	89 078	20 300	5 669	428 528	409 429	1 947	1 694	0	0	0	0	922 460	1 148 927	7 668 878	8 159 062
Résultat (N-1) (2)	11 441 499	11 441 499	47 382	47 382	2 070 028	2 070 028	61 181	61 181	0	0	26 094	26 094	3 958	3 958	235 712	235 712	13 885 862	13 885 862
Fonctionnement	167 335 972	165 736 963	9 518 016	9 422 169	11 283 315	11 174 686	489 709	470 609	555 982	476 035	60 356	26 094	236 429	3 958	1 158 172	1 384 639	190 637 950	188 695 153
TOTAL	259 358 881	237 196 039	14 898 465	13 916 890	19 530 092	18 265 764	731 543	712 500	723 595	642 648	117 118	64 771	236 429	3 958	7 184 858	5 418 232	302 780 980	276 219 802

(1) Pour le Budget Principal, la somme de 239 566 € correspond à la reprise de l'excédent d'investissement du Budget Déchets pour reversement à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

(2) Pour le Budget Principal, la somme de 11 441 499 € comprend la reprise de l'excédent de fonctionnement du budget Déchets (2 904 971,50 €) pour reversement à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

## Budget général - Dépenses réelles - Répartition par nature et budget (arrondi à l'euro)

	Ville		Eau		Assainissement		SSADPA		Forêts		ZA Champs Montants		ZA Edison		Chauffage urbain		Total	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
Dépenses d'équipement	44 820 895	25 292 122	6 545 433	3 180 694	10 473 571	2 699 678	37 665	23 096	221 737	120 403	0	0	0	0	4 792 926	3 544 816	66 892 227	34 860 809
Subventions équipement	5 480 468	4 656 353	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 480 468	4 656 353
<b>Investissement «productif»</b>	<b>50 301 363</b>	<b>29 948 476</b>	<b>6 545 433</b>	<b>3 180 694</b>	<b>10 473 571</b>	<b>2 699 678</b>	<b>37 665</b>	<b>23 096</b>	<b>221 737</b>	<b>120 403</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 792 926</b>	<b>3 544 816</b>	<b>72 372 695</b>	<b>39 517 162</b>
Autres dépenses	1 313 626	558 761	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 113 123	1 113 123	2 426 749	1 671 894	
Remboursement dette	14 789 701	14 486 225	448 200	384 791	1 740 906	1 734 406	0	0	18 900	14 318	0	0	0	91 000	90 320	17 098 707	16 710 061	
Gestion active de la dette	27 810 133	27 710 133	0	0	218 703	218 702	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 028 836	27 928 835	
Résultat fonctionnement capitalisé (1)	239 566	239 566	0	0	0	0	47 436	47 436	0	0	0	0	0	0	0	0	287 002	287 002
Solde investissement reporté	16 128 086	16 128 086	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 427	80 427	224 755	892 014	17 325 281	17 325 281	
<b>Investissement</b>	<b>110 592 474</b>	<b>89 071 247</b>	<b>6 993 633</b>	<b>3 565 484</b>	<b>12 433 180</b>	<b>4 652 786</b>	<b>85 101</b>	<b>70 532</b>	<b>240 637</b>	<b>134 721</b>	<b>80 427</b>	<b>80 427</b>	<b>224 755</b>	<b>224 755</b>	<b>6 889 063</b>	<b>5 640 273</b>	<b>137 539 270</b>	<b>103 440 225</b>
Personnel	76 520 564	74 786 173	2 685 600	2 432 279	1 960 035	1 700 342	352 478	347 872	252 595	230 497	0	0	0	0	0	0	81 771 272	79 497 164
Subventions	19 454 882	19 269 141	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 454 882	19 269 141
Autres dépenses (2)	41 070 957	37 409 424	4 985 550	4 322 284	3 388 747	2 672 742	112 322	88 106	191 543	134 063	36 689	36 689	7 650	224 220	206 491	50 017 678	44 833 110	
Résultat fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Fonctionnement</b>	<b>137 046 403</b>	<b>131 464 738</b>	<b>7 671 150</b>	<b>6 754 563</b>	<b>5 348 782</b>	<b>4 373 084</b>	<b>464 800</b>	<b>435 978</b>	<b>444 138</b>	<b>364 561</b>	<b>36 689</b>	<b>0</b>	<b>7 650</b>	<b>224 220</b>	<b>206 491</b>	<b>151 243 832</b>	<b>143 599 415</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>247 638 877</b>	<b>220 535 985</b>	<b>14 664 783</b>	<b>10 320 048</b>	<b>17 781 962</b>	<b>9 025 870</b>	<b>549 901</b>	<b>506 510</b>	<b>684 775</b>	<b>499 282</b>	<b>117 116</b>	<b>80 427</b>	<b>232 405</b>	<b>224 755</b>	<b>7 113 283</b>	<b>5 846 764</b>	<b>288 783 102</b>	<b>247 039 639</b>

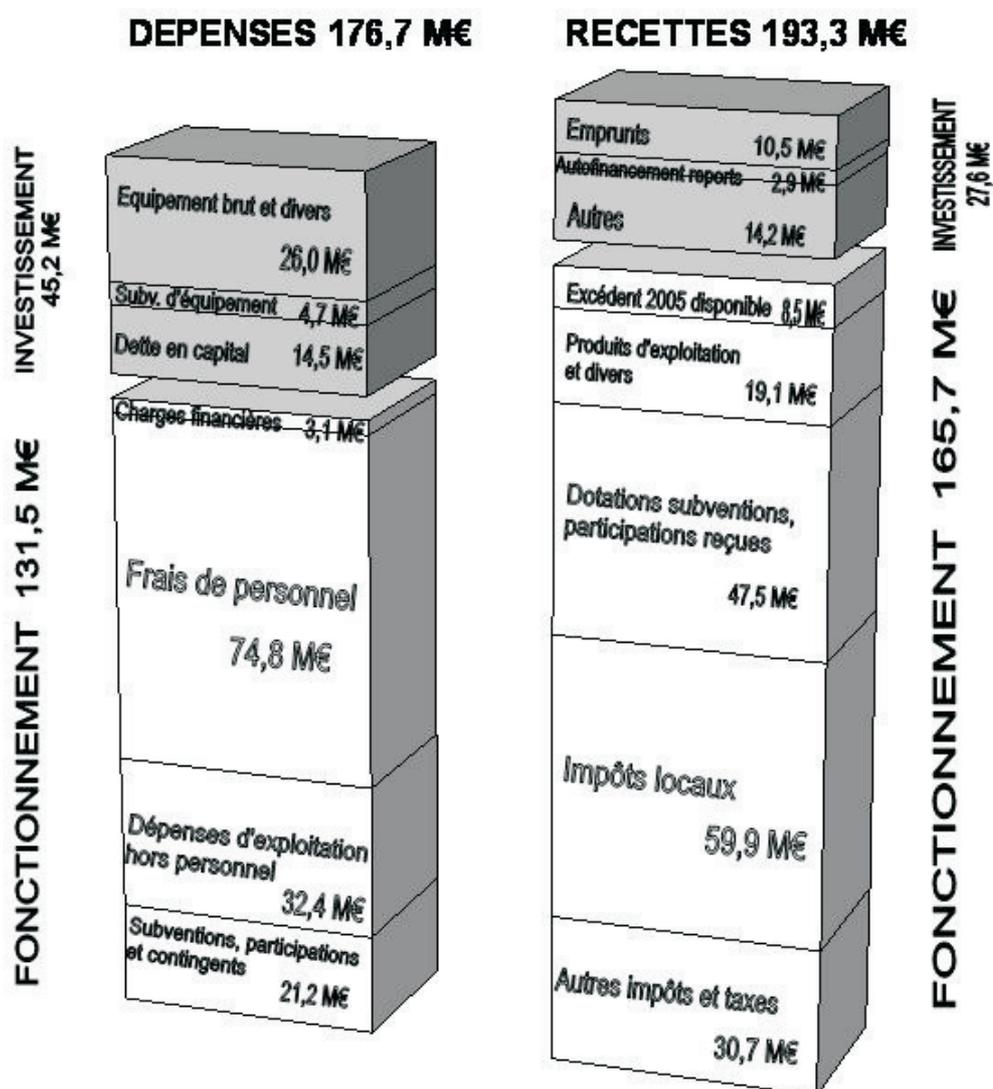
(1) Pour le Budget Principal, il s'agit du reversement à la CAGB de l'excédent d'investissement du Budget Déchets

(2) Pour le Budget Principal, y compris reversement de 2 904 971,50 € à la CAGB de l'excédent de fonctionnement du budget Déchets

## 2 - Données sur le budget principal

**Budget Principal - Répartition par nature**

(hors gestion active de la dette et autofinancement des investissements de N-1)



Avec l'application de la nouvelle instruction comptable M 14 au 1er janvier 2006, la structure du budget principal, présentée sur le graphique de la page précédente, a subi une modification substantielle puisque les **subventions d'équipement**, précédemment imputées en fonctionnement, le sont désormais en investissement.

Cette modification ayant pour effet d'accroître l'épargne brute en 2006, les subventions d'équipement ont été retirées des dépenses de fonctionnement 2004 et 2005 indiquées dans le tableau ci-dessous pour permettre une juste comparaison.

Pour mieux apprécier l'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement, le reversement de l'excédent du budget Déchets à la CAGB a été neutralisé en 2006 compte tenu de son caractère exceptionnel.

La baisse du volume du budget principal en 2006 s'explique pour l'essentiel par le transfert du CNR, désormais géré par la CAGB, mais elle n'influe pas sur le niveau d'épargne.

en M€	CA 2004	CA 2005 (a)	CA 2006 (b)	Ecart b / a	
				en M€	en %
<b>Fonctionnement</b>					
Recettes réelles hors excédent reporté et reprise excédent Déchets (1)	154,76	154,63	154,30	- 0,33	- 0,2
Dépenses réelles hors travaux régie, subv. d'équipement et reprise excéd. Déchets (2)	123,41	128,48	126,27	- 2,21	- 1,7
Epargne brute = 1 - 2	31,35	26,15	28,03	+ 1,88	+ 7,2
<b>Investissement</b>					
Equipement brut avec travaux en régie (3)	34,95	33,86	27,58	- 6,28	- 18,6
Emprunt hors gestion active de la dette (4)	15,31	15,34	10,47	- 4,87	- 31,8
Taux de financement des dépenses d'équipement par l'emprunt = 4 / 3	43,8 %	45,3 %	38,0 %		
<b>Endettement</b>					
Encours de dette au 31 décembre	109,32	108,09	104,06	- 4,03	- 3,7

Après les résultats exceptionnellement favorables de 2004 et ceux plus mesurés de 2005, le compte administratif 2006 enregistre deux points particulièrement positifs qui entraînent logiquement une amélioration de notre capacité de désendettement :

- Le **redressement significatif (+ 7,2 %) de l'épargne brute** grâce à une évolution des recettes plus favorable que celle des dépenses, lesquelles continuent d'être bien maîtrisées, notamment sur le poste stratégique des frais de personnel ;

- Une **diminution de l'encours de dette de plus de 4 M€**, la Ville n'ayant emprunté que 10,47 M€ alors qu'elle remboursait dans le même temps une annuité de 14,50 M€.

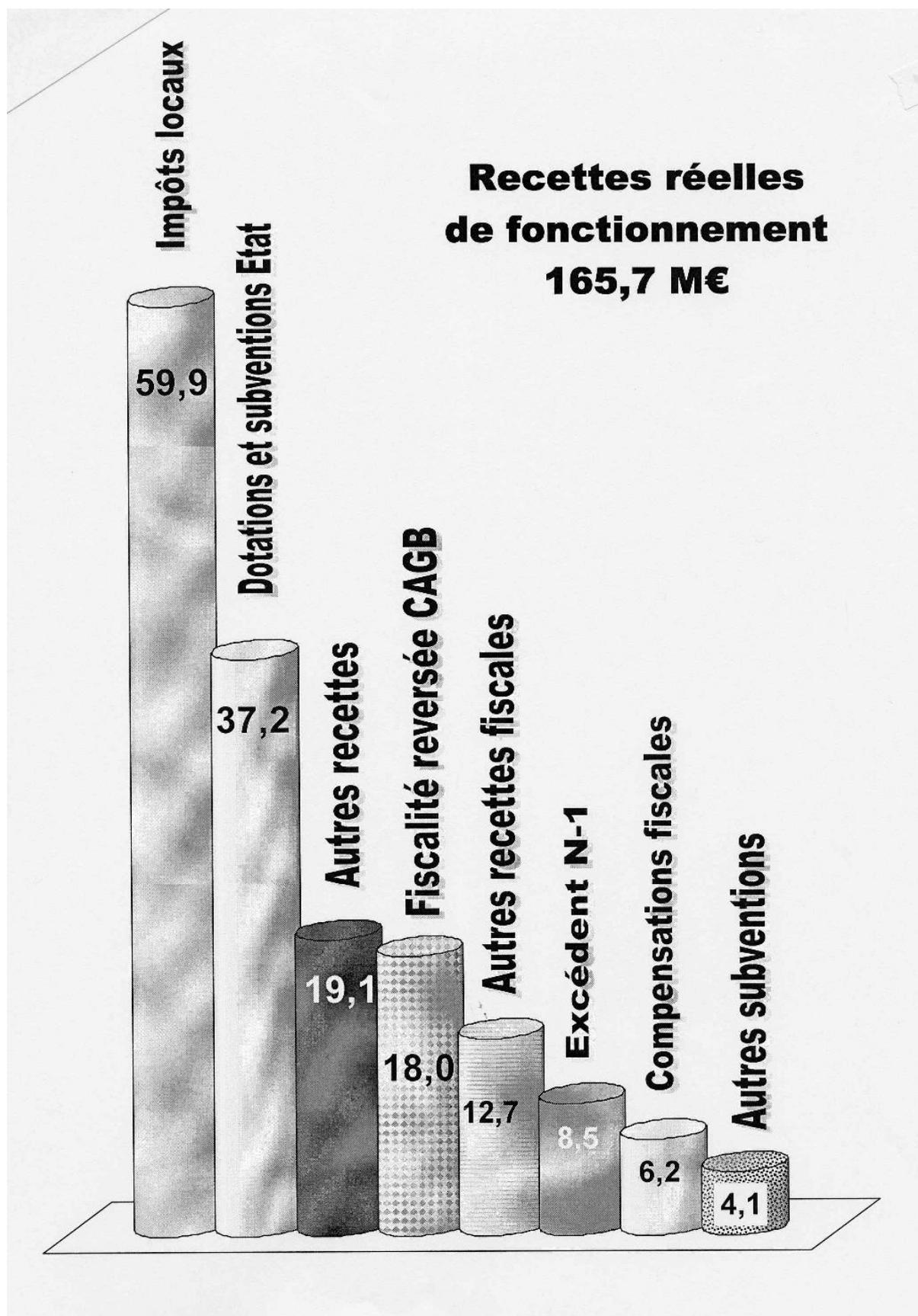
Après deux exercices de niveau particulièrement élevé, la **baisse sensible des dépenses d'équipement brut** (-18,6 %) correspond en partie à la baisse de 3 M€ des crédits inscrits au BP mais est également la conséquence de la complexification de certains dossiers et d'un nombre plus important d'appels d'offres infructueux qui nuisent au bon déroulement des opérations.

## Compte Administratif 2006 - Recettes réelles

BUDGET PRINCIPAL	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Restes à réaliser
Amendes de police	1 617 701,00	1 617 701,00	100,0 %	
TLE	350 000,00	340 986,00	97,4 %	
FCTVA	4 522 299,00	4 550 415,41	100,6 %	
Emprunts	25 320 000,00	10 470 067,00	41,4 %	8 716 000,00
Gestion active de la dette	27 810 133,00	27 710 132,76	99,6 %	
Subventions d'équipement	9 670 940,00	6 569 432,14	67,9 %	3 002 605,00
Avances, créances	104 566,00	104 565,60	100,0 %	
Produits de cessions d'immobilisations	2 483 635,00			
Autofinancement des reports de N-1	2 885 538,00	2 885 538,00		
Autres recettes d'investissement	890 445,00	842 585,98	94,6 %	
<i>Reprise excédent investissement Déchets</i>	239 565,92	239 565,92	100,0 %	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>75 894 822,92</b>	<b>55 330 989,81</b>	<b>72,9 %</b>	<b>11 718 605,00</b>
Autofinancement des investissements réalisés en N-1	16 128 085,54	16 128 085,54	100,0 %	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>92 022 908,46</b>	<b>71 459 075,35</b>	<b>77,7 %</b>	<b>11 718 605,00</b>
Impôts locaux	60 077 383,00	59 855 009,00	99,6 %	
Dotations fiscales d'Etat	6 171 256,00	6 171 256,00	100,0 %	
Taxe d'électricité et taxe sur les pylônes	1 712 100,00	1 728 825,57	101,0 %	
Taxe de séjour	215 000,00	215 000,00	100,0 %	
Taxe sur les jeux du Casino	2 730 000,00	2 697 578,04	98,8 %	
Divers droits d'occupation du domaine public	555 445,00	547 229,44	98,5 %	
Droits de stationnement	3 573 500,00	3 818 516,87	106,9 %	
Taxe additionnelle aux droits de mutation	3 401 753,00	3 415 503,73	100,4 %	
Impôt sur les spectacles	60 000,00	58 979,38	98,3 %	
Taxe sur emplacements publicitaires	125 000,00	141 255,42	113,0 %	
Divers impôts et taxes	572 919,00	120 809,23	21,1 %	
<b>Recettes fiscales et taxes diverses</b>	<b>79 194 356,00</b>	<b>78 769 962,68</b>	<b>99,5 %</b>	
Dotation forfaitaire	29 801 573,00	29 801 573,00	100,0 %	
D.S.U.C.S.	4 050 787,00	4 050 787,00	100,0 %	
Dotation Nationale de Péréquation	1 259 367,00	1 259 367,00	100,0 %	
D.G.F. permanents syndicaux	63 090,00	63 090,06	100,0 %	
Dotation Spéciale Instituteurs	14 550,00	16 026,00	110,1 %	
D.G.D.	1 153 740,00	1 149 583,00	99,6 %	
Subventions et participations de l'Etat	1 015 066,00	888 544,32	87,5 %	
Dotation recensement	20 000,00	20 002,00	100,0 %	
<b>Participations de l'Etat</b>	<b>37 378 173,00</b>	<b>37 248 972,38</b>	<b>99,7 %</b>	
Subventions et participations des régions	263 000,00	263 449,00	100,2 %	
Subventions et participations des départements	145 578,00	137 978,00	94,8 %	
Subventions et participations des communes	70 683,00	76 350,74	108,0 %	
Subventions et participations groupements collectivités	177 200,00	176 390,97	99,5 %	
Subventions et participations budget communautaire	77 162,00	63 087,67	81,8 %	
Subventions et participations autres organismes	4 737 689,00	3 374 324,30	71,2 %	
<b>Autres subventions et participations</b>	<b>5 471 312,00</b>	<b>4 091 580,68</b>	<b>74,8 %</b>	
Attribution de compensation CAGB	16 631 940,00	16 631 939,52	100,0 %	
D.S.C. - Solidarité sociale et fiscale	1 113 750,00	1 113 750,00	100,0 %	
D.S.C. - Solidarité économique	276 876,00	276 876,00	100,0 %	
D.S.C. - Gens du voyage	14 400,00	14 400,00	100,0 %	
<b>Fiscalité reversée</b>	<b>18 036 966,00</b>	<b>18 036 965,52</b>	<b>100,0 %</b>	
Vente produits, prestations services	9 630 648,00	9 643 718,84	100,1 %	
Revenus des immeubles	1 083 393,00	1 162 323,36	107,3 %	
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	931 998,00	811 476,53	87,1 %	
Autres produits de gestion courante	545 175,00	574 923,98	105,5 %	
Remboursements sur rémunérations personnel	464 600,00	723 382,56	155,7 %	
Produits de cessions d'immobilisations	2 483 635,50	2 483 635,50	100,0 %	
Autres recettes de fonctionnement	674 217,00	748 522,47	111,0 %	
<b>Autres recettes</b>	<b>15 813 666,50</b>	<b>16 147 983,24</b>	<b>102,1 %</b>	
Reprise anticipée d'excédent	8 536 527,17	8 536 527,17	100,0 %	
<i>Reprise excédent fonctionnement Déchets</i>	2 904 971,50	2 904 971,50	100,0 %	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>167 335 972,17</b>	<b>165 736 963,17</b>	<b>99,0 %</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>259 358 880,63</b>	<b>237 196 038,52</b>	<b>91,5 %</b>	<b>11 718 605,00</b>

## Compte Administratif 2006 - Dépenses réelles

BUDGET PRINCIPAL	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Restes à réaliser
Dépenses d'équipement (20 sauf 204 - 21 - 23)	44 820 895,00	25 292 122,36	56,4 %	18 930 541,00
Subventions d'équipement versées (204)	5 480 468,00	4 656 353,46	85,0 %	728 401,00
Dépenses imprévues	754 864,00			
Autres dépenses d'investissement	558 762,00	558 761,16	100,0 %	101,00
Remboursement dette en capital	14 799 701,00	14 486 225,35	97,9 %	
Gestion active de la dette	27 810 133,00	27 710 132,76	99,6 %	
<i>Reversement exceptionnel excédent Déchets</i>	239 565,92	239 565,92	100,0 %	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>94 464 388,92</b>	<b>72 943 161,01</b>	<b>77,2 %</b>	<b>19 659 043,00</b>
Autofinancement des investissements réalisés en N-1	16 128 085,54	16 128 085,54	100,0 %	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>110 592 474,46</b>	<b>89 071 246,55</b>	<b>80,5 %</b>	<b>19 659 043,00</b>
Rémunération et charges du personnel permanent	73 578 950,00	72 003 594,07	97,9 %	
Rémunération et charges du personnel vacataire	2 941 614,00	2 782 579,08	94,6 %	
<b>Personnel</b>	<b>76 520 564,00</b>	<b>74 786 173,15</b>	<b>97,7 %</b>	
Intérêts et charges financières	3 874 000,00	3 134 229,44	80,9 %	
<b>Dette</b>	<b>3 874 000,00</b>	<b>3 134 229,44</b>	<b>80,9 %</b>	
Subventions de fonctionnement au CCAS	9 060 000,00	9 060 000,00	100,0 %	
Subventions de fonctionnement (hors CCAS)	10 394 882,00	10 209 141,08	98,2 %	
Subventions exceptionnelles				
<b>Subventions</b>	<b>19 454 882,00</b>	<b>19 269 141,08</b>	<b>99,0 %</b>	
Contingents et participations obligatoires	991 531,00	978 363,25	98,7 %	
Contingent d'aide sociale	650 800,00	650 728,31	100,0 %	
Déficit du budget des forêts	498 358,00	330 788,84	66,4 %	
Indemnités, cotisations et formation des élus	739 170,00	707 592,41	95,7 %	
Pertes sur créances irrécouvrables	200 000,00	59 410,09	29,7 %	
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	151 510,00	151 508,45	100,0 %	
Charges diverses de gestion courante	193 657,00	183 250,93	94,6 %	
Redevances, brevets, licences	19 302,00	17 694,37	91,7 %	
Reversement et restitution sur impôts et taxes	278 809,00	277 788,38	99,6 %	
Titres annulés	199 907,00	127 222,97	63,6 %	
Dépenses imprévues	306 504,00			
Impôts, taxes et versements assimilés	624 182,00	600 782,30	96,3 %	
Contrats de service public	1 505 838,00	1 464 468,99	97,3 %	
Energie (chauffage, éclairage)	4 328 329,00	4 132 135,41	95,5 %	
Carburants	548 771,00	547 511,99	99,8 %	
Crédit bail immobilier	765 000,00	756 681,72	98,9 %	
Loyers et charges locatives	1 323 418,00	1 262 795,30	95,4 %	
Eau et assainissement des bâtiments	611 850,00	597 295,86	97,6 %	
Cotisations municipales	191 014,00	186 913,55	97,9 %	
Assurances	902 220,00	761 698,72	84,4 %	
Affranchissements	311 500,00	310 037,89	99,5 %	
Télécommunications	494 523,00	476 124,72	96,3 %	
Indemnités au comptable	9 000,00	8 830,42	98,1 %	
<b>Dépenses à évolution contrainte</b>	<b>15 845 193,00</b>	<b>14 589 624,87</b>	<b>92,1 %</b>	
<b>Crédits courants des services</b>	<b>18 142 729,00</b>	<b>16 618 554,76</b>	<b>91,6 %</b>	
Autres charges exceptionnelles	304 063,00	162 043,25	53,3 %	
<i>Reversement exceptionnel excédents Déchets</i>	2 904 971,50	2 904 971,50	100,0 %	
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>3 209 034,50</b>	<b>3 067 014,75</b>	<b>95,6 %</b>	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>137 046 402,50</b>	<b>131 464 738,05</b>	<b>95,9 %</b>	
<b>TOTAL GENERAL (investissement + fonctionnement)</b>	<b>247 638 876,96</b>	<b>220 535 984,60</b>	<b>89,1 %</b>	<b>19 659 043,00</b>



**Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 165,7 M€ en 2006, soit une progression de 1,5 % par rapport à 2005 (163,3 M€).**

Une juste comparaison nécessite toutefois de corriger ce résultat comptable pour tenir compte des deux évolutions de périmètre évoquées plus avant : **transfert du CNR à la CAGB et reversement de l'excédent Déchets à la CAGB**. En 2006, le premier a entraîné une perte de 3,1 M€ de fiscalité reversée et de 0,6 M€ d'autres produits, le second générant au contraire une recette exceptionnelle de 2,9 M€.

**A périmètre constant, les recettes 2005 se seraient élevées à 159,6 M€ et celles de 2006 à 162,8 M€, en hausse de 2 % et de 3,2 M€.**

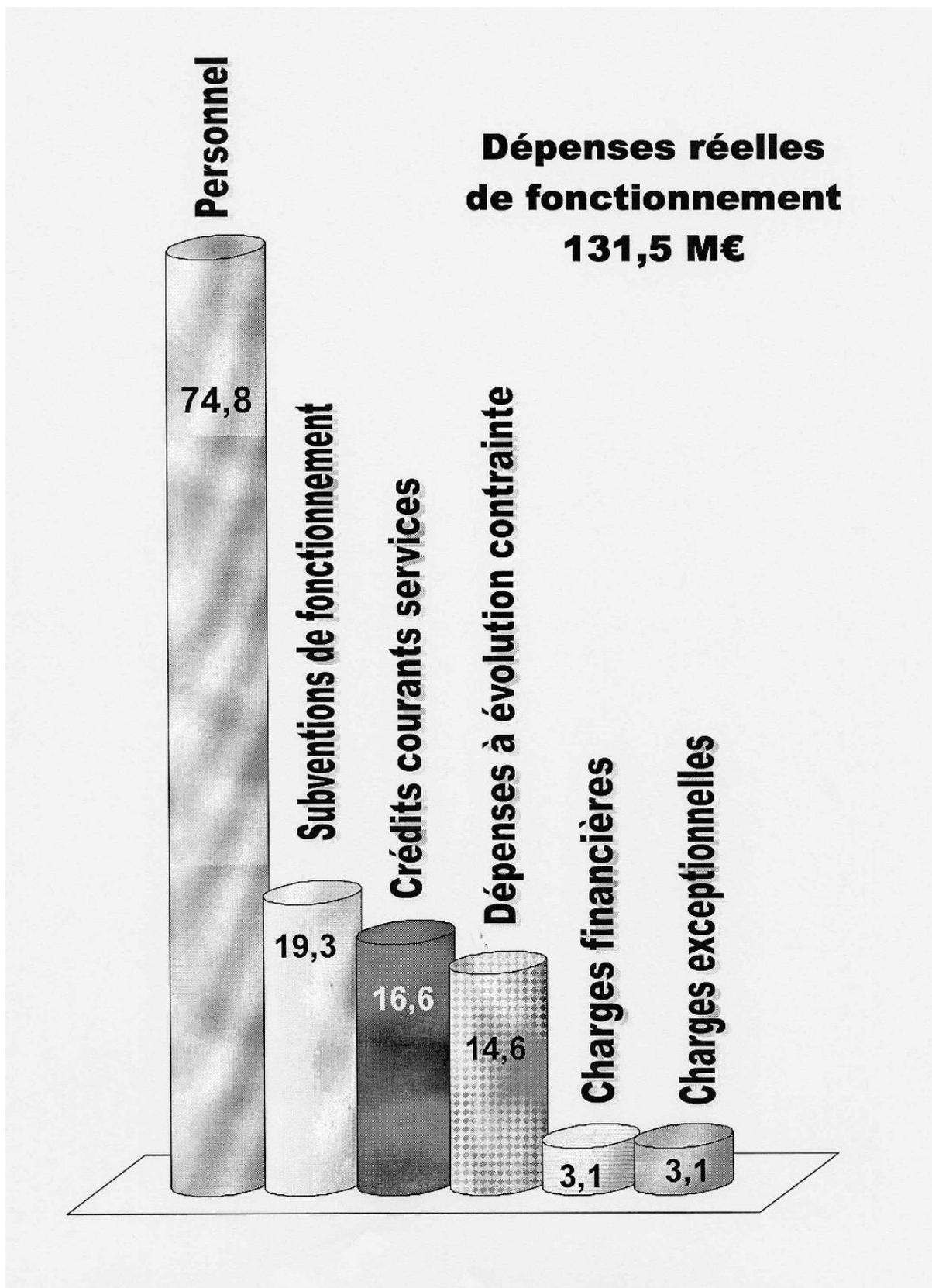
Cette progression globale n'est cependant pas uniforme d'un poste à l'autre.

Trois postes, représentant 116 M€ et plus de 70 % des recettes, en assurent l'essentiel en totalisant 2,9 M€ de recettes supplémentaires d'un exercice à l'autre :

- La **fiscalité directe**, 59,9 M€ et 37 % des recettes de fonctionnement, apporte à elle seule un produit supplémentaire de 1,8 M€, soit 3 % de plus qu'en 2005, 0,7 % correspondant à la hausse limitée des taux et 2,3 % à celle des bases ;
- Les **autres recettes fiscales** (12,7 M€) ont gardé leur dynamisme avec une hausse supérieure à 4 % et un supplément de 0,5 M€ mais elles le doivent surtout à la taxe additionnelle aux droits de mutations (+ 12,9 % et + 0,4 M€) alors que le rendement des autres impositions plafonne, notamment celui des taxes sur l'électricité et sur les jeux du casino ;
- Les **dotations, subventions et compensations fiscales en provenance de l'Etat** (43,4 M€) ont généré un gain de 0,6 M€ d'un exercice à l'autre mais leur progression reste limitée à + 1,4 % : les fortes progressions de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et de la dotation nationale de péréquation étant annihilées par la faible progression de la dotation forfaitaire et le fort recul des compensations fiscales et des subventions.

Les autres postes, 46,8 M€ et moins de 30 % des recettes, n'apportent que 0,3 M€ et sont donc globalement peu productifs :

- La **fiscalité reversée par la CAGB**, après retraitement, est stable à 18 M€ ;
  - Il en est de même de l'**excédent reporté** (8,5 M€)
  - Avec 4,1 M€, les **autres subventions** connaissent une légère baisse et commencent à subir le désengagement de la CAF ;
- Les **autres recettes** (16,2 M€) progressent de 1,9 % par rapport à 2005 (15,9 M€ hors CNR) grâce notamment à la bonne progression des cessions d'immobilisations, les autres postes et notamment les ventes de produits et de services, continuant de stagner.



**A hauteur de 131,5 M€, les dépenses réelles de fonctionnement 2006 ont subi un net recul par rapport à celles de 2005 (136,0 M€).**

Là encore, un retraitement s'impose pour tenir compte d'une part du **transfert du CNR** et du reversement de l'**excédent du budget annexe Déchets** à la CAGB, comme en recettes, mais aussi d'autre part de l'imputation en section d'investissement des **subventions d'équipement** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 (alors qu'elles l'étaient précédemment en fonctionnement).

**Après ces corrections, les dépenses 2005 s'élèvent à 126,9 M€ et celles de 2006 à 128,6 M€, en progression très modérée de 1,3 %** puisque DEXIA estimait à 3,1 % la progression des dépenses de gestion des communes en 2006 dans son étude sur les «grandes tendances des finances locales 2005 / 2006».

**C'est un résultat remarquable qui traduit dans les faits, concrètement, notre volonté, constamment affirmée, de maîtriser l'évolution des dépenses.**

**L'effort a notamment porté sur les frais de personnel, contenus à + 1,5 %**, soit deux fois moins que la moyenne des communes françaises (+ 3,1 % - source : DEXIA).

Le ralentissement amorcé en 2005 avec + 2,8 %, après + 3,7 % en 2004, se confirme. Il est nécessaire, car aucune maîtrise des dépenses globales ne peut être effective sans modérer la progression de ce poste qui représentait près de 75 M€ et 58 % des dépenses en 2006.

**L'ensemble des autres dépenses a enregistré une croissance encore plus faible, de 1,1 %, de 53,2 M€ en 2005 à 53,8 M€ en 2006.**

Certes, il est juste de préciser que ce bon chiffre est bonifié par le recul de 0,6 M€ des charges exceptionnelles sans lequel la progression serait de 2,3 %. Cela reste un bon résultat qui n'est d'ailleurs pas le fruit du hasard mais bien plutôt la conséquence d'actions volontaristes et concrètes pour limiter la progression de nos dépenses courantes.

Ainsi, **les dépenses à évolution contrainte (14,6 M€) ont diminué de 0,3 %** malgré une hausse de 12 % des dépenses d'énergies (4,1 M€) grâce à d'importantes économies réalisées sur certains postes comme les assurances, la rémunération des prestataires de services publics ou encore le déficit du budget forêts.

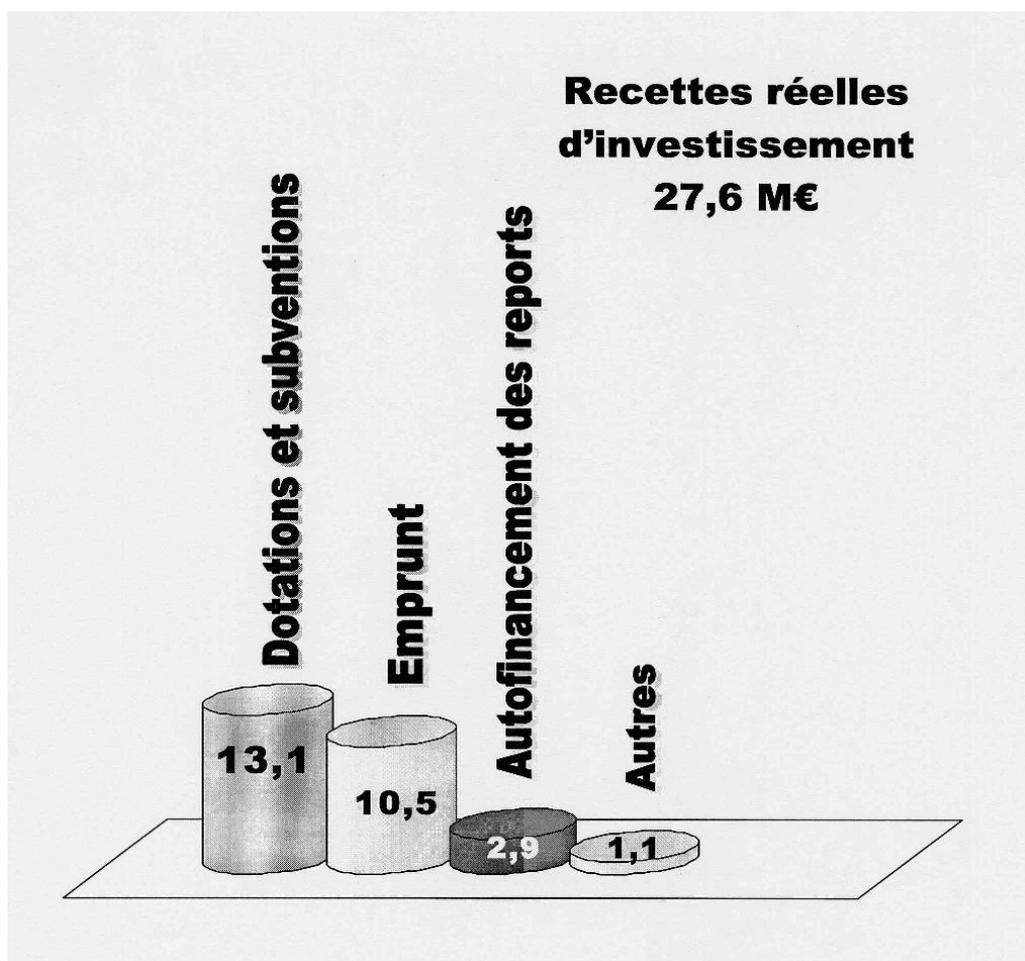
**Les frais financiers (3,1 M€) ont connu une nouvelle baisse de près de 7 %** en partie due, bien entendu, à l'évolution encore favorable des marchés financiers en 2006 mais aussi à un recours modéré à l'emprunt et à une gestion active de notre stock de dette.

Ces réductions de charges portent sur des dépenses qui n'influent pas directement sur la qualité des services offerts aux Bisontins et permettent, à l'opposé, de consacrer plus de moyens à l'amélioration quantitative et qualitative des prestations offertes.

**Les crédits d'exploitation des services (16,6 M€) ont pu ainsi être augmentés de 2,6 %**, ce qui reste une progression raisonnable mais supérieure à celle de l'inflation.

La **subvention versée au CCAS (9,1 M€)** a pu également être revalorisée de 1,7 %.

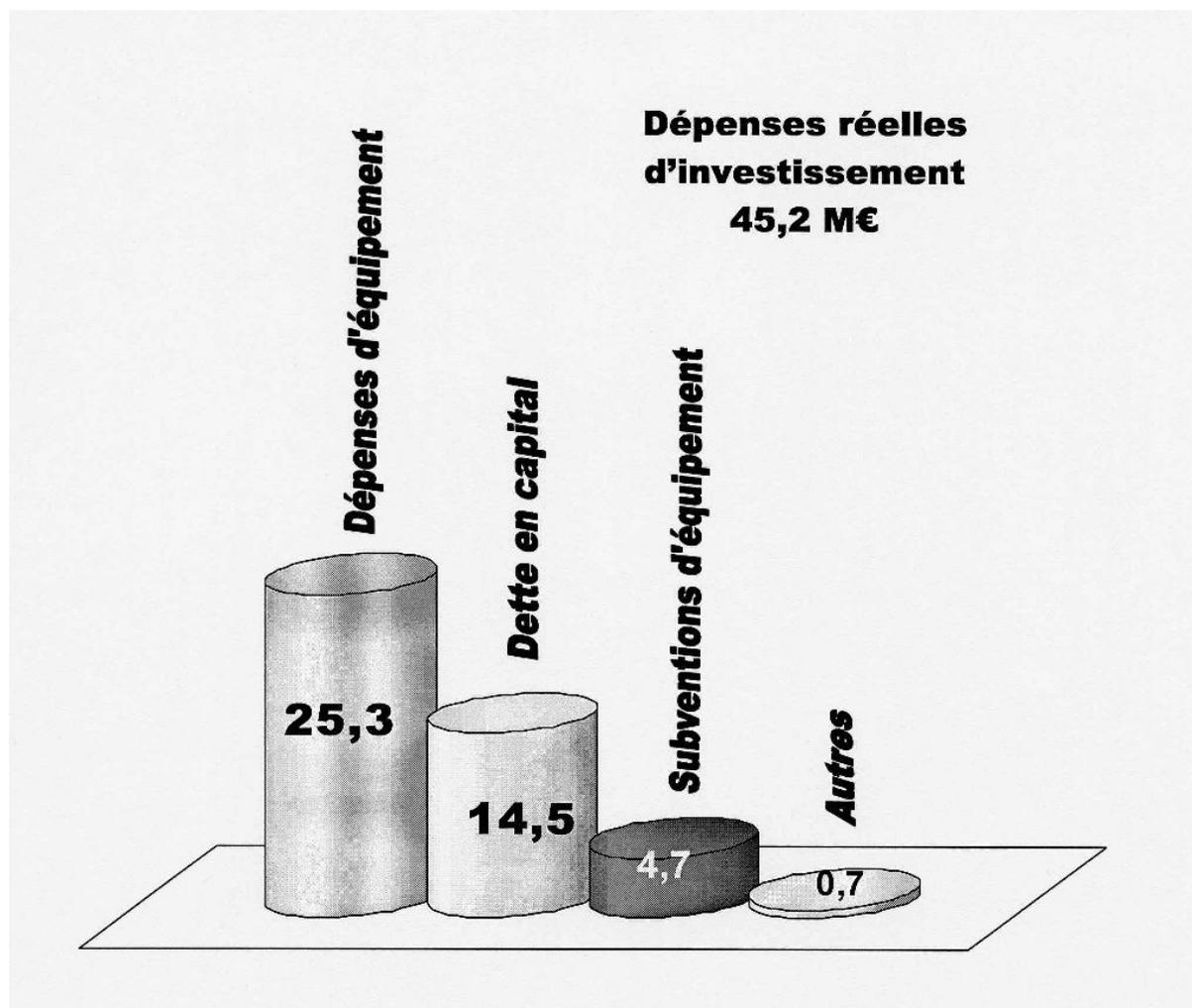
Enfin et surtout, **les autres subventions ont bénéficié d'une forte augmentation, proche de 7 %**, qui leur a permis d'atteindre 10,2 M€ en 2006 : la Ville confirme et amplifie sensiblement le soutien qu'elle apporte depuis toujours au monde associatif, un partenaire nécessaire et efficace dans de nombreux domaines.



Hors gestion active de la dette, les recettes réelles d'investissement se sont élevées globalement à 27,6 M€, en retrait de 12 % et de 3,8 M€ par rapport à 2005.

La principale explication est le faible niveau d'emprunt, 10,5 M€ soit 4,8 M€ de moins qu'en 2005.

Cette moindre mobilisation s'explique d'une part par le recul des dépenses d'équipement mais aussi par une **forte progression des dotations et subventions** qui ont atteint 13,1 M€ au lieu de 9,7 M€ en 2005, soit 3,4 M€ supplémentaires dont 2,3 M€ de subventions proprement dites et 1 M€ de FCTVA calculé sur la base d'investissements 2004 particulièrement élevés.



Les dépenses réelles d'investissement ont atteint 45,2 M€ en 2006 au lieu de 52,6 en 2005, ce dernier chiffre incluant les subventions d'équipement, désormais imputées en investissement.

On constate donc un net recul de 7,4 M€ qui trouve sa source principale dans celui des **dépenses d'équipement** qui se sont établies à 25,3 M€ au lieu de 31,7 M€ en 2005.

Ce faible niveau des dépenses mandatées a comme contrepartie une **augmentation sensible des reports** qui s'élèvent à 19,7 M€ au lieu de 14,9 M€ en 2005 : cela signifie que les chantiers programmés en 2006 ont bien été engagés.

Point positif, la **nouvelle baisse de l'annuité de dette** en capital à 14,5 M€, soit près d'un million d'euros de moins que l'exercice précédent.

#### IV - Le budget principal et les budgets annexes 2006

##### 1. Les principaux postes du budget principal

###### A - La fiscalité directe

L'exercice 2006 a été marqué par une **faible croissance des bases de taxe d'habitation**. La bonne progression des bases de la taxe sur le foncier bâti et la hausse mesurée des taux décidée en début d'exercice ont néanmoins permis de **maintenir la dynamique du produit fiscal**.

###### ❖ Le produit des contributions directes

**Après un gel des taux en 2005, une hausse de 0,7 % a été votée au budget primitif de 2006.** L'évolution du produit des impôts directs tient compte également de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de 1,8 % décidée en Loi de Finances.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de 2001 à 2006 des produits de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Pour une plus juste comparaison, la surévaluation des bases de foncier bâti de 2004 a été neutralisée.

Le produit général augmente de 3 % en 2006, à 59,85 M€. Ce montant est constitué pour 50,7 % de taxe d'habitation, et 48,8 % de taxe foncière sur le bâti.

Les bases 2006 ont été forfaitairement augmentées de 1,8 % par la Loi de Finances. Cette revalorisation identique à celle de 2005, correspond à l'inflation anticipée en 2007.

A cette revalorisation nominale s'ajoute l'évolution physique de la matière imposable. Alors que **les bases de taxe d'habitation marquent le pas** à la suite d'un retard d'imposition de quelques foyers bisontins et d'une augmentation de la vacance des logements selon la Direction des Services Fiscaux, **les bases de foncier bâti restent solides, en progression physique de 1,8 %**, soit 0,7 % de mieux qu'en 2005 après correction.

En M€	2001		2002		2003		2004		2005		2006
	(1)	2/1	(2)	3/2	(3)	4/3	(4)	5/4	(5)	6/5	(6)
T. habitation											
Bases	123,13	+ 2,3 %	125,97	+ 2,1 %	128,62	+ 3,4 %	133	+ 2,5 %	136,32	+ 0,9 %	137,61
Taux (%)	20,73	+ 1,5 %	21,04	+ 2,1 %	21,48	+ 2,0 %	21,91	-	21,91	+ 0,7 %	22,06
Produit	25,53	+ 3,8 %	26,5	+ 4,2 %	27,63	+ 5,4 %	29,14	+ 2,5 %	29,87	+ 1,6 %	30,35
Foncier bâti											
Bases <i>après correction</i>	106,8	+ 2,9 %	109,28	+ 2,4 %	111,87	+ 4,6 %	117,03	+ 0,6 %	117,75	+ 3,6 %	122,02
						+ 2,2 %	114,39	+ 2,9 %			
Taux (%)	22,47	+ 1,5 %	22,81	+ 2,1 %	23,29	+ 2,0 %	23,76	-	23,76	+ 0,7 %	23,93
Produit <i>après correction</i>	23,86	+ 4,4 %	24,93	+ 4,5 %	26,06	+ 6,7 %	27,81	+ 0,6 %	27,97	+ 4,3 %	29,2
						+ 4,3 %	27,18	+ 2,9 %			
Foncier non bâti	0,08		0,08		0,10		0,11		0,09		0,09
Produit des rôles généraux	49,46	+ 4,1 %	51,51	+ 4,4 %	53,78	+ 6,1 %	57,05	+ 1,6 %	57,95	+ 2,9 %	59,64
Rôles supplémentaires	0,34		0,16		0,23		0,16		0,14		0,20
PRODUIT GENERAL <i>après correction</i>	49,8	+ 3,7 %	51,67	+ 4,5 %	54,01	+ 5,9 %	57,21	+ 1,5 %	58,09	+ 3,0 %	59,85
						+ 4,8 %	56,58	+ 2,7 %			

Indépendamment du foncier non bâti et des rôles supplémentaires qui n'appellent pas une analyse particulière, on constate :

- que le produit de **la taxe d'habitation**, qui représente 30,35 M€, a augmenté de 1,6 %, contre 2,5 % en 2005. Cette hausse plus faible que celle généralement constatée est principalement due à l'évolution des bases taxées au rôle général. Comme indiqué plus haut, cette faible progression est le fait, outre la progression de la vacance de logements, d'un retard d'imposition de certains contribuables qui seront imposés par rôle supplémentaire en 2007
- que le produit de **foncier bâti**, s'élevant à 29,2 M€, fait mieux que les exercices précédents, confirmant ainsi la bonne santé de l'immobilier bisontin. Il progresse en effet de 4,3 % cette année, 84 % de cette hausse étant due a «l'effet bases».

#### ❖ Les allocations compensatrices

Les allocations compensatrices, qui correspondent à la prise en charge par l'Etat de la perte de recettes générée par les différents dégrèvements et exonérations qu'il accorde aux contribuables, se sont élevées globalement à 6 171 K€, répartis comme suit :

- 2 306 K€ au titre de la taxe d'habitation (2 265 K€ en 2005) :
- 1 197 K€ au titre des taxes foncières au lieu de 1 189 K€ en 2005 :
- **2 668 K€ de dotation de compensation de la taxe professionnelle qui subit une nouvelle et forte baisse, supérieure à 10 %.**

*B - Dotations de l'Etat et fiscalité reversée*

#### ❖ Les dotations de l'Etat

Les principales dotations de l'Etat perçues par la Ville en 2006 sont récapitulées dans le tableau suivant :

	Montant 2006
Dotation forfaitaire	29 801 573,00 €
Dotation solidarité urbaine et de cohésion sociale	4 050 787,00 €
Dotation nationale de péréquation	1 259 367,00 €
Dotation compensation taxe professionnelle	2 667 729,00 €
Dotation spéciale instituteurs	16 026,00 €
Dotation générale de décentralisation	1 149 583,00 €
DGF permanents syndicaux	63 090,06 €

**La dotation globale de fonctionnement** se compose de :

- **La dotation forfaitaire** qui comprend depuis la Loi de Finances pour 2005 quatre parts :

- Une dotation de base, variant de 60 € à 120 € par habitant en 2005 selon la taille des communes, qui évolue en 2006 en fonction du taux fixé par le Comité des Finances Locales à 75 % du taux de progression de la DGF (+ 2,727465 %) soit + 2,0456 % (*Pour Besançon, produit 2006 : 14 501 719 €*)
- Une part proportionnelle à la superficie égale à 3 € par hectare en 2005. Elle augmente en 2006 selon les mêmes modalités que celles prévues pour la dotation de base soit + 2,0456 % (*Pour Besançon, produit 2006 : 19 914 €*)

- Une part correspondant à l'ancienne compensation «part salaires» de la taxe professionnelle (recette perçue par la CAGB) et à la compensation des baisses de DCTP, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire. Cette part évolue selon un taux fixé par le Comité des Finances Locales à 50 % du taux de progression de la DGF nationale soit + 1,3637 % (pour Besançon, produit 2006 : 591 065 €)
- Un complément de garantie qui évolue en 2006 selon un taux égal à 25 % du taux de progression de la DGF nationale soit une progression de + 0,6819 % (pour Besançon, produit 2006 : 14 688 875 €)

Globalement, la dotation forfaitaire évolue en 2006 de + 1,36 % par rapport à 2005.

- **La dotation d'aménagement** : Elle comprend la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, la dotation de solidarité rurale (non perçue par la Ville) et la dotation nationale de péréquation.

- Le montant de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) perçue en 2006 par la Ville s'élève à 4 050 787 €.
- La dotation nationale de péréquation se compose de deux parts, une part principale répondant à des critères de potentiel financier et d'effort fiscal (986 589 €) et une part majorée basée notamment sur des critères de potentiel fiscal de taxe professionnelle (272 778 €).

Parmi **les autres dotations**, la principale recette concerne les dotations générales de décentralisation pour 1 149 583 € dont notamment 1 072 169 € au titre du fonctionnement des services communaux d'hygiène et de santé.

#### ❖ **La fiscalité reversée par la CAGB**

La Ville perçoit deux types de dotations :

a) **L'attribution de compensation** qui est égale à la différence entre les recettes transférées par la Ville (le produit de la taxe professionnelle perçue par la Ville en 2000, ainsi que les compensations qui y sont liées, déduction faite du produit des taxes ménages perçue par le District en 2000) et les charges transférées.

Cette dotation est figée : elle ne peut être indexée et n'est pas susceptible d'être modifiée, sauf en cas de nouveaux transferts de compétences ou d'émission de rôles supplémentaires de taxe professionnelle perçus ultérieurement mais au titre de l'exercice précédent la mise en place de la TPU.

Le 20 décembre 2006, le Conseil de Communauté de la CAGB a voté le montant de l'attribution 2006 revenant à la Ville (16 631 939,52 €) telle que fixée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges. Dans sa séance du 18 janvier 2007, le Conseil Municipal a validé ce montant qui tient compte du **transfert à la CAGB du Conservatoire National de Région**.

b) **La dotation de solidarité communautaire**, dont le dispositif a fait l'objet d'une refonte lors d'une délibération du Conseil Communautaire de la CAGB le 9 juillet 2004, se compose dorénavant de 3 volets :

- un volet de **solidarité sociale et fiscale** qui a fait l'objet depuis 2004 d'une affectation supplémentaire de 500 K€ pour l'ensemble des communes. Il est toujours réparti selon les critères d'origine (logements sociaux, population, richesse fiscale). La somme perçue par la Ville en 2006 au titre de ce volet s'élève à 1 113 750 €.
- un volet de **solidarité économique** fixée à 0,60 € par m<sup>2</sup> nouvellement dédié à l'activité économique ayant généré pour la première fois des recettes de taxe professionnelle à partir de 2001. Le montant ainsi attribué à chaque commune est calculé en fonction des surfaces

éligibles déterminées à partir des permis de construire déclarés et validés de l'année précédente. Le montant 2006 s'élève à 276 876 €

- Un volet **gens du voyage** destiné aux communes acceptant d'accueillir des emplacements dédiés à l'accueil des gens du voyage dans le cadre du schéma départemental. La dotation s'élève à 1,2 € par mètre carré et par an soit pour 2006 : 14 400 €.

#### C - La gestion de dette

##### C.1. Les inscriptions sur la section d'investissement

##### ❖ La gestion active de la dette

Les outils de gestion de la dette ont pour double objectif d'abaisser les frais financiers sans exposer notre encours de dette à un risque de taux trop important.

En 2006, la Ville a procédé à des opérations de tirage et de remboursement temporaire sur les crédits long terme renouvelable (CLTR) qui permettent de résorber les excédents de trésorerie éventuels et de tendre le plus possible vers une «trésorerie zéro». En outre, les sommes remboursées, 25 010 K€ en 2006, ne génèrent pas d'intérêts, ce qui a dégagé **une économie de 709 K€ pour le budget principal**.

La Ville a également procédé en 2006 à la **renégociation, sans indemnité, d'un emprunt portant sur un montant de 2 700 K€ sans modification de la durée résiduelle du prêt** (9 ans), qui a permis d'obtenir des marges sur index plus faibles (0 pour l'Euribor et 0,013 pour le Tam/Tag) que celles du prêt refinancé (entre 0,085 et 0,15) tout en conservant la même souplesse en matière d'arbitrage et de remboursement anticipé.

Bilan des opérations de gestion active de la dette (en K€)	Dépenses		Recettes	
	2005	2006	2005	2006
Remboursement capital suite renégociation	9 977	2 700		
Remboursement des indemnités capitalisées				
Prêt de refinancement suite à renégociation			9 977	2 700
Opération d'ordre				
- Remboursements anticipés	20 132	25 010		
- Retirages			20 132	25 010
<b>Total</b>	<b>30 109</b>	<b>27 710</b>	<b>30 109</b>	<b>27 710</b>

En juillet 2006, la Ville, en anticipant la hausse des taux variables, a choisi de **transformer l'indexation d'un contrat positionné initialement sur Euribor en le plaçant sur un taux fixe de 4,08 %, permettant ainsi de sécuriser 7 M€ d'encours**.

##### ❖ Les mouvements financiers distincts de la gestion active de la dette

##### \* Les recettes réelles du compte 16

L'autorisation d'emprunt votée au Budget Primitif 2006 s'élevait à 25 320 K€ comprenant 16 300 K€ d'inscriptions nouvelles et un report de 9 020 K€.

**L'emprunt réellement mobilisé a été limité à 10 470 K€** répartis comme suit :

- Caisse des Dépôts et Consignations	4 029 K€
- Dexia Crédit Local	6 406 K€
- Caisse d'Allocations Familiales Besançon	<u>35 K€</u>
	<b>10 470 K€</b>

8 716 K€ font l'objet d'un report sur l'exercice 2007 et 6 134 K€ sont annulés pour tenir compte des dépenses d'investissement non reportées.

**\* Les dépenses réelles du compte 16**

Elles se sont élevées à 14 486 K€ en 2006 et comprennent le remboursement en capital de la dette, hors mouvements sur les CLTR et gestion active de la dette, montant inférieur à celui de l'exercice précédent (15 433 K€).

**Fin 2006, l'encours de dette du budget principal s'établit à 104 060 K€ au lieu de 108 087 K€ fin 2005**, recul qui trouve son explication dans le différentiel entre la dette en capital remboursée en 2006 (14 486 K€) et l'emprunt nouveau mobilisé la même année (10 470 K€).

C.2. Les inscriptions sur la section de fonctionnement

**\* La gestion de la dette, les intérêts et les frais financiers payés**

**Fin 2006, l'encours de dette du budget principal se répartit à 54 % sur taux fixes et 46 % sur taux flottants** au lieu de 52 % et 48 % respectivement en 2005, soit une répartition des risques qui reste équilibrée, la légère remontée de la part des taux fixes s'expliquant par un souci de sécurisation face à la remontée des taux courts qui devrait se poursuivre tout au long de l'année 2007.

En termes de taux, les 10 470 K€ d'emprunts nouveaux mobilisés en 2006 se répartissent comme suit :

- 3 500 K€ de CLTR, sur une durée de 15 ans, avec choix entre Eonia, Euribor, Tam et Tag + 0,015
- 2 201 K€, sur une durée de 10 ans à un taux fixe de 4,29 %
- 4 029 K€ de prêts projets urbains et renouvellement urbain auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, sur des durées de 15 ans et sur taux indexés sur le Livret d'Epargne Populaire (2,50 % en 2007) et sur le Livret A (2,50 % en 2006, 3,25 % en 2007)
- 704 K€, sur une durée de 5 ans en prêt multi-index avec choix entre Euribor + 0,04 et Tam/Tag + 0,08 et possibilité de passage en taux fixe
- 35 K€, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales sur une durée de 10 ans au taux fixe sans intérêts de 0 %

**Le principal objectif recherché a été une nouvelle fois d'augmenter l'encours du CLTR pour conserver notre capacité à résorber les éventuels excédents de trésorerie au cours des prochaines années.**

**La durée résiduelle moyenne des emprunts du budget principal est de 9 ans 9 mois au 31 décembre 2006**, identique à celle de 2005, et le taux moyen pondéré 2006 est en très légère baisse à 3,86 % au lieu de 3,88 % en 2005. Le volume d'intérêts payé par la Ville en 2006 est globalement identique à 2005 (3 200 K€ en 2006 contre 3 204 K€ en 2005).

**\* Les autres charges financières**

Il s'agit des frais d'utilisation de la ligne de trésorerie (5 K€).

*D - La gestion des ressources humaines***❖ Les effectifs**

**Les transferts** du Conservatoire National de Région et de la Collecte des Ordures Ménagères (budget annexe) sont intervenus le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Ils ont concerné 76 agents permanents (70 ETC) pour le CNR et 102 agents permanents (101 ETC) pour la collecte. De plus, la mutualisation de la Direction Plan et Informations Géographiques rattachée à la CAGB le 1<sup>er</sup> janvier 2006 a concerné 11 agents permanents (10,4 ETC).

**Les effectifs du personnel permanent à temps complet et à temps non complet** de la Ville (dont y compris les budgets annexes) sont passés de 2 162 agents (2 054 ETC) au 1<sup>er</sup> janvier 2006 à 2 154 agents (2 050 ETC) au 31 décembre 2006.

A l'intérieur de ce périmètre en légère baisse, le redéploiement de moyens a permis de pourvoir plusieurs postes nouveaux, notamment :

- pour l'accueil de la Mairie (4 postes)
- pour la Petite Enfance (2 postes pour l'extension de la SAPE St-Claude et 2 postes pour le volant de remplacement)
  - pour la Police Municipale (4 postes)
  - pour la Direction Qualité (1 poste)
  - pour la gestion des risques (1 poste)
  - pour la mission Organisation (1 poste)
  - pour les Ressources Humaines (1 poste à la Formation)
  - pour la Direction Hygiène-Santé (1 poste d'infirmière)
  - pour la Communication Interne (1 poste)
  - pour la Direction Urbanisme (1 poste)
  - pour la Direction Eau-Assainissement (restructuration : 5 postes)
  - pour la Maîtrise de l'Energie (1 poste)
- pour le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie (3 postes dont un poste pour l'Archéologie Préventive)
  - pour la Mission Patrimoine (1 poste)
  - pour les Musées de la Citadelle (2 postes)
  - pour le Développement Local (1 poste)
  - pour la Tranquillité Publique (1 poste)
  - pour le Centre 1901 (2 postes)

**❖ Masse salariale***1) Dépenses*

Les prévisions budgétaires 2006 s'établissaient comme suit :

- pour la dépense globale à 75 013 912 €
- pour les seuls salaires et charges à 73 783 400 €.

A périmètre constant, c'est-à-dire avec le maintien fictif du CNR et de la Direction Plan Informations Géographiques (la collecte des ordures ménagères faisant l'objet d'un budget annexe), par rapport au BP 2005, le BP 2006 était en hausse de 3 %.

**Le budget 2006 a notamment intégré :**

- une application, en année pleine, d'une augmentation des traitements de 0,8 % et d'une revalorisation des bases salaires pour les harmoniser avec le SMIC

- une revalorisation des traitements de 0,5 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006

- le versement d'une prime annuelle pour les fonctionnaires de catégories A et B bloqués dans leur avancement depuis 5 ans au sommet du dernier grade du cadre d'emplois correspondant

- la mise en œuvre des nouveaux emplois aidés

- la revalorisation variable des échelles indiciaires afférentes aux grades de base de la catégorie B.

Par contre, **deux dispositifs importants**, à savoir :

- une réforme complète de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

- une réforme complète de la catégorie C, prenant effet en 2006

**n'ont pu être mis en œuvre que sur le budget 2007.**

L'exécution du budget 2006 dégage un excédent de 1,6 M€ dû notamment au report en 2007, avec effet rétroactif en 2006, des deux mesures ci-dessus.

*2) Recettes*

L'objectif des recettes était de 921 195 €. Il a été atteint. Les recettes s'élèvent à 988 739 € soit un surplus de 7,3 %.

*3) Heures supplémentaires*

Le coût des heures supplémentaires (payées) est passé de 615 K€ en 2005 à 531,7 K€ en 2006, soit une diminution de 13,5 %.

*4) Personnel temporaire*

Les crédits de personnel temporaire gérés par la Direction des Ressources Humaines, hors charges, sont passés de 2 911 K€ en 2005 à 2 963 K€ en 2006, soit une légère augmentation de 1,8 %.

*2. Les budgets annexes*

L'analyse des budgets annexes reprend les concepts définis dans le Guide des Finances des Communes de plus de 10 000 habitants publié par le Ministère de l'Intérieur (Direction Générale des Collectivités Locales) : les travaux en régie ont été déduits des dépenses de fonctionnement pour être ajoutés aux dépenses d'investissement.

Les opérations des budgets Eau, Assainissement, Forêts, Zones d'activités des Champs Montants et rue Thomas Edison sont comptabilisées pour leur montant HT.

**A. Budget Eau**

**Les recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à 9 375 K€ en 2006 au lieu de 9 359 K€ en 2005 et sont ainsi quasiment stables (+ 0,2 %).

Cette stabilité s'explique essentiellement par la baisse de la plus importante des recettes, le produit de la vente d'eau aux abonnés ordinaires (6 018 K€ en 2005 contre 5 799 K€ en 2006).

Pour la quatrième année consécutive, le prix du mètre cube pour la part eau a été maintenu à 0,86 € HT. Celui de la redevance assainissement, inchangé depuis 1997, est resté stable à 0,91 € HT. **Seules les taxes ont subi une augmentation.**

**Le prix total facturé à l'utilisateur est ainsi passé de 2,30 € TTC à 2,32 € en 2006, soit une hausse modérée de 0,9 %.**

**Les dépenses réelles totales de l'exercice** se sont élevées à 10 320 K€ dont 4 617 K€ en investissement et 5 703 K€ en fonctionnement.

Les principales opérations d'investissement ont atteint 3 924 K€ contre 2 387 K€ en 2005 et ont porté essentiellement sur :

➤ la poursuite des tranches annuelles pour 2 674 K€. Ces travaux ont permis la pose de 3 977 mètres de canalisations (ce linéaire de canalisations neuves correspond à 2 253 mètres d'extension de réseau et 1 724 mètres de canalisations renouvelées), la rénovation de 635 branchements avec suppression du plomb et la création de 178 branchements nouveaux ;

➤ les travaux de construction d'une deuxième cuve au réservoir de Griffon ont mobilisé 558 K€ ;

➤ le rachat des réseaux réalisés dans le cadre de l'aménagement des ZAC Val des Grands Bas, Hauts du Chazal et Mouillère ont nécessité 369 K€ ;

➤ l'adduction d'eau dans le secteur de Novillars a mobilisé 161 K€ ;

➤ la restructuration des réseaux dans le cadre du Plan de Renouvellement Urbain des Clairs-Soleils a demandé 95 K€.

Le montant de l'annuité d'emprunt baisse très fortement et passe de 746 K€ à 477 K€.

En excluant les redevances reversées à l'Agence de l'Eau et au Ministère de l'Agriculture, les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie affichent une baisse de 99 K€, soit - 3,1 %, de 3 171 K€ à 3 072 K€.

La contribution aux charges supportées par le budget principal s'élève à 660 K€.

Les résultats de clôture 2006 sont les suivants :

#### **Section d'investissement**

* résultat des réalisations 2006	1 426 K€
* résultat des restes à réaliser 2006	<u>- 2 673 K€</u>
	- 1 247 K€

Le programme d'investissement de 2006 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 1 247 K€ qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de ce même exercice conformément aux dispositions de l'instruction comptable M 49.

#### **Section d'exploitation**

* résultat d'exploitation 2005 déduction faite de la part affectée à l'investissement (2 281 K€ - 2 234 K€)	47 K€
* résultat d'exploitation de l'exercice 2006	<u>2 123 K€</u>
* excédent de clôture 2006	2 170 K€

Après avoir couvert le besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2006 (1 247 K€), l'excédent d'exploitation restant à affecter au cours de l'exercice 2007 s'élève à 923 K€.

### **B. Budget Assainissement**

**Les recettes de fonctionnement de l'exercice** se sont élevées à 7 886 K€ contre 8 322 K€ en 2005, si l'on exclut la prime d'épuration dont le rythme d'encaissement est très irrégulier.

Le produit de la redevance d'assainissement perçue auprès des usagers ordinaires s'est établi à 5 816 K€ contre 6 008 K€ en 2005, en baisse de 3,2 %.

**Les dépenses réelles totales de l'exercice** ont atteint 8 807 K€ dont 5 204 K€ en investissement et 3 603 K€ en fonctionnement.

59 K€ ont été consacrés aux acquisitions de matériel, mobilier et véhicules.

Les dépenses d'équipement se sont élevées à 3 323 K€ et ont notamment permis les réalisations suivantes :

➤ la poursuite des tranches annuelles d'entretien, d'exploitation et d'extension du réseau d'assainissement a mobilisé 996 K€ ;

➤ l'extension du réseau d'assainissement dans le cadre de l'aménagement des ZAC La Fayette, du Vallon du Jour, de Planoise, des Hauts du Chazal, du Val des Grands Bas et du Parc Scientifique et Industriel a nécessité 712 K€ ;

➤ le programme de dépollution par temps de pluie a mobilisé 1 053 K€ ;

➤ la poursuite de l'opération de mise aux normes européennes de la station d'épuration de Port Douvot avec traitement complet de l'azote a nécessité 423 K€ ;

➤ l'opération de suppression des rejets directs des eaux usées en rivière dans le secteur des Prés de Vaux a mobilisé 120 K€.

Les crédits d'investissement reportés sont inscrits à hauteur de 6 969 K€ en dépenses et 1 238 K€ en recettes.

Le financement des dépenses d'investissement est notamment assuré par une affectation des résultats antérieurs de 5 512 K€, par l'encaissement de 1 224 K€ de subventions et de 137 K€ d'emprunt.

Le montant de l'annuité d'emprunt s'est élevé à 1 978 K€ (2 302 K€ en 2005).

Le montant de la contribution aux charges du Budget Principal s'établit à 840 K€.

Les résultats de clôture 2006 sont les suivants :

#### **Section d'investissement**

* résultat des réalisations 2006	4 905 K€
* résultat des restes à réaliser 2006	- 5 731 K€
	- 826 K€

Le programme d'investissement 2006 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 826 K€ qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2006 conformément aux dispositions de l'instruction comptable M 49.

**Section d'exploitation**

* résultat d'exploitation 2005 déduction faite de la part affectée à l'investissement (3 745 K€ - 1 675 K€)	2 070 K€
* résultat d'exploitation de l'exercice 2006	<u>2 265 K€</u>
* excédent de clôture 2006	4 335 K€

Après avoir couvert le besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2006 (826 K€), l'excédent d'exploitation restant à affecter au cours de l'exercice 2007 s'élève à 3 509 K€.

**C. Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées (SSADPA)**

La mission de l'équipe du SSADPA consiste principalement à éviter l'hospitalisation ou le placement en maisons spécialisées de personnes âgées malades ou présentant certains handicaps physiques et ainsi leur procurer une meilleure qualité de vie ou parfois de fin de vie.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie couvre les frais de fonctionnement par le versement d'un forfait journalier par personne prise en charge. Le Département prend en charge, sur les mêmes bases, les frais correspondant aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Les dépenses d'exploitation hors opérations d'ordre ont augmenté de 40 K€ (436 K€ au lieu de 396 K€) répartis, pour l'essentiel, sur le poste de sous-traitance à caractère médical (+ 13 K€) et sur celui des rémunérations et charges de personnel (+ 26 K€).

Le forfait de soins attribué par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie encaissé en 2006 s'élève à 406 K€.

L'excédent d'exploitation 2005 (13,7 K€) a été affecté intégralement à la réduction des charges d'exploitation et au financement des mesures d'exploitation, conformément à l'instruction M 22 (délibération du Conseil Municipal du 22 octobre 2006). De plus, le service a eu recours à une reprise sur réserve de compensation à hauteur de 47,4 K€ affectée également à la couverture de ces charges.

Les résultats de clôture 2006 s'établissent comme suit :

**Section d'investissement**

* résultat des réalisations 2006	196,3 K€
* résultat des restes à réaliser 2006	<u>- 14,1 K€</u>
	182,2 K€

**Section d'exploitation**

* excédent 2006 qui sera affecté à la couverture des dépenses 2007	9,7 K€
--	--------

**D. Budget Forêts**

Ce budget retrace les dépenses et recettes relatives à l'exploitation du patrimoine forestier de la Ville.

Principale recette propre de ce budget, la vente de bois a été effectuée à hauteur de 137 K€. Le produit de cette vente ne suffit cependant pas à financer l'ensemble des dépenses. Pour équilibrer ce budget, une participation du budget principal a été versée à hauteur de 331 K€ (417 K€ en 2005).

Les dépenses d'équipement, réalisées principalement à Chailluz, ont mobilisé 182 K€.

La baisse des dépenses de fonctionnement, 303 K€ au lieu de 348 K€ en 2005, provient essentiellement de l'évolution favorable des frais de personnel (230 K€ contre 262 K€ en 2005).

Les résultats de clôture 2006 s'établissent comme suit :

### Section d'investissement

#### Réalisations 2006

* résultat des réalisations 2006	143 K€
* résultat des restes à réaliser	<u>- 78 K€</u>
	65 K€

La section d'investissement fait apparaître un excédent de 65 K€ qui pourra être affecté à de nouvelles dépenses d'investissement sur l'exercice 2007.

### Section de fonctionnement

* résultat d'exploitation 2005	0 K€
* résultat d'exploitation de l'exercice 2006	<u>0 K€</u>
	0 K€

### E. Budget Zone d'Activités des Champs Montants

Ce lotissement industriel, géré en régie municipale, a été créé par délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 1999.

En 2006, aucune vente de terrain n'a été réalisée. Un deuxième acompte sur les ventes de terrains réalisées en 2005 a été encaissé pour 39 K€, le solde figure en reste à réaliser.

Les résultats de clôture 2006 sont les suivants :

### Section d'investissement

* résultat des réalisations 2006	- 42 K€
* résultat des restes à réaliser	<u>+ 18 K€</u>
	- 24 K€

Ce résultat négatif résulte du décalage existant entre la réalisation des dépenses (l'aménagement de la zone) et celle des recettes (les ventes de terrains).

Ainsi le programme d'investissement réalisé fait apparaître un besoin d'autofinancement de 24 K€ qui sera couvert par la vente des terrains viabilisés.

### Section de fonctionnement

* résultat des réalisations 2006	26 K€
* résultat des restes à réaliser	<u>- 2 K€</u>
	24 K€

### F. Budget Zone d'Activités Thomas Edison

Cet autre lotissement, également géré en régie municipale, a été créé par délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2002.

En 2006, aucune dépense ni aucune recette n'a été réalisée.

Les résultats de clôture 2006 sont donc identiques à ceux de 2005 :

### Section d'investissement

\* résultat des réalisations 2006 - 225 K€

Ce résultat négatif résulte du décalage existant entre la réalisation des dépenses (l'aménagement de la zone) et celle des recettes (les ventes de terrains).

Ainsi, le programme d'investissement fait apparaître un besoin d'autofinancement de 225 K€ qui sera couvert par la vente des terrains viabilisés.

### Section de fonctionnement

* résultat des réalisations 2006	4 K€
* résultat des restes à réaliser	<u>225 K€</u>
	229 K€

### G. Budget Chauffage Urbain

Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 4 relative aux services publics industriels et commerciaux, ce budget annexe concerne la gestion du réseau de chaleur, confiée à un délégataire de service public dans le cadre d'un contrat d'affermage.

La gestion du réseau étant confié à un délégataire, l'essentiel des dépenses d'exploitation figure dans les comptes de ce dernier.

La très grande majorité des réalisations a donc été consacrée aux dépenses réelles d'équipement (3 545 K€, somme équivalente à celle de 2005, 3 544 K€) :

- 2 537 K€ pour la poursuite de la construction de la chaufferie bois, son adaptation et sa mise en conformité ;
- 993 K€ pour l'extension du réseau de chaleur de la ZAC des Hauts du Chazal.

Les recettes réelles d'investissement ont atteint 3 475 K€ dont 1 594 K€ d'emprunt, 1 305 K€ de subventions et 576 K€ de récupération de TVA immobilière. Elles contribuent à hauteur de 333 K€ à l'autofinancement des investissements de N-1.

Les dépenses de fonctionnement se sont limitées à 206 K€ et sont financées par une partie de la redevance versée par le fermier (1 149 K€).

Les résultats de clôture 2006 s'établissent comme suit :

### Section d'investissement

* résultat des réalisations 2006	- 1 424 K€
* résultat des restes à réaliser	+ <u>821 K€</u>
	- 603 K€

Le programme d'investissement 2006 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 603 K€ qui sera couvert par une partie de l'excédent d'exploitation 2006, conformément à l'instruction comptable M 4.

**Section d'exploitation**

* résultat d'exploitation 2005 déduction faite de la part affectée à l'investissement (795 K€ - 559 K€)	236 K€
* résultat d'exploitation de l'exercice 2006	<u>760 K€</u>
* excédent de clôture 2006	996 K€

Après avoir couvert le besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2006 (603 K€), l'excédent d'exploitation restant à affecter au cours de l'exercice 2007 s'élève à 393 K€.

**Les balances du compte administratif**

Aux balances d'investissement et de fonctionnement sont inscrits pour chaque budget tant en dépenses qu'en recettes, en mouvements réels et d'ordre :

- \* les prévisions,
- \* les réalisations,
- \* les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement,
- \* les opérations rattachées en fonctionnement.

La récapitulation pour le budget principal et pour les budgets annexes apparaît dans le tableau suivant :

**Récapitulation budget principal et budgets annexes**

	Prévisions	Réalizations		Restes à réaliser
		Totales	Dont rattachements	
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				
<b>Investissement</b>				
Dépenses	113 995 743,46	92 474 507,19	0,00	19 659 043,00
Recettes	122 740 805,96	80 563 044,55	0,00	11 718 605,00
<b>Fonctionnement</b>				
Dépenses	167 098 554,00	139 902 965,97	2 038 932,72	0,00
Recettes	170 073 495,17	168 474 482,53	915 594,32	0,00
<b>BUDGETS ANNEXES</b>				
<b>Investissement</b>				
Dépenses	30 038 104,33	17 249 419,54	0,00	11 485 150,00
Recettes	30 451 595,56	22 228 728,60	0,00	3 828 477,35
<b>Fonctionnement</b>				
Dépenses	23 714 734,53	17 691 516,40	477 377,00	44 339,00
Recettes	25 577 317,74	25 232 316,30	0,00	266 733,54

La balance générale récapitule les opérations de l'exercice. Elles sont regroupées sur les comptes à deux chiffres correspondant aux natures de dépenses et de recettes, en distinguant :

- \* les mouvements budgétaires,
- \* les mouvements réels,
- \* les mouvements d'ordre.

Les résultats définitifs de clôture se résument ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTATS GLOBAUX
BUDGET PRINCIPAL	-11 911 462,64	28 571 516,56	16 660 053,92
EAU	1 425 988,69	2 169 853,80	3 595 842,49
ASSAINISSEMENT	4 904 572,58	4 335 321,26	9 239 893,84
SSADPA	196 265,61	9 725,05	205 990,66
FORETS	143 366,50	0,00	143 366,50
ZA CHAMPS MONTANTS	-41 749,80	26 093,95	-15 655,85
ZA THOMAS EDISON	-224 754,98	3 957,80	-220 797,18
CHAUFFAGE URBAIN	-1 424 379,54	995 848,04	-428 531,50
<b>TOTAUX</b>	<b>-6 932 153,58</b>	<b>36 112 316,46</b>	<b>29 180 162,88</b>

Dans un dernier tableau sont récapitulés les résultats, tous budgets confondus, des deux derniers exercices et leurs évolutions hors réaménagement de la dette (27 928 834,86 €) et hors opérations d'ordre budgétaires (20 278 769,90 €).

*Résultats tous budgets confondus*

	2005	2006	Différence	%
Dépenses d'investissement	75 166 213,00	75 511 389,79	345 176,79	0,46
Dépenses de fonctionnement	156 058 870,78	143 599 414,55	- 12 459 456,23	- 7,98
<b>Totaux dépenses</b>	<b>231 225 083,78</b>	<b>219 110 804,34</b>	<b>- 12 114 279,44</b>	<b>- 5,24</b>
Recettes d'investissement	59 864 248,31	59 595 814,48	- 268 433,83	- 0,45
Recettes de fonctionnement	197 020 754,31	188 695 152,74	- 8 325 601,57	- 4,23
<b>Totaux recettes</b>	<b>256 885 002,62</b>	<b>248 290 967,22</b>	<b>- 8 594 035,40</b>	<b>- 3,35</b>

Pour conclure, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2006 et de prendre acte de la reprise au budget 2007 des reports de crédits détaillés dans les états joints (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice) et des excédents.

**BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT  
ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
16 01 165 10042	Dépôts et cautionnements reçus		101,00	16 01 165 10042
20 824 202 3604 30100	Frais études élaboration modifications documents urbanisme	PLU (Plan Local d'Urbanisme)	85 946,00	20 824 202 3604 30100
20 020 2031 501 30900	Frais d'études	Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	1 822,00	20 020 2031 501 30900
20 313 2031 6039 33000	Frais d'études	Opéra-Theâtre - Réhabilitation plateau technique	50 000,00	20 313 2031 6039 33000
20 314 2031 4815 33000	Frais d'études	Salles des musiques actuelles et contemporaines	59 927,00	20 314 2031 4815 33000
20 321 2031 6028 45000	Frais d'études	BU/BM centre-ville	34 500,00	20 321 2031 6028 45000
20 322 2031 509 54000	Frais d'études	Domaine de la culture	13 400,00	20 322 2031 509 54000
20 422 2031 6030 33000	Frais d'études	Restructuration MJC et Point Public Palente	44 932,00	20 422 2031 6030 33000
20 822 2031 98806 35000	Frais d'études	Plan de déplacement urbain	8 372,00	20 822 2031 98806 35000
20 824 2031 3605 30100	Frais d'études	PRU Planoise	211 563,00	20 824 2031 3605 30100
20 824 2031 5009 30100	Frais d'études	Aménagement urbain en centre ancien	96 338,00	20 824 2031 5009 30100
20 824 2031 6016 30100	Frais d'études	Port fluvial	78 813,00	20 824 2031 6016 30100
20 824 2031 612 30100	Frais d'études	Aménagement quartier des Vaïtes	308 177,00	20 824 2031 612 30100
20 824 2031 95023 30100	Frais d'études	Secteur sauvegardé - Centre ancien	45 000,00	20 824 2031 95023 30100
20 830 2031 3619 30015	Frais d'études	Agenda 21	766,00	20 830 2031 3619 10810
204 23 20411 4807 00400	Subvention équipement Etat	Cité Université Canot	500 000,00	204 23 20411 4807 00400
204 520 20418 504 47047	Subvention équipement autres organismes divers	Domaine de l'action sociale	17 000,00	204 520 20418 504 48020
204 40 2042 5034 20300	Subvention équipement personnes droit privé	SNB Mise aux normes piscine Port Joint	50 000,00	204 40 2042 5034 20300
204 40 2042 5035 20300	Subvention équipement personnes droit privé	Ass. La Saint-Claude - Pôle GRS	37 500,00	204 40 2042 5035 20300
204 422 2042 509 47030	Subvention équipement personnes droit privé	Domaine de la culture	8 000,00	204 422 2042 509 47030

**BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT  
ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
204 824 2402 3603 30100	Subvention équipement personnes droit privé	Gare Viotte	21 536,00	204 824 2042 3603 30100
204 824 2042 82017 30100	Subvention équipement personnes droit privé	Ravalement de façades	49 665,00	204 824 2042 82017 30100
204 93 2042 3613 30900	Subvention équipement personnes droit privé	Energies renouvelables	9 700,00	204 93 2042 3613 30900
204 025 2042 3808 47047	Subvention équipement personnes droit privé	Etoile Sportive Saint-Ferjeux	5 000,00	204 025 2042 3808 48020
204 025 2042 6045 47047	Subvention équipement personnes droit privé	Maison du Peuple	30 000,00	204 025 2042 6045 48020
20 020 205 3601 10100	Conc. brevets, licences, marques et droits sim.	Centre d'appel citoyen	150 000,00	20 020 205 3601 10100
20 020 205 5015 10100	Conc. brevets, licences, marques et droits sim.	Gestion de projets	19 129,00	20 020 205 5015 10100
20 020 205 5016 10100	Conc. brevets, licences, marques et droits sim.	Refonte Intranet	210 000,00	20 020 205 5016 10100
20 020 205 505 10100	Conc. brevets, licences, marques et droits sim.	Domaine de l'informatique	86 060,00	20 020 205 505 10100
20 020 205 6011 10100	Conc. brevets, licences, marques et droits sim.	Refonte des applicatifs Education/Crèches	120 000,00	20 020 205 6011 10100
20 020 205 6013 10100	Conc. brevets, licences, marques et droits sim.	Numérisation collections des bibliothèques	40 000,00	20 020 205 6013 10100
20 020 205 89019 10100	Conc. brevets, licences, marques et droits sim.	Bureautique	5 458,00	20 020 205 89019 10100
20 212 205 2618 10100	Conc. brevets, licences, marques et droits sim.	Cartable numérique	58 746,00	20 212 205 2618 10100
20 212 205 98016 10100	Conc. brevets, licences, marques et droits sim.	Informatisation des écoles	10 500,00	20 212 205 98016 10100
20 822 205 98806 35000	Conc. brevets, licences, marques et droits sim.	Plan de Déplacement Urbain	2 194,00	20 822 205 98806 35000
20 824 205 3605 30100	Conc. brevets, licences, marques et droits sim.	PRU Planoise	8 121,00	20 824 205 3605 30100
21 422 2111 623 30100	Terrains nus	Maison de quartier de Velotte	18 602,00	21 422 2111 623 30100
21 824 2111 4814 30100	Terrains nus	Politique foncière	12 000,00	21 824 2111 4814 30100
21 824 2111 501 30100	Terrains nus	Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	7 131,00	21 824 2111 501 30100
21 824 2111 78005 30100	Terrains nus	ZAC de Planoise	158 000,00	21 824 2111 78005 30100

**BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT  
ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
21 824 2111 88016 30100	Terrains nus	Aménagement Zone d'Activités La Fayette	150 732,00	21 824 2111 88016 30100
21 824 2112 501 30100	Terrains de voirie	Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	36 009,00	21 824 2112 501 30100
21 824 2115 4814 30100	Terrains bâtis	Politique foncière	9 378,00	21 824 2115 4814 30100
21 824 2115 501 30100	Terrains bâtis	Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	2 000,00	21 264 2115 501 30100
21 322 2135 509 54020	Install., agencem. aménag. des constructions	Domaine de la culture	3 950,00	21 322 2135 509 54020
21 322 2135 99016 54020	Install., agencem. aménag. des constructions	Citadelle redevance SEM	1 175,00	21 322 2135 99016 54020
21 312 2138 6032-C 30100	Autres constructions	Réaménagement Hôtel de Ville - Acquisition 8 rue Pasteur	465 000,00	21 312 2138 6032-C 30100
21 020 21538 2619 10100	Autres réseaux	Conformité balisage pylône Planoise	15 000,00	21 020 21538 2619 10100
21 020 21538 89019 10100	Autres réseaux	Bureautique	40 000,00	21 020 21538 89019 10100
21 020 21538 95069 10100	Autres réseaux	Réseau fibre optique Besançon LUMIERE	8 846,00	21 020 21538 95069 10100
21 212 21538 4830 10100	Autres réseaux	Informatisation des écoles (tranche 2004)	4 736,00	21 212 21538 4830 10100
21 813 21578 508 35000	Autre matériel et outillage de voirie	Domaine de la voirie	704,00	21 813 21578 508 35000
21 822 21578 508 35000	Autre matériel et outillage de voirie	Domaine de la voirie	144 052,00	21 822 21578 508 35000
21 020 2158 2612 30900	Autres instal. matér. outillage techniques	Maîtrise de l'énergie	4 100,00	21 020 2158 2612 30900
21 020 2158 511 33000	Autres instal. matér. outillage techniques	Domaine du Parc Automobile et matériels divers	17 780,00	21 020 2158 511 33000
21 024 2158 5055 00200	Autres instal. matér. outillage techniques	Oi Salles Minjot Courbet - Restructuration	12 000,00	21 024 2158 5055 00200
21 026 2158 507 34000	Autres instal. matér. outillage techniques	Domaine de l'environnement et des espaces verts	1 175,00	21 026 2158 507 34000
21 211 2158 502 34000	Autres instal. matér. outillage techniques	Domaine de l'enseignement	4 830,00	21 211 2158 502 34000
21 412 2158 506 34000	Autres instal. matér. outillage techniques	Domaine des sports	3 084,00	21 412 2158 506 34000

**BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT  
ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
21 823 2158 3619 34000	Autres instal. matér. outillage techniques	Agenda 21	5 448,00	21 823 2158 3619 34000
21 823 2158 507 34000	Autres instal. matér. outillage techniques	Domaine de l'environnement et des espaces verts	10 800,00	21 823 2158 507 34000
21 312 2161 2610 41090	Oeuvres et objets d'art	Fonds d'embellissement urbain	332 666,00	21 312 2161 2610 49000
21 322 2161 509 52000	Oeuvres et objets d'art	Domaine de la culture	24 265,00	21 322 2161 509 52000
21 322 2161 509 53000	Oeuvres et objets d'art	Domaine de la culture	5 380,00	21 322 2161 509 53000
21 322 2161 509 54000	Oeuvres et objets d'art	Domaine de la culture	4 597,00	21 322 2161 509 54000
21 322 2161 509 54030	Oeuvres et objets d'art	Domaine de la culture	1 235,00	21 322 2161 509 54030
21 020 2182 511 32000	Autres immobil. corporelles - Matériel transport	Domaine du Parc Automobile et matériels divers	576 183,00	21 020 2182 511 32000
21 020 2183 2603 10100	Autres immob. corpor. matériel bureau et info.	Démocratisation TIC EPN	21 600,00	21 020 2183 2603 10100
21 020 2183 6010 10100	Autres immob. corpor. matériel bureau et info.	Sécurisation des installations informatiques	32 090,00	21 020 2183 6010 10100
21 020 2183 6013 10100	Autres immob. corpor. matériel bureau et info.	Numérisation collections des bibliothèques	50 000,00	21 020 2183 6013 10100
21 020 2183 89019 10100	Autres immob. corpor. matériel bureau et info.	Bureautique	132 980,00	21 020 2183 89019 10100
21 020 2183 96001 10100	Autres immob. corpor. matériel bureau et info.	Réseaux informatiques	92 545,00	21 020 2183 96001 10100
21 211 2183 4830 10100	Autres immob. corpor. matériel bureau et info.	Informatisation des écoles (tranche 2004)	47 529,00	21 211 2183 4830 10100
21 212 2183 2618 10100	Autres immob. corpor. matériel bureau et info.	Cartable numérique	35 321,00	21 212 2183 2618 10100
21 23 2183 509 49000	Autres immob. corpor. matériel bureau et info.	Domaine de la culture	4 766,00	21 23 2183 509 49000
21 822 2183 86020 35000	Autres immob. corpor. matériel bureau et info.	Parking de la Mairie	705,00	21 822 2183 86020 35000
21 822 2183 96051 35000	Autres immob. corpor. matériel bureau et info.	Parking Saint-Paul	4 100,00	21 822 2183 96051 35000
21 020 2184 510 33000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	Domaine de l'administration	48 843,00	21 020 2184 510 33000

**BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT  
ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
21 211 2184 502 33000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	Domaine de l'enseignement	4 598,00	21 211 2184 502 33000
21 212 2184 502 33000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	Domaine de l'enseignement	12 414,00	21 212 2184 502 33000
21 321 2184 509 45000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	Domaine de la culture	7 237,00	21 321 2184 509 45000
21 322 2184 509 52000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	Domaine de la culture	1 513,00	21 322 2184 509 52000
21 322 2184 509 53000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	Domaine de la culture	2 719,00	21 322 2184 509 53000
21 322 2184 509 54000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	Domaine de la culture	2 267,00	21 322 2184 509 54000
21 322 2184 509 54020	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	Domaine de la culture	18 882,00	21 322 2184 509 54020
21 322 2184 99016 54000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	Citadelle redevance SEM	41 101,00	21 322 2184 99016 54000
21 020 2188 3613 30900	Autres immobilisations corporelles	Energies renouvelables	3 600,00	21 020 2188 3613 30900
21 020 2188 510 20400	Autres immobilisations corporelles	Domaine de l'administration	1 500,00	21 020 2188 510 20400
21 020 2188 511 32000	Autres immobilisations corporelles	Domaine du parc automobile et matériels divers	262 087,00	21 020 2188 511 32000
21 020 2188 518 50000	Autres immobilisations corporelles	Domaine de la santé	766,00	21 020 2188 518 50000
21 025 2188 509 10064	Autres immobilisations corporelles	Domaine de la culture	1 350,00	21 025 2188 509 48022
21 025 2188 509 47047	Autres immobilisations corporelles	Domaine de la culture	8 000,00	21 025 2188 509 48023
21 211 2188 502 21100	Autres immobilisations corporelles	Domaine de l'enseignement	1 966,00	21 211 2188 502 21100
21 212 2188 502 21100	Autres immobilisations corporelles	Domaine de l'enseignement	5 020,00	21 212 2188 502 21100
21 23 2188 509 49000	Autres immobilisations corporelles	Domaine de la culture	4 355,00	21 23 2188 509 49000
21 251 2188 502 21100	Autres immobilisations corporelles	Domaine de l'enseignement	20 000,00	21 251 2188 502 21100
21 412 2188 506 20300	Autres immobilisations corporelles	Domaine des sports	262,00	21 412 2188 506 20300
21 412 2188 506 34000	Autres immobilisations corporelles	Domaine des sports	2 187,00	21 412 2188 506 34000

**BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT  
ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
21 422 2188 509 47030	Autres immobilisations corporelles	Domaine de la culture	18 707,00	21 422 2188 509 47030
21 63 2188 504 34000	Autres immobilisations corporelles	Domaine de l'action sociale	1 890,00	21 63 2188 504 34000
21 64 2188 504 44000	Autres immobilisations corporelles	Domaine de l'action sociale	21 086,00	21 64 2188 504 44000
21 813 2188 87003 35000	Autres immobilisations corporelles	Bornes de propreté et de nettoyage	10 000,00	21 813 2188 87003 35000
21 823 2188 507 34000	Autres immobilisations corporelles	Domaine de l'environnem. et des espaces verts	19 478,00	21 823 2188 507 34000
23 026 2312 507 34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains	Domaine de l'environnem. et des espaces verts	9 714,00	23 026 2312 507 34000
23 211 2312 502 34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains	Domaine de l'enseignement	24 445,00	23 211 2312 502 34000
23 211 2312 96013 34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains	Réhabilitation des aires de jeux	20 076,00	23 211 2312 96013 34000
23 212 2312 502 34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains	Domaine de l'enseignement	20 941,00	23 212 2312 502 34000
23 412 2312 506 34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains	Domaine des sports	88 164,00	23 412 2312 506 34000
23 63 2312 504 34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains	Domaine de l'action sociale	3 961,00	23 63 2312 504 34000
23 64 2312 504 34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains	Domaine de l'action sociale	3 000,00	23 64 2312 504 34000
23 64 2312 96013 34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains	Réhabilitation des aires de jeux	13 032,00	23 64 2312 96013 34000
23 823 2312 3614 34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains	Parcs et jardins centre-ville	288 676,00	23 823 2312 3614 34000
23 823 2312 3615 34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains	Parcs et jardins de quartiers	89 202,00	23 823 2312 3615 34000
23 823 2312 3616 34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains	Aménagement versant collines	63 289,00	23 823 2312 3616 34000
23 823 2312 5038 34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains	Parc urbain ORU Planoise	404 685,00	23 823 2312 5038 34000
23 823 2312 507 34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains	Domaine de l'environnem. et des espaces verts	224 050,00	23 823 2312 507 34000
23 823 2312 6002 34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains	Commémoration Vauban 2007	99 870,00	23 823 2312 6002 34000

## BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
23 823 2312 87024 34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains	Aménagement de jardins familiaux	249 898,00	23 823 2312 87024 34000
23 823 2312 96013 34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains	Réhabilitation des aires de jeux	118 075,00	23 823 2312 96013 34000
23 824 2312 89038 34000	Immobilisations corporelles en cours - Terrains	Actions à caractère social sur autres quartiers	4 894,00	23 824 2312 89038 34000
23 020 2313 2612 30900	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Maîtrise de l'énergie	365,00	23 020 2313 2612 30900
23 020 2313 501 10042	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	115 328,00	23 020 2313 501 10042
23 020 2313 501 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	277 230,00	23 020 2313 501 33000
23 020 2313 5040 30900	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Aménagement locaux municipaux	17 230,00	23 020 2313 5040 30900
23 020 2313 5040 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Aménagement locaux municipaux	24 958,00	23 020 2313 5040 33000
23 020 2313 5041 30000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Mise en sécurité accès au CAM	159 001,00	23 020 2313 5041 30000
23 020 2313 5055 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	OI Salles Minjoz Courbet - Restructuration	159 420,00	23 020 2313 5055 33000
23 020 2313 510 30900	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine de l'administration	44 114,00	23 020 2313 510 30900
23 020 2313 6041 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Étanchéité garages Ile de France	110 000,00	23 020 2313 6041 33000
23 020 2313 76128 30300	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Ateliers municipaux	9 044,00	23 020 2313 76128 30300
23 020 2313 76128 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Ateliers municipaux	118 606,00	23 020 2313 76128 33000
23 020 2313 89134 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Sces adminis. - Grosses réparar. et restaurat.	76 933,00	23 020 2313 89134 33000
23 020 2313 96002 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Bâtiment administratif au CTM	2 243,00	23 020 2313 96002 33000
23 020 2313 97025 10100	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Installations téléphoniques	10 568,00	23 020 2313 97025 10100
23 025 2313 5039 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Bains douches Madeleine et salles quartiers	165 218,00	23 025 2313 5039 33000
23 025 2313 6009 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Maison des Syndicats Planoise	48 857,00	23 025 2313 6009 33000

**BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT  
ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
23 211 2313 502 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine de l'enseignement	67 688,00	23 211 2313 502 33000
23 212 2313 502 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine de l'enseignement	543 396,00	23 212 2313 502 33000
23 213 2313 1762 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	GS Jean Macé - Travaux sécurité	2 536,00	23 213 2313 1762 33000
23 213 2313 2612 30900	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Maîtrise de l'énergie	76 528,00	22 213 2313 2612 30900
23 213 2313 502 30900	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine de l'enseignement	35 526,00	23 213 2313 502 30900
23 213 2313 502 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine de l'enseignement	299 194,00	23 213 2313 502 33000
23 23 2313 509 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine de la culture	83 480,00	23 23 2313 509 33000
23 23 2313 509 49000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine de la culture	1 693,00	23 23 2313 509 49000
23 251 2313 5046 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Création cuisine centrale	145 793,00	23 251 2313 5046 33000
23 311 2313 509 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine de la culture	2 772,00	23 311 2313 509 33000
23 313 2313 509 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine de la culture	12 241,00	23 313 2313 509 33000
23 321 2313 3606 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	PRU Clairs-Soleils	148 758,00	23 321 2313 3606 33000
23 321 2313 509 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine de la culture	137 526,00	23 321 2313 509 33000
23 322 2313 4835 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Réaménagement Musée Beaux-Arts - Façades	130 335,00	23 322 2313 4835 33000
23 322 2313 4836 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Aménagement des combles Marché Beaux-Arts	10 899,00	23 322 2313 4836 33000
23 322 2313 509 30900	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine de la culture	52 411,00	23 322 2313 509 30900
23 322 2313 509 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine de la culture	21 848,00	23 322 2313 509 33000
23 322 2313 509 54000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine de la culture	10 000,00	23 322 2313 509 54000
23 322 2313 6033 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Salle expositions temporaires Musée du Temps	198 371,00	23 322 2313 6033 33000

**BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT  
ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
23 322 2313 86021 30900	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Palais Granvelle Musée du Temps (PPU Chorus)	53 595,00	23 322 2313 86021 30900
23 322 2313 86021 53000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Palais Granvelle Musée du Temps (PPU Chorus)	1 890,00	23 322 2313 86021 53000
23 323 2313 4819 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Réserves Musée du Temps	235 531,00	23 323 2313 4819 33000
23 323 2313 5068 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Réserves communes des musées	366 002,00	23 323 2313 5068 33000
23 324 2313 5042 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Citadelle travaux administration et salles	297 598,00	23 324 2313 5042 33000
23 324 2313 5047 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Tour de la Pelote	2 155,00	23 324 2313 5047 33000
23 324 2313 5056 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Citadelle - Entretien monuments historiques	115 573,00	23 324 2313 5056 33000
23 324 2313 6044 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Mise en valeur et conserv. patrimoine Vauban	50 000,00	23 324 2313 6044 33000
23 324 2313 82020 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Travaux Eglise Sainte-Madeleine	341 737,00	23 324 2313 82020 33000
23 324 2313 89133 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Travaux dans les édifices cultuels	12 382,00	23 324 2313 89133 33000
23 324 2313 96025 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Bâtiments classés historiques	79 998,00	23 324 2313 96025 33000
23 324 2313 96025 54000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Bâtiments classés historiques	12 400,00	23 324 2313 96025 54000
23 411 2313 2612 30900	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Maîtrise de l'énergie	9 405,00	23 411 2313 2612 30900
23 411 2313 3618 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Palais des sports - Poursuite reconstruction	109 683,00	23 411 2313 3618 33000
23 411 2313 506 30900	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine des sports	48 130,00	23 411 2313 506 30900
23 411 2313 506 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine des sports	53 683,00	23 411 2313 506 33000
23 412 2313 506 30900	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine des sports	1 351,00	23 412 2313 506 30900
23 412 2313 506 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine des sports	85 141,00	23 412 2313 506 33000

**BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT  
ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
23 412 2313 506 35000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine des sports	86 043,00	23 412 2313 506 35000
23 412 2313 5064 30300	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Stade Léo Lagrange - Reconstruction et aménagement des abords	71 433,00	23 412 2313 5064 30300
23 412 2313 5064 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Stade Léo Lagrange - Reconstruction et aménagement des abords	61 347,00	23 412 2313 5064 33000
23 412 2313 5064-A 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Stade Léo Lagrange - Tribune Honneur Ouest	2 572,00	23 412 2313 5064-A 33000
23 413 2313 506 30900	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine des sports	41 075,00	23 413 2313 506 30900
23 413 2313 506 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine des sports	6 880,00	23 413 2313 506 33000
23 414 2313 506 30900	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine des sports	653,00	23 414 2313 506 30900
23 414 2313 506 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine des sports	56 833,00	23 414 2313 506 33000
23 422 2313 3606 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	PRU Clairs-Soleils	365 098,00	23 422 2313 3606 33000
23 422 2313 5006 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Salle de quartier Montboucons	17 608,00	23 422 2313 5006 33000
23 422 2313 5008 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Salle de quartier Montrapon	275 167,00	23 422 2313 5008 33000
23 422 2313 5043 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Local rue Violet remise aux normes sécurité	133 016,00	23 422 2313 5043 33000
23 422 2313 5044 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Centre International de Séjour	105 829,00	23 422 2313 5044 33000
23 422 2313 509 30900	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine de la culture	4 600,00	23 422 2313 509 30900
23 422 2313 623 30900	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Maison de quartier Velotte	330,00	23 422 2313 623 30900
23 422 2313 623 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Maison de quartie Velotte	46 890,00	23 422 2313 623 33000
23 422 2313 90006 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Bâtiments vie associative et quartiers	300 805,00	23 422 2313 90006 33000
23 422 2313 90006 47048	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Bâtiments vie associative et quartiers	2 349,00	23 422 2313 90006 48021

**BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT  
ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
23 422 2313 90007 30900	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Bâtiments animation socio-culturelle	1 085,00	23 422 2313 90007 30900
23 422 2313 90007 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Bâtiments animation socio-culturelle	92 566,00	23 422 2313 90007 33000
25 523 2313 3622 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Abri nuit - Accueil jour	37 398,00	25 523 2313 3622 33000
23 64 2313 5021 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Crèche Bersot - Ascenseur - Aménag. locaux	418 903,00	23 64 2313 5021 33000
23 64 2313 504 30900	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine de l'action sociale	25 340,00	23 64 2313 504 30900
23 64 2313 504 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine de l'action sociale	29 703,00	23 64 2313 504 33000
23 813 2313 508 35000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Domaine de la voirie	11 000,00	23 813 2313 508 35000
23 822 2313 6029 35000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Sécurité parking Cassin	219 218,00	23 822 2313 6029 35000
23 824 2313 3605 30300	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	PRU Planoise	631 164,00	23 824 2313 3605 30300
23 824 2313 3605 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	PRU Planoise	1 049 366,00	23 824 2313 3605 33000
23 824 2313 3605-A 30300	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	PRU Planoise - Axe Ile de France / Cassin	100 000,00	23 824 2313 3605-A 30300
23 824 2313 3605-B 30300	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	PRU Planoise - Terr. de jeux rue Luxembourg	17 855,00	23 824 2313 3605-B 30300
23 824 2313 3606 30300	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	PRU Clairs-Soleils	64 486,00	23 824 2313 3606 30300
23 824 2313 5010 33000	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Espaces publics Saint-Claude	14 950,00	23 824 2313 5010 33000
23 824 2313 6006 30300	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Accompagnement au renouvellement urbain - Programme SAFC	60 071,00	23 824 2313 6006 30300
23 824 2313 6014 30100	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Salle d'exposition et préfiguration du patrimoine	9 568,00	23 824 2313 6014 30100
23 93 2313 3613 30900	Immobilisat. corporel. en cours - Constructions	Energies renouvelables	255 382,00	23 93 2313 3613 30900
23 020 2315 5055 35000	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outil. tech.	OI Salles Minjot Courbet - Restructuration	28 177,00	23 020 2315 5055 35000

**BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT  
ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
23 814 2315 89039 35000	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outill. tech.	Conformité et centralis. réseau éclairage public	1 845,00	23 814 2315 89039 35000
23 814 2315 89040 35000	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outill. tech.	Extens. et modern. du réseau éclairage public	95 579,00	23 814 2315 89040 35000
23 814 2315 95002 35000	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outill. tech.	Plan Lumière	27 582,00	23 814 2315 95002 35000
23 821 2315 508 35000	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outill. tech.	Domaine de la voirie	2 925,00	23 821 2315 508 35000
23 821 2315 6036 35000	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outill. tech.	Renouvellement des horodateurs	6 759,00	23 821 2315 6036 35000
23 821 2315 98001 35000	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outill. tech.	Carrefours à feux mise aux normes	34 682,00	23 821 2315 98001 35000
23 822 2315 1621 35000	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outill. tech.	Porte Taillée	18 632,00	23 822 2315 1621 35000
23 822 2315 5009 30300	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outill. tech.	Aménagement urbain en centre ancien	755,00	23 822 2315 5009 30300
23 822 2315 5037 30300	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outill. tech.	Illumination façades place de la Révolution	2 114,00	23 822 2315 5037 30300
23 822 2315 5045 35000	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outill. tech.	Contrat Local Sécurité	48 411,00	23 822 2315 5045 35000
23 822 2315 508 30300	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outill. tech.	Domaine de la voirie	106,00	23 822 2315 508 30300
23 822 2315 508 35000	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outill. tech.	Domaine de la voirie	194 637,00	23 822 2315 508 35000
23 822 2315 6007 30300	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outill. tech.	Campus Bouloie - Parking	59 418,00	23 822 2315 6007 30300
23 822 2315 6031 35000	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outill. tech.	Lutte contre les inondations	59 660,00	23 822 2315 6031 35000
23 822 2315 6034 35000	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outill. tech.	Dallage Grande Rue	136 710,00	23 822 2315 6034 35000
23 822 2315 6043 35000	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outill. tech.	Affichages entrées de ville	74 655,00	23 822 2315 6043 35000
23 822 2315 86020 35000	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outill. tech.	Parking de la Mairie	30 821,00	23 822 2315 86020 35000
23 822 2315 92027 35000	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outill. tech.	Parking Allende	26 321,00	23 822 2315 92027 35000
23 822 2315 95024 30300	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outill. tech.	Réaménagement du secteur Marché (PPU CHORUS)	219 731,00	23 822 2315 95024 30300

## BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
23 822 2315 98007 30300	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outil. tech.	Parking du Marché	257 321,00	23 822 2315 98007 30300
23 822 2315 98806 30300	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outil. tech.	Plan de Déplacement Urbain	46 917,00	23 822 2315 98806 30300
23 822 2315 98806 35000	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outil. tech.	Plan de Déplacement Urbain	288 790,00	23 822 2315 98806 35000
23 824 2315 4809 30300	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outil. tech.	Zone d'activités Châteaufarine	47 500,00	23 824 2315 4809 30300
23 824 2315 4813 30300	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outil. tech.	Opérations d'accompagnement d'urbanisme	234 612,00	23 824 2315 4813 30300
23 824 2315 4816 35000	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outil. tech.	Mise en sécurité des falaises Rivotte	135 155,00	23 824 2315 4816 35000
23 824 2315 5010 30300	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outil. tech.	Espaces publics Saint-Claude	220 266,00	23 824 2315 5010 30300
23 824 2315 5014 30300	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outil. tech.	Accompagnement grands équipements	7 466,00	23 824 2315 5014 30300
23 824 2315 6005 30300	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outil. tech.	SMAC - Aménagements extérieurs	10 000,00	23 824 2315 6005 30300
23 824 2315 97017 30300	Immo. corpo. en cours instal. mat. et outil. tech.	ZAC La Mouillière	74 990,00	23 824 2315 97017 30300
23 322 2316 509 52000	Immo. corp. en cours rest. collec. et oeuv. d'art	Domaine de la culture	55 658,00	23 322 2316 509 52000
23 322 2316 509 53000	Immo. corp. en cours rest. collec. et oeuv. d'art	Domaine de la culture	60 072,00	23 322 2316 509 53000
23 322 2316 509 54000	Immo. corp. en cours rest. collec. et oeuv. d'art	Domaine de la culture	3 520,00	23 322 2316 509 54000
23 322 2316 509 54020	Immo. corp. en cours rest. collec. et oeuv. d'art	Domaine de la culture	6 373,00	23 322 2316 509 54020
23 322 2316 99016 54000	Immo. corp. en cours rest. collec. et oeuv. d'art	Citadelle redevance SEM	11 610,00	23 322 2316 99016 54000
23 322 2316 99016 54020	Immo. corp. en cours rest. collec. et oeuv. d'art	Citadelle redevance SEM	815,00	23 322 2316 99016 54020
23 322 2316 99016 54030	Immo. corp. en cours rest. collec. et oeuv. d'art	Citadelle redevance SEM	560,00	23 322 2316 99016 54030
23 324 2316 509 41042	Immo. corp. en cours rest. collec. et oeuv. d'art	Domaine de la culture	26 076,00	23 324 2316 509 10032
23 026 2318 507 35000	Autres immobilisations corporelles en cours	Domaine de l'environnem. et des espaces verts	4 858,00	23 026 2318 507 35000

**BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT  
ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
23 211 2318 502 35000	Autres immobilisations corporelles en cours	Domaine de l'enseignement	4 000,00	23 211 2318 502 35000
23 212 2318 502 35000	Autres immobilisations corporelles en cours	Domaine de l'enseignement	4 000,00	23 212 2318 502 35000
23 821 2318 87014 35000	Autres immobilisations corporelles en cours	Plan de jalonnement	2 400,00	23 821 2318 87014 35000
28 822 2318 508 35000	Autres immobilisations corporelles en cours	Domaine de la voirie	30 481,00	23 822 2318 508 35000
23 814 238 89040 35000	Avances versées sur cdes immobilisations corporelles	Extension et modernisation du réseau éclairage public	14 666,00	23 814 238 89040 35000
			19 659 043,00	

Ventilation par chapitre :

Chapitre 16 : 101,00  
 Chapitre 20 : 1 749 764,00  
 Chapitre 204 : 728 401,00  
 Chapitre 21 : 3 024 322,00  
 Chapitre 23 : 14 156 455,00

**BUDGET DU SERVICE DE L'EAU - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT  
ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
20 2031 3628 36100	Frais d'études	Evolution stations de Thise de Chailluz	17 371,00	20 2031 3628 30700
21 2111 95017 36100	Terrains nus	Périmètre de protection Arcier et Chenecey	4 000,00	21 2111 95017 30700
23 21531 512 36100	Installations carac. spécif. - Res. Adduct.	Domaine de l'eau	1 644,00	21 21531 512 30700
21 2154 512 36100	Matériel industriel	Domaine de l'eau	50,00	21 2154 512 30700
21 2183 512 36100	Matériel de bureau et matériel informatique	Domaine de l'eau	193,00	21 2183 512 30700
23 2315 3600 36100	Installations, matériel outillage techniques	Réservoir Griffon - 2ème cuve	794 707,00	23 2315 3600 30700
23 2315 3606 36100	Installations, matériel outillage techniques	PRU Clairs-Soleils	82 000,00	23 2315 3606 30700
23 2315 4804 36100	Installations, matériel outillage techniques	Mise en conformité station Chenecey	108 634,00	23 2315 4804 30700
23 2315 5002 36100	Installations, matériel outillage techniques	Rénovation des branchements plomb	68 384,00	23 2315 5002 30700
23 2315 5004 36100	Installations, matériel outillage techniques	Adduction d'eau de Novillars	94 877,00	23 2315 5004 30700
23 2315 5053 36100	Installations, matériel outillage techniques	Raccordement Thise/La Malate	17 037,00	23 2315 5053 30700
23 2315 512 36100	Installations, matériel outillage techniques	Domaine de l'eau	830 559,00	23 2315 512 30700
23 2315 6004 36100	Installations, matériel outillage techniques	Excécution des branchements neufs	50 900,00	23 2315 6004 30700
23 2315 78005 36100	Installations, matériel outillage techniques	ZAC de Planoise	10 000,00	23 2315 78005 30700
23 2315 88016 36100	Installations, matériel outillage techniques	Aménagement Zone d'Activités La Fayette	10 000,00	23 2315 88016 30700
23 2315 94034 36100	Installations, matériel outillage techniques	ZAC Hauts du Chazal - Pôle Santé (Secteur J. Mirjocz)	285 862,00	23 2315 94034 30700

**BUDGET DU SERVICE DE L'EAU - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT  
ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
23 2315 95017 36100	Installations, matériel outillage techniques	Périmètre de protection Arcier et Chenecey	35 868,00	23 2315 95017 30700
23 2315 96047 36100	Installations, matériel outillage techniques	Syndicat Mixte Parc Scientifique et Industriel Besançon-TEMIS	483 955,00	23 2315 96047 30700
23 2315 97017 36100	Installations, matériel outillage techniques	ZAC La Mouillère	95 600,00	23 2315 97017 30700
23 2315 99006 36100	Installations, matériel outillage techniques	ZAC Val des Grands Bas	240 558,00	23 2315 99006 30700
23 2313 96002 30900	Constructions	Bâtiment administratif au CTM	200,00	23 2313 96002 30900
23 2313 96002 33000	Constructions	Bâtiment administratif au CTM	40 679,00	23 2313 96002 33000
Total			3 273 078,00	

Ventilation par chapitre :

Chapitre 20 : 17 371,00

Chapitre 21 : 5 887,00

Chapitre 23 : 3 249 820,00

**BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT  
ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
20 2031 6012 36200	Frais d'études	Schéma directeur des boues	50 000,00	20 2031 6012 30800
20 2031 6018 36200	Frais d'études	Milieu naturel rejets	140 000,00	20 3031 6018 30800
20 2031 6019 36200	Frais d'études	Pollution diffuse	30 000,00	20 2031 6019 30800
20 2031 6022 36200	Frais d'études	Collecteur rive gauche	40 000,00	20 2031 6022 30800
20 2031 6024 30300	Frais d'études	Dimensionnement de bassins	109 508,00	20 2031 6024 30300
21 21562 513 36200	Matériel spécifique exploit. Soc Assain.	Domaine de l'assainissement	12 305,00	21 21562 513 30800
21 2182 513 36200	Matériel de transport	Domaine de l'assainissement	25 911,00	21 2182 513 30800
21 2184 513 36200	Mobilier	Domaine de l'assainissement	1 461,00	21 2184 513 30800
23 2315 513 36200	Installations, matériel et outillage techniques	Domaine de l'assainissement	63 389,00	23 2315 513 30800
23 2315 86800 36200	Installations, matériel et outillage techniques	Travaux neufs - Grosses réparations à la station	24 244,00	23 2315 86800 30800
23 2315 89117 36200	Installations, matériel et outillage techniques	Travaux neufs - Réhabilitation réseau	544 160,00	23 2315 89117 30800
23 2315 513 30300	Installations, matériel et outillage techniques	Domaine de l'assainissement	145 135,00	23 2315 513 30300
23 2315 6025 30300	Installations, matériel et outillage techniques	Suppression rejets directs Prés de Vaux	322 994,00	23 2315 6025 30300
23 2315 94034 30300	Installations, matériel et outillage techniques	ZAC Hauts du Chazal - Pôle Santé (secteur Jean Minjoz)	433 209,00	23 2315 94034 30300
23 2315 96047 30300	Installations, matériel et outillage techniques	Syndicat mixte Parc Scientifique et Industriel Besançon TEMIS	656 367,00	23 2315 96047 30300
23 2315 97017 30300	Installations, matériel et outillage techniques	ZAC La Mouillère	64 050,00	23 2315 97017 30300

**BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT  
ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
23 2315 98005 30300	Installations, matériel et outillage techniques	Dépollution par temps de pluie	3 910 755,00	23 2315 98005 30300
23 2315 99006 30300	Installations, matériel et outillage techniques	ZAC Val des Grands Bas	351 369,00	23 2315 99006 30300
23 2315 99014 30300	Installations, matériel et outillage techniques	ZA Champs Montants (Kastler/Einstein)	44 020,00	23 2315 99014 30300
Total			6 968 877,00	

Ventilation par chapitre :

Chapitre 20 : 369 508,00

Chapitre 21 : 39 677,00

Chapitre 23 : 6 559 692,00

**BUDGET SERVICE DE SOINS A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES  
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT  
ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputations budgétaires en 2006
21 2154 519 50000	Matériel et outillage	SSADPA	1 630,00	21 2154 519 50000
21 2182 519 50000	Matériel de transport	SSADPA	12 500,00	21 2182 519 50000
<b>Total</b>			<b>14 130,00</b>	

Ventilation par chapitre :

Chapitre 21 : 14 130,00

**BUDGET FORETS - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT  
ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputations budgétaires en 2006
21 2128 514 34000	Autres agencements et aménagements de terrains	Domaine des forêts communales	49 866,00	21 2128 514 34000
21 2158 514 34000	Autres installations matériel et outillage techniques	Domaine des forêts communales	22 976,00	21 2158 514 34000
23 2313 514 34000	Immobilisations en cours - Constructions	Domaine des forêts communales	4 700,00	23 2313 514 34000
<b>Total</b>			<b>77 542,00</b>	

Ventilation par chapitre :

Chapitre 21 : 72 842,00

Chapitre 23 : 4 700,00

**BUDGET CHAUFFAGE URBAIN - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT  
ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputations budgétaires en 2006
23 2313 2605 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions	Chaufferie bois chauffage urbain	72 681,00	23 2313 2605 30900
23 2315 3605 30900	Immo. corpo. en cours - Installations, matériel et outillage	PRU Planoise	408,00	23 2315 3605 30900
23 2315 5057 30900	Immo. corpo. en cours - Installations, matériel et outillage	Adaptation conformité (30 ans)	953 997,00	23 2315 5057 30900
23 2315 6794 30900	Immo. corpo. en cours - Installations, matériel et outillage	Adaptation conformité (15 ans)	124 437,00	23 2315 6794 30900
<b>Total</b>			<b>1 151 523,00</b>	

Ventilation par chapitre :

Chapitre 23 : 1 151 523,00

**BUDGET ZONE ACTIVITES DES CHAMPS MONTANTS - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT  
ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputations budgétaires en 2006
011 605 30300	Achat matériel, équipements et travaux		36 689,00	011 605 30300
<b>Total</b>			<b>36 689,00</b>	

Ventilation par chapitre :

Chapitre 011 : 36 689,00

**BUDGET ZONE ACTIVITES THOMAS EDISON - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT  
ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputations budgétaires en 2006
011 605 30300	Matériels équipements et travaux		5 770,00	011 605 30300
011 608 30300	Frais accessoires		1 880,00	011 608 30300
<b>Total</b>			<b>7 650,00</b>	

Ventilation par chapitre :  
Chapitre 011 : 7 650,00

**RECAPITULATIF DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES  
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

<b>Intitulé</b>		<b>Montant</b>
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	19 659 043,00
BUDGET EAU	INVESTISSEMENT	3 273 078,00
BUDGET ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT	6 968 877,00
BUDGET SERVICES DE SOINS A DOMICILE AUX PERSONNES AGEES	INVESTISSEMENT	14 130,00
BUDGET FORETS	INVESTISSEMENT	77 542,00
BUDGET CHAUFFAGE URBAIN	INVESTISSEMENT	1 151 523,00
<b>SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>31 144 193,00</b>

**RECAPITULATIF DES DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES  
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

INTITULE	MONTANT
ZONE D'ACTIVITES CHAMPS MONTANTS FONCTIONNEMENT .....	36 689,00
ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON FONCTIONNEMENT .....	7 650,00
<b>Sous-total FONCTIONNEMENT</b>	<b>44 339,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>31 188 532,00</b>

M. le Maire,

*Jean-Louis Fousseret*

Jean-Louis Fousseret  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon

Monsieur le Chef de Service Comptable,

Jean-Marie PERRIN



**BUDGET PRINCIPAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT  
ÉTAT DES RECETTES RESTANT A REALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
13 020 1318 2603 10100	Subv. d'équip. transfér. - Autres organismes	Démocratisation TIC EPN	46 781,00	13 020 1318 2603 10100
13 212 1318 2618 10100	Subv. d'équip. transfér. - Autres organismes	Cartable numérique	22 500,00	13 212 1318 2618 10100
13 314 1323 509 33000	Subv. d'équip. non transfér. - Départements	Domaine de la culture	27 000,00	13 314 1323 509 33000
13 321 1318 509 45000	Subv. d'équip. transfér. - Autres organismes	Domaine de la culture	5 000,00	13 321 1318 509 45000
13 322 1318 509 54020	Subv. d'équip. transfér. - Autres organismes	Domaine de la culture	29 400,00	13 322 1318 509 54020
13 322 1321 509 52000	Subv. équip. non transfér. - Etat et établissements nationaux	Domaine de la culture	30 000,00	13 322 1321 509 52000
13 324 1321 1621 33000	Subv. équip. non transfér. - Etat et établissements nationaux	Porte Taillée	11 324,00	13 324 1321 1621 33000
13 324 1321 82020 33000	Subv. équip. non transfér. - Etat et établissements nationaux	Travaux Eglise Sainte-Madeleine	149 441,00	13 324 1321 82020 33000
13 324 1323 1621 33000	Subv. d'équip. non transfér. - Départements	Porte Taillée	7 525,00	13 324 1323 1621 33000
13 324 1323 2615 33000	Subv. d'équip. non transfér. - Départements	Fontaines des Dames et Doubs	11 951,00	13 324 1323 2615 33000
13 324 1323 82020 33000	Subv. d'équip. non transfér. - Départements	Travaux Eglise Sainte-Madeleine	98 430,00	13 324 1323 82020 33000
13 411 1321 3618 33000	Subv. équip. non transfér. - Etat et établissements nationaux	Palais des sports - Poursuite restructuration	663 687,00	13 411 1321 3618 33000
13 411 1322 3618 33000	Subv. d'équip. non transfér. - Régions	Palais des sports - Poursuite restructuration	222 300,00	13 411 1322 3618 33000
13 411 1323 3618 33000	Subv. d'équip. non transfér. - Départements	Palais des sports - Poursuite restructuration	329 870,00	13 411 1323 3618 33000
13 422 1323 5043 33000	Subv. d'équip. non transfér. - Départements	Local rue Violet remise aux normes sécurité	49 677,00	13 422 1323 5043 33000
13 822 1321 508 35000	Subv. équip. non transfér. - Etat et établissements nationaux	Domaine de la voirie	21 308,00	13 822 1321 508 35000
13 822 1322 95024 30300	Subv. d'équip. non transfér. - Régions	Réaménagement secteur Marché (PPU Chorus)	317 980,00	13 822 1322 95024 30300

**BUDGET PRINCIPAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT  
ÉTAT DES RECETTES RESTANT A REALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
13 822 1322 98806 35000	Subv. équip. non transférables - Régions	Plan de déplacement urbain	4 514,00	13 822 1322 98806 35000
13 822 1323 6007 30300	Subv. équip. non transférables - Départements	Campus Bouloie - Parking	37 625,00	13 822 1323 6007 30300
13 822 1323 95024 30300	Subv. équip. non transférables - Départements	Réaménagement secteur Marché (PPU Chorus)	12 705,00	13 822 1323 95024 30300
13 822 1323 98806 35000	Subv. équip. non transférables - Départements	Plan de déplacement urbain	36 558,00	13 822 1323 98806 35000
13 822 1325 98806 35000	Subv. équip. non transférables - Groupement collectivités	Plan de déplacement urbain	4 514,00	13 822 1325 98806 35000
13 823 1321 3616 34000	Subv. équip. non transférables - Etat et établissements nationaux	Aménagement versant collines	35 000,00	13 823 1321 3616 34000
13 823 1321 507 34000	Subv. équip. non transférables - Etat et établissements nationaux	Domaine de l'environnement et des esp. verts	10 050,00	13 823 1321 507 34000
13 823 1322 3614 34000	Subv. équip. non transférables - Régions	Parcs et jardins centre-ville	28 624,00	13 823 1322 3614 34000
13 823 1323 3616 34000	Subv. équip. non transférables - Départements	Aménagement versant collines	1 580,00	13 823 1323 3616 34000
13 824 1321 91011 30300	Subv. équip. non transférables - Etat et établissements nationaux	Ilot sensible de Planoise	11 886,00	13 824 1321 91011 30300
13 824 1322 3606 30100	Subv. équip. non transférables - Régions	PRU Clairs-Soleils	95 773,00	13 824 1322 3606 30100
13 824 1323 3605 33000	Subv. équip. non transférables - Départements	PRU Planoise	279 000,00	13 824 1323 3605 33000
13 824 1323 4812 33000	Subv. équip. non transférables - Départements	Médiathèque de Planoise	171 000,00	13 824 1323 4812 33000
13 824 1323 88016 30300	Subv. équip. non transférables - Départements	Aménagement zone d'activités La Fayette	28 400,00	13 824 1323 88016 30300

**BUDGET PRINCIPAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT  
ÉTAT DES RECETTES RESTANT A REALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
13 824 1323 97017 30300	Subv. équip. non transférables - Départements	ZAC La Mouillère	56 677,00	13 824 1323 97017 30300
13 824 1328 3606 30100	Subv. équip. non transférables autres organismes	PRU Clairs-Soleils	144 525,00	13 824 1328 3606 30100
16 01 1641 20200	Emprunts en euros		8 716 000,00	16 01 1641 20200
<b>Total</b>			<b>11 718 605,00</b>	

Ventilation par chapitre :

Chapitre 13 : 3 002 605,00

Chapitre 16 : 8 716 000,00

**BUDGET DU SERVICE DE L'EAU - RECETTES D'INVESTISSEMENT  
ÉTAT DES RECETTES RESTANT A REALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
13 13111 3600 36100	Subventions d'équipement - Agence de l'Eau	Réservoir Griffon - 2ème cuve	60 885,00	13 13111 3600 30700
13 13111 3628 36100	Subventions d'équipement - Agence de l'Eau	Evolution stations de Thise et Chailluz	6 123,00	13 13111 3628 30700
13 13111 5002 36100	Subventions d'équipement - Agence de l'Eau	Rénovation des branchements plomb	128 885,00	13 13111 5002 30700
13 13111 95017 36100	Subventions d'équipement - Agence de l'Eau	Périmètre de protection Arcier et Chenecey	115 523,00	13 13111 95017 30700
13 13111 97005 36100	Subventions d'équipement - Agence de l'Eau	Equipement de la rocade Nord-Ouest	128 603,00	13 13111 97005 30700
13 1318 1620 30300	Autres	PAE des Echenoz de Velotte	3 242,00	13 1318 1620 30300
16 1641 512 36100	Emprunts en euros	Domaine de l'eau	157 312,00	16 1641 512 30700
<b>Total</b>			<b>600 573,00</b>	

Ventilation par chapitre :

Chapitre 13 : 443 261,00

Chapitre 16 : 157 312,00

**BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - RECETTES D'INVESTISSEMENT  
ÉTAT DES RECETTES RESTANT A REALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
13 13111 6025 30300	Subventions d'équipement - Agence de l'Eau	Suppression rejets directs Prés de Vaux	29 000,00	13 13111 6025 30300
13 13111 97005 30300	Subventions d'équipement - Agence de l'Eau	Equipement de la rocade Nord-Ouest	150 000,00	13 13111 97005 30300
13 13111 98005 30300	Subventions d'équipement - Agence de l'Eau	Dépollution par temps de pluie	500 433,00	13 13111 98005 30300
16 1681 513 30300	Autres emprunts	Domaine de l'assainissement	100 400,00	16 1681 513 30300
16 1681 97005 30300	Autres emprunts	Equipement de la rocade Nord-Ouest	50 000,00	16 1681 97005 30300
16 1681 98005 30300	Autres emprunts	Dépollution par temps de pluie	407 836,00	16 1681 98005 30300
Total			1 237 669,00	

Ventilation par chapitre :

Chapitre 13 : 679 433,00

Chapitre 16 : 558 236,00

**BUDGET ZONE D'ACTIVITE CHAMPS MONTANTS - RECETTES D'INVESTISSEMENT  
ÉTAT DES RECETTES RESTANT A REALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
27 2764 30100	Créances sur des particuliers		18 084,35	27 2764 30100
<b>Total</b>			<b>18 084,35</b>	

Ventilation par chapitre :

Chapitre 27 : 18 084,35

**BUDGET CHAUFFAGE URBAIN - RECETTES D'INVESTISSEMENT  
ÉTAT DES RECETTES RESTANT A REALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
13 1311 2605 30900	Subventions d'équipement - Etat	Chaufferie bois chauffage urbain	1 023 000,00	13 1311 2605 30900
13 1312 2605 30900	Subventions d'équipement - Régions	Chaufferie bois chauffage urbain	152 449,00	13 1312 2605 30900
13 1313 2605 30900	Subventions d'équipement - Départements	Chaufferie bois chauffage urbain	47 990,00	13 1313 2605 30900
13 1318 94034 30900	Subventions d'équipement - Autres	ZAC Hauts du Chazal - Pôle Santé (secteur J. Minjoz)	560 000,00	13 1318 94034 30900
27 2762 5059 30900	Créance sur transfert de droits à déduction de TVA	Chauffage urbain	188 712,00	27 2762 5059 30900
<b>Total</b>			<b>1 972 151,00</b>	

Ventilation par chapitre :

Chapitre 13 : 1 783 439,00

Chapitre 27 : 188 712,00

**BUDGET ZONE D'ACTIVITE CHAMPS MONTANTS - RECETTES DE FONCTIONNEMENT  
ÉTAT DES RECETTES RESTANT A REALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
70 7015 30100	Ventes de terrains aménagés		34 262,54	70 7015 30100
<b>Total</b>			<b>34 262,54</b>	

Ventilation par chapitre :

Chapitre 70 : 34 262,54

**BUDGET ZONE D'ACTIVITE THOMAS EDISON - RECETTES DE FONCTIONNEMENT  
ÉTAT DES RECETTES RESTANT A REALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

Imputations budgétaires (exercice 2007)	Libellés articles	Libellés code projet	Montant	Pour mémoire imputation budgétaire en 2006
70 7015 30100	Ventes de terrains aménagés		232 471,00	70 7015 30100
<b>Total</b>			<b>232 471,00</b>	

Ventilation par chapitre :

Chapitre 70 : 232 471,00

Ville de Besançon

**RECAPITULATIF DES RECETTES RESTANT A REALISER  
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2006**

INTITULE	MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	11 718 605,00
BUDGET EAU	600 573,00
BUDGET ASSAINISSEMENT	1 237 669,00
BUDGET CHAMPS MONTANTS	18 084,35
BUDGET CHAUFFAGE URBAIN	1 972 151,00
ZONE D'ACTIVITES CHAMPS MONTANTS	<b>15 547 082,35</b>
ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON	34 262,54
	232 471,00
<b>Sous-total FONCTIONNEMENT</b>	<b>266 733,54</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 813 815,89</b>

M. le Maire,



*Jean-Louis Fousseret*

Jean-Louis Fousseret  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon

Monsieur le-Chef de Service Comptable,

*Jean-Marie Perrin*



## Annexe à la délibération du Compte Administratif 2006

L'article L.2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, en référence notamment à la loi n° 96-241 du 26 mars 1996 précise que le Maire d'une commune ayant bénéficié au cours de l'exercice précédent, de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) présente au Conseil Municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.

La DSUCS est une dotation spécifique de la Dotation Globale de Fonctionnement visant à rétablir l'égalité de traitement entre les communes, par la mesure et la prise en compte par l'Etat, de l'éventuelle insuffisance de leurs ressources et de l'importance des charges pesant sur elles, dans l'objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans les communes urbaines.

### Le calcul de la DSUCS en 2006

En 2006, la DSUCS a atteint pour la métropole le montant de 834 991 468 €.

Pour calculer leur éligibilité à la DSUCS, les communes sont classées suivant un indice synthétique décroissant. Sont éligibles les communes classées dans les trois premiers quarts des communes de plus de 10 000 habitants et le premier dixième des communes dont la population est comprise entre 5 000 à 9 999 habitants.

Ainsi, en 2006, 707 communes de plus de 10 000 habitants sur 943 ont été éligibles à la DSUCS.

Le calcul de l'indice est basé sur les quatre indicateurs suivants relatifs aux charges et ressources, par comparaison avec les autres communes de plus de 10 000 habitants :

- \* Le potentiel financier moyen des communes de plus de 10 000 habitants rapporté au potentiel financier par habitant de la commune,
- \* La part des logements sociaux de la commune rapportée à la part moyenne des logements sociaux
- \* La part des personnes couvertes par les allocations logement de la commune rapportée à la part moyenne des personnes couvertes par les allocations logements
- \* Le revenu moyen par habitant des communes de plus de 10 000 habitants rapporté au revenu moyen des habitants de la commune.

Au vu de cet indice, la Ville de Besançon était classée (par ordre décroissant de l'indice) 336<sup>ème</sup> sur 707.

La dotation de chaque commune est égale au produit de la population par la valeur de l'indice synthétique, pondérée par l'effort fiscal dans la limite de 1,3 et par un coefficient multiplicateur propre à chaque commune.

Par ailleurs, la loi de programmation pour la cohésion sociale a introduit deux coefficients multiplicateurs, l'un proportionnel à la part de la population en zone urbaine sensible (ZUS) variant de 1 à 3, l'autre proportionnel à la part de la population en zone franche urbaine (ZFU) variant de 1 à 2.

La Ville de Besançon a ainsi perçu la somme de **4 050 787 €** en 2006, au titre de la DSUCS.

### L'affectation des crédits provenant de la DSUCS

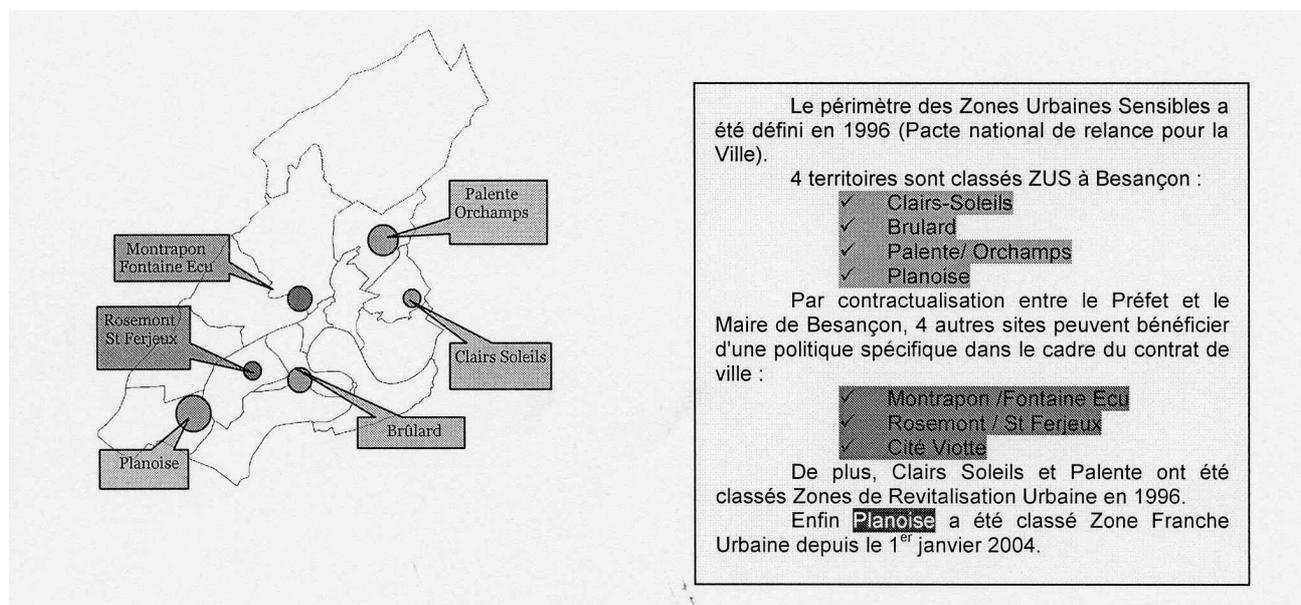
Ces crédits ne sont pas affectés spécifiquement à un service ou à une action.

Ils participent de l'effort global de la ville dans l'amélioration des conditions de vie de ses habitants.

Les quartiers les plus fragilisés de Besançon, recensés dans le zonage défini par la politique de la Ville font l'objet d'une attention particulière tant en terme de moyens humains que d'équipements.

C'est pourquoi ce rapport recense en priorité les actions et projets menés sur ces territoires, dont le zonage est rappelé ci-dessous.

### Les zones urbaines sensibles



Les actions de développement social urbain et d'animation peuvent être conduites directement par les services de la Ville de Besançon en régie ou être financées par la voie de subvention à des associations partenaires.

### Les actions conduites en direct par la Ville

#### Les maisons de quartier municipales

L'action des maisons de quartier municipales est une action globale d'animation et de développement social du quartier : les chiffres affichés prennent donc en compte le budget global de fonctionnement de ces équipements de proximité : la section d'investissement n'est pas ici prise en compte.

Equipement	Total mandaté	Dont fonctionnement courant	Dont coût de personnel
Maison de quartier de Planoise	717 702	107 204	610 498
Maison de quartier de la Grette	538 991	80 781	458 210
Maison de quartier Montrapon Fontaine Ecu	482 581	71 596	410 985
<b>TOTAL</b>	<b>1 739 274</b>	<b>259 581</b>	<b>1 479 693</b>

**Des actions transversales en direction de la jeunesse, conduites en direct par la Ville de Besançon :**

<b>Action</b>	<b>Crédits de fonctionnement</b>
A Tire d'Aile	31 835
Alter Egaux	39 931
Vital'Eté, Créativ'été	36 490
Espace dans ma ville	13 500
<b>Total</b>	<b>121 756</b>

**Les subventions versées aux associations partenaires du développement social urbain**

**Les maisons de quartier associatives**

N'est ici prise en compte que la subvention versée par la Ville au titre de l'année 2006.

<b>Maison de quartier</b>	<b>Montant de la subvention de la ville</b>
MJC de Palente	155 060
Comité de quartier de Saint-Ferjeux	183 500
MJC des Clairs-Soleils	183 800
ASEP	129 000
<b>Total</b>	<b>651 360</b>

**Les autres subventions versées au titre de l'animation et du développement social des quartiers**

<b>Association</b>	<b>Montant de la subvention de la ville</b>
Francas	387 427
Immeubles en fête	1 800
Satellite	2 250
<b>Total</b>	<b>391 477</b>

**Les subventions versées dans le cadre de la prévention et de la tranquillité publique**

<b>Association</b>	<b>Montant de la subvention de la ville</b>
AAVI (Association d'Aide aux Victimes d'Infraction)	49 421
ADDSEA (La Sauvegarde)	391 819
<b>Total</b>	<b>441 240</b>

**Les subventions et participations accordées par la Ville de Besançon, dans le cadre des crédits spécifiques du Contrat de Ville, volet vie sociale.**

Thématique	Montant crédits contrat de ville
Temps Libres	219 585
Initiatives Locales	42 205
Jeunesse	16 000
Action Sociale	7 482
Actions éducatives	1 000
Prévention	49 187
Interventions culturelles	50 062
<b>Total</b>	<b>385 521</b>

**Des subventions versées au titre d'actions jeunesse**

Association	Crédits de fonctionnement
Foyer de Jeunes Travailleurs	34 600
Centre Régional d'Information Jeunesse	41 800
<b>Total</b>	<b>76 400</b>

#### Consolidation

Type de dépenses	Dépenses de fonctionnement
Le fonctionnement des maisons de quartier municipales	1 739 274
Les actions transversales en direction de la jeunesse	121 756
Les subventions aux maisons de quartier associatives	651 360
Les autres subventions versées au titre de l'animation et du développement social des quartiers	391 477
Les subventions versées dans le cadre de la prévention et de la tranquillité publique	441 240
Les subventions et participations accordées par la Ville de Besançon, dans le cadre des crédits spécifiques du Contrat de Ville, volet vie sociale	385 521
Des subventions versées au titre d'actions jeunesse	76 400
<b>Total</b>	<b>3 807 028</b>

**Toutes les dépenses relatives à l'implication de la Ville dans le développement social et l'animation des quartiers ne sont pas présentées ici.**

On peut, en effet, dans le cadre des actions conduites directement par la Ville de Besançon, ajouter aux dépenses :

- ✓ le coût de la tarification sociale des cantines scolaires,
- ✓ une partie des subventions accordées à des clubs sportifs,

- ✓ la participation de la ville à la formation des professionnels (Journée CLSH, Rencontres de la politique de la ville,...)
- ✓ etc.

A ces dépenses, on pourrait également ajouter, pour ce qui concerne les actions conduites par les associations subventionnées, le coût de la mise à disposition de locaux, ainsi que la valorisation du soutien apportée par la Ville de Besançon, lorsqu'elle se porte caution auprès des organismes prêteurs.

Enfin on peut ajouter à ces dépenses les actions conduites par le CCAS dans le cadre de son action globale de développement social.

### **L'action du CCAS**

Le CCAS a pour mission de mettre en œuvre la politique sociale de la Ville de Besançon autour du projet de développement du Vouloir Vivre Ensemble.

Son Conseil d'Administration a profondément fait évoluer l'activité du CCAS au cours du dernier mandat, par une adaptation permanente de ses services et établissements aux enjeux du territoire et aux défis sociaux repérés dans l'analyse des besoins sociaux présentée annuellement au Conseil Municipal.

Le CCAS possède un budget autonome voté par le Conseil d'Administration.

Le budget du CCAS est établi en fonction des nomenclatures comptables M14 relative aux CCAS et M22 relative aux établissements sociaux et médico-sociaux.

Les services et établissements considérés par la réglementation comme établissements à caractère social et médico-social doivent faire l'objet d'un budget annexé au budget principal de l'établissement public. C'est pourquoi la structure budgétaire du CCAS est particulièrement complexe du fait de la présence de 18 budgets annexes.

Le budget du CCAS est ainsi composé :

- ⇒ d'un budget principal en M14
- ⇒ de 17 budgets annexes en M22 :
  - ✓ budget annexe du Centre d'Hébergement «Les Géraniums»
  - ✓ budget annexe du Centre Provisoire d'Hébergement
  - ✓ budget annexe de l'Etablissement Adapté (CHAT)
  - ✓ budget annexe de l'ESAT : budget de l'action sociale (CHAT)
  - ✓ budget annexe de l'ESAT : budget de l'activité de production et de commercialisation (CHAT)
  - ✓ budget annexe du Logements-Foyer Henri Huot
  - ✓ budget annexe du Logements-Foyer les Lilas
  - ✓ budget annexe du Logements-Foyer les Cèdres
  - ✓ budget annexe du Logements-Foyer les Hortensias
  - ✓ budget annexe du Logements-Foyer le Marulaz
  - ✓ budget annexe de l'accueil de jour de l'Escapade
  - ✓ budget annexe de l'aide à domicile
  - ✓ budget annexe de l'auxiliaire de vie
  - ✓ budget annexe des repas à domicile
  - ✓ budget annexe du CLIC

- ✓ budget annexe du CICAT/ergothérapie à domicile
- ✓ budget annexe du SAAS

La Ville de Besançon verse au CCAS une subvention de fonctionnement sur le budget principal de l'établissement public.

Le budget principal peut subventionner les budgets annexes, hormis ceux financés par une subvention globale de l'Etat (CHRS et ESAT).

En 2006, on peut résumer ainsi la consolidation des budgets principal et annexes du CCAS.

Budget consolidé Résultats 2005	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 284 478,29	23 517 399,33
Recettes	1 861 147,32	24 561 917,71

Les recettes du CCAS proviennent majoritairement de la subvention de la ville : 9 060 000 € soit 36,88 % des recettes de fonctionnement du CCAS.

Les dépenses du CCAS sont essentiellement constituées de dépenses de personnel en raison du nombre important de services direct à la personne : 14 443 205 € soit 61,41 % des dépenses de fonctionnement.

Si tous ces moyens ne sont pas dédiés aux quartiers bénéficiant des dispositifs «Politique de la Ville», ils ont permis la mise en oeuvre d'actions favorisant la cohésion sociale et la cohérence territoriale de la ville.

On peut citer les éléments suivants :

#### **Simplifier et coordonner l'accès aux droits**

PROXIM'SOCIAL : le guichet unique de Proxim'Social, composé de travailleurs sociaux, accueille, écoute, oriente ou traite directement toute demande sociale.

- ⇒ 2 935 dossiers ont été traités par Proxim'Social en 2006
- ⇒ 1 687 ménages différents ont bénéficié d'un secours financier du CCAS, ce qui correspond à 3 764 versements.

ACCOMPAGNEMENT RMI : sur la base d'une convention d'objectifs signée avec le Conseil Général, le service RMI accompagne les bénéficiaires du RMI isolés.

- ⇒ 1 252 allocataires du RMI ont été accompagnés par le CCAS en 2006.
- ⇒ 178 personnes sont sorties du dispositif pour un emploi ou une formation qualifiante.

LES EPICERIES SOCIALES des ESPACES SOLIDAIRES : pour assurer une aide alimentaire, dans la proximité, en partenariat avec les associations, dans le respect de la dignité des personnes.

- ⇒ 1 439 familles pour 4 089 bénéficiaires ont fréquenté les espaces solidaires en 2006.

#### **Améliorer l'accueil d'urgence pour les personnes en grande exclusion**

En 2006, les travaux de rénovation de l'abri de nuit des Glacis ont été finalisés.

Le travail de coordination de l'accueil des personnes avec les associations s'est développé pour une prise en compte globale de la problématique de la grande exclusion : 115, veille mobile, accueil,

hébergement d'urgence, restauration sociale, accueil de jour, domiciliation, accès aux droits, gestion du plan hiver par délégation de l'Etat.

- ⇒ 1 380 personnes (pour 6 859 passages) ont été accueillies au SAAS.
- ⇒ 325 ménages ont été hébergés (hors Glacis) pour 24 890 nuitées.
- ⇒ 605 ménages ont été hébergés à l'abri de nuit des Glacis pour 6 334 nuitées.

#### **Favoriser l'accès au logement, condition de l'insertion**

Pour apporter une réponse concertée aux personnes en difficulté de logement, un travail en partenariat sur le territoire de la CAGB est mené : la Plateforme Insertion Logement est pilotée par le CCAS avec le PDALPD (plan départemental d'accès au logement des personnes défavorisées).

En 2006, le schéma fonctionnel de l'hébergement d'urgence a pris toute sa place : il s'agit de coordonner des outils variés (CHRS, résidence sociale, logements à baux glissants, etc.) adaptés aux diverses situations rencontrées pour inscrire les personnes dans un véritable parcours vers le logement autonome.

Le groupement ASLL (accompagnement social lié au logement) bisontin, piloté par le CCAS, permet de donner aux personnes les plus en difficulté dans le logement, un accompagnement dans la proximité grâce aux mesures ASLL : 412 mois d'accompagnement social lié au logement ont été réalisés par le service Logements d'Insertion, sur les 14 328 mois réalisés par le groupement partenarial ASLL du bassin bisontin que le CCAS pilote.

#### **Garantir une offre de service favorisant le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie**

Le service d'aide à domicile poursuit son redressement :

- ⇒ 123 787 heures d'aide à domicile et d'auxiliaire de vie pour 799 usagers différents,
- ⇒ 461 personnes sont abonnées à la téléalarme
- ⇒ 116 256 repas livrés à domicile pour 745 personnes différentes.

Le service compagnie et accompagnement, expérimenté en 2004, a pu permettre à des personnes isolées de sortir de leur domicile grâce à un accompagnement au transport. Il a poursuivi son développement en 2006 : 147 personnes différentes ont bénéficié du service compagnie et accompagnement.

#### **Construire une palette de réponses pour le logement des personnes âgées**

Les logements foyers ont poursuivi leurs actions sur le quartier en lien avec les espaces solidaires, les maisons de quartier et les associations diverses géographiquement implantées à proximité. Des événements ponctuels, comme Immeuble en fête ou la Journée des quartiers ont été des moments forts de cette ouverture.

- ⇒ 373 personnes différentes ont été hébergées en 2006 dans les 5 logements-foyers de la ville.

Ils ont également mis en oeuvre les préconisations de la loi du 2 janvier 2002 avec la tenue régulière des Conseils de Vie Sociale dans chaque établissement et l'adoption d'un nouveau règlement intérieur et d'un contrat de séjour revisité. Le chantier des projets d'établissement a été ouvert, dans un esprit participatif.

La Nouvelle Cuisine a ouvert ses portes le 16 janvier 2006. Son personnel, composé des cuisiniers précédemment affectés dans chaque établissement, propose chaque jour aux convives des restaurants des logements-foyers des menus établis de façon participative avec le concours de représentants des résidents.

⇒ 70 290 repas ont été servis par la Nouvelle Cuisine dans les restaurants des 5 logements-foyers

### **Développer une logique de prévenance auprès des personnes fragilisées**

Le service Prévenance, issu de l'évolution du service «Information, coordination, réseau» a été créé en 2006. Il assure toute l'année la fonction de vigilance et d'alerte auprès des personnes âgées isolées.

En 2006, les visites à domicile organisées durant la période d'été se sont poursuivies. Elles ont été effectuées par des jeunes accompagnés d'un adulte bénévole, créant ainsi l'occasion d'une rencontre entre deux populations qui ne se côtoient pas toujours. Par ailleurs, ces visites ont été complétées, à destination des personnes âgées les plus isolées, par des actions collectives autour de la nutrition, l'équilibre, les ateliers mémoire.

Une expérimentation de «bibliothèque à domicile» a vu le jour, en lien avec les bibliothèques municipales, pour permettre à 20 personnes âgées bisontines de profiter, même si l'âge ne leur permet plus de fréquenter les bibliothèques, de la richesse et du choix offert par ces dernières.

### **Développer et soutenir des outils qui prennent en charge la souffrance psychique**

L'atelier de santé de proximité construit en partenariat avec le CHS de Novillars a connu une augmentation de son activité en 2006.

Des moyens humains supplémentaires ont été mis en place en 2006 pour travailler sur l'articulation entre santé et social, notamment autour de la problématique de la sortie d'hospitalisation. Un atelier santé-ville a été mis en oeuvre.

Un psychologue apporte un soutien aux personnes bénéficiaires des services du CCAS en souffrance psychique, en articulation avec les équipes de terrain.

**«M. LE MAIRE :** Conformément à l'article 1612.12 du CGCT, le Code Général des Collectivités Territoriales, nous allons être amenés à débattre du compte administratif et comme le veut cet article du code, l'assemblée doit, pour la circonstance, élire son président ou sa présidente. En l'occurrence je vous proposerai de désigner Joëlle SCHIRRER.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Il n'y en a pas. Je vais donc passer la parole à Joëlle SCHIRRER, présidente pendant quelques instants. Ma Chère Joëlle, c'est à toi.

**Mme Joëlle SCHIRRER :** Merci Monsieur le Maire. C'est avec plaisir que je préside un court instant cette séance de vote du compte administratif qui est le dernier du mandat. Je constate avec plaisir qu'il n'y a pas eu tellement de défection et qu'on se retrouve quand même assez nombreux dans cette assemblée...

**M. LE MAIRE :** Très nombreux même !

**Mme Joëlle SCHIRRER :** Je vous laisse, Monsieur le Maire, présenter le compte administratif.

**M. LE MAIRE :** Merci ma chère Joëlle de me repasser ainsi la parole que je reprends volontiers. Donc on va faire le point comme dans tous les comptes administratifs sur les résultats de l'exercice passé, puis, si vous le souhaitez Jean-Claude CHEVAILLER pourra, après mon intervention, revenir en détail sur quelques chiffres et sur les grands équilibres du compte administratif. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je rappelle simplement pour mémoire deux précautions méthodologiques qui sont d'ailleurs toutes les deux indiquées dans le rapport de présentation, c'est la réforme de la M14 au 1<sup>er</sup> janvier 2006 et les deux transferts opérés vers la CAGB, celui de la collecte des déchets et celui du CNR. Parce que vous savez que chaque année des choses changent et on n'arrive jamais à être à périmètre constant. Je pense que ça va continuer ainsi car notre collectivité, comme toutes les collectivités, évolue.

Voilà les grandes lignes du compte administratif du CA 2006 qui s'affichent. Pour résumer, on peut dire que 2006 marque la montée en charge des projets municipaux avec des grands projets d'envergure sur lesquels je reviendrai et qui vont se poursuivre bien sûr en 2007. Pour l'année 2006 nous avons aussi, à nouveau, donné la priorité à la qualité du service public sans, en parallèle, renoncer à maîtriser nos charges et à optimiser nos recettes. Nous avons, vous le verrez, réussi à nous désendetter au 31 décembre 2006 d'environ 4 millions d'euros et dans l'ensemble la situation financière est toujours bonne. Elle est surtout conforme aux orientations, au cadre que nous nous étions fixé au début de ce mandat. Ce n'est pas de l'incantation, ce sont des données chiffrées et objectives comme les comparaisons entre les grandes collectivités le démontrent.

Concernant maintenant quelques chiffres, les résultats sont donc les suivants, vous les voyez s'afficher. Ils sont favorables en fonctionnement avec une progression de près de 2 millions, je répète, 2 M€ de l'épargne brute, donc de notre autofinancement. Cette épargne brute était de 26,1 M€ en 2005, elle est de 28 M€ au CA 2006. C'est en partie le résultat de l'évolution favorable de nos recettes. Je rappelle d'ailleurs qu'après une pause fiscale, le BP a été construit avec une hausse des taux limitée à 0,7 %. Mais c'est surtout je crois, il faut le dire et insister, parce que nous maîtrisons nos dépenses. Les dépenses contraintes, que ce soit les contrats, les engagements divers, les fluides, ont diminué. Nous avons donc resserré encore le fonctionnement ; nos dépenses de personnel n'ont progressé que de 1,5 % y compris le GVT, le glissement vieillesse technicité, et ces bons résultats nous ont permis à la fois de faire plus pour la proximité puisque nous avons donné la priorité aux travaux de proximité, avec une hausse des crédits courants et des subventions, et d'améliorer aussi nos ratios, nous le verrons dans quelques instants. En investissement, les dépenses réelles d'équipement connaissent un décalage avec les réalisations. Elles sont en baisse à 32,3 M€ parce qu'un certain nombre de grands marchés ont dû être décalés pour raison d'appels d'offres infructueux. Comme j'ai eu l'occasion de le dire à la conférence de presse, nous nous sommes aperçus qu'il y avait une augmentation absolument inacceptable de certains projets. Donc j'ai préféré arrêter ces projets et déclarer les marchés infructueux plutôt que d'y aller à tout prix avec une hausse de 20 ou 30 % pour réaliser ces projets et pour les inaugurer avant les élections. Je pense que ce ne serait pas de la bonne gestion. Nous ne sommes pas pressés, à quelques mois, pour des grands projets car on ne peut pas réaliser des projets sans tenir compte de l'impact fiscal. Lorsque nous établissons un projet il est chiffré par nos services techniques mais aussi par des économistes du bâtiment qui travaillent pour nous présenter des conclusions. Lorsque l'architecte et l'économiste avancent un prix et qu'on s'aperçoit que les appels d'offres ont exagérément augmenté, la commission d'appel d'offres avec Michel ROIGNOT prend la décision de déclarer l'appel d'offres infructueux. C'est ce qui s'est passé pour le pôle d'animation de Planoise et le stade Léo Lagrange. Bien sûr il y a du retard et on va nous accuser de ne pas aller assez vite, on va nous dire que l'investissement a diminué, mais je vous donne les explications, c'est parce que nous n'acceptons pas de construire à n'importe quel prix. Un sou est un sou, un euro est un euro. On peut comprendre qu'il y a des augmentations que l'on sait calculer mais quand ces augmentations deviennent, à notre sens, exagérées, tout simplement nous disons «non». Je pense que ça s'appelle de la bonne gestion. C'est donc une des raisons pour lesquelles il y a un décalage. Autre raison, le Plan de Prévention contre les Risques d'Inondations (le PPRi) fait qu'un certain nombre de grands projets ont été difficiles à mettre en place, je prends par exemple le projet de la SMAC aux Prés de Vaux qui a dû être décalé dans le temps parce qu'il y avait des négociations avec la DRE et avec la DIREN qui ont pris du temps. Ces projets ne sont pas bien entendus, arrêtés. D'ailleurs nous allons poser prochainement la première pierre de la SMAC. J'expliquerai le moment venu aux Bisontines et aux Bisontins pourquoi certains projets ont pris du retard mais je pense qu'ils ne m'en voudront pas lorsqu'ils sauront que la cause de ces retards résulte de la volonté de respecter les finances communales, je pense que tout le monde sera d'accord là-dessus. Voilà donc les raisons pour lesquelles des dépenses d'investissement ont été décalées. Et comme je le disais aussi, la Ville s'est désendettée cette année de 4 M€ sur le budget principal.

Concernant les grandes réalisations de 2006, plusieurs priorités s'affichent, l'intelligence, l'éducation, la culture, l'enseignement supérieur. Premier axe fort des priorités 2006, l'intelligence : c'est tout d'abord l'éducation, je rappelle brièvement la poursuite de la revalorisation des crédits pédagogiques. Nous avons, avec Françoise FELLMANN, pris l'engagement de les doubler sur ce mandat, je crois que l'engagement sera tenu ; nous aurons doublé les crédits pédagogiques, c'est-à-dire les crédits qui sont à disposition des institutrices et des instituteurs dans les écoles pour mettre en place

des activités pédagogiques. Nous avons pris l'engagement de changer tout le mobilier des écoles, c'est fait, les tables, les bureaux, les chaises, tout a été changé dans ce mandat. On va poursuivre maintenant dans les bibliothèques. Ce mobilier était ancien et il convenait de marquer notre volonté de favoriser l'éducation de nos enfants en installant du mobilier nouveau pour qu'ils puissent travailler dans les conditions maximum. Nous avons continué à lutter contre la fracture numérique en développant l'informatique dans les écoles puisque maintenant même nos écoles maternelles sont informatisées ou en cours de l'être, il y a un portail pédagogique.

J'ai souhaité aussi qu'un chèque culture soit mis en place dans les écoles pour permettre aux enfants des écoles de cette ville, à tous les enfants, d'assister à des activités culturelles et éviter, comme je le dis toujours, que les instituteurs ou les parents d'élèves soient obligés d'organiser des séances de gaufres ou des lotos pour financer cela même s'ils peuvent continuer à le faire mais ça montre notre intérêt pour l'éducation culturelle dès le plus jeune âge. Il y a aussi toutes les actions qui ont été menées en matière de restauration scolaire avec les réseaux courts, la nourriture bio, le pain bio, beaucoup d'autres choses, Françoise pourrait répondre sur ce sujet. L'éducation alimentaire aussi est dispensée dans les écoles par notre service Hygiène-Santé.

En 2006 priorité a été donnée à la mise en œuvre d'un très important programme, c'est le Programme de Réussite Educative dont nous avons déjà parlé afin que chaque enfant qui rencontre des difficultés puisse, dès son plus jeune âge, être aidé, l'enfant ou la famille, dans le cadre d'un travail en réseau. Effectivement lorsqu'on démarre mal dans la vie scolaire, même si on a 5 ans ou 6 ans, il peut y avoir des répercussions tout au long de la vie. Ce programme est d'ailleurs une proposition du Gouvernement, qui nous a semblé être bonne ; aussi comme chaque fois qu'un projet est bon, nous l'avons mis en place.

En investissement, 2006 a vu le démarrage de deux priorités : la restructuration de la crèche Bersot, la plus ancienne crèche de Besançon -1896 à peu près- et le projet de la prochaine cuisine centrale d'un coût de 5 M€ pour la Ville avec entre autres, à l'intérieur de cette cuisine centrale, vous le savez, une légumerie pour pouvoir faire bénéficier les enfants de nos écoles de produits frais, pour beaucoup issus de circuits courts.

Toujours dans le domaine de l'intelligence, 2006 a été aussi une grande année culturelle ; il y a la reconnaissance par l'Etat de la candidature Vauban, tout n'est pas encore terminé mais nous y travaillons, des événements importants comme le Festival de Musique de Rues, des expositions au Musée du Temps : 47 000 visiteurs, au Musée des Beaux-Arts : 75 000 visiteurs, et en matière patrimoniale nous avons inauguré la rénovation du square Castan, qui a changé le visage du quartier. Nous avons poursuivi les travaux sous la Porte Taillée et à l'Eglise de la Madeleine, nous avons aussi illuminé la place de la Révolution. Des chantiers importants ont été développés en 2006. J'ai déjà parlé du pôle d'animation de Planoise, de la bibliothèque des Clairs-Soleils à l'Est dont la rénovation est en cours, rénovation et agrandissement, ainsi que la SMAC, la Salle des Musiques Actuelles. Enfin nous avons ici approuvé le projet de ville 2020, vous vous en souvenez certainement.

Le rôle de l'université et de la recherche a été réaffirmé par notre Conseil Municipal. Vous savez que l'Université n'est pas une compétence de la Ville de Besançon, mais nous savons que c'est absolument capital pour le développement de notre ville, pour le développement de l'emploi entre autres dans cette ville, pour le maintien de notre statut de capitale régionale. C'est pour cela que dans le cadre des négociations du contrat de projets État-Région 2007-2013, la Ville a contribué, aux côtés du Département et de la Région, au rééquilibrage de l'investissement universitaire. Dans le CPER, ce sont près de 8 M€ que la Ville va investir pour l'Université alors qu'elle pourrait tout à fait dire, comme certaines villes le font, que ce n'est pas de sa compétence, mais pour nous c'est quelque chose d'important. J'ajoute qu'en 2006, nous avons dépensé 1 M€ pour notre Université.

Deuxième axe fort développé en 2006, celui de l'harmonie : c'est d'ailleurs sous ce thème qu'on trouve de la solidarité. Nous avons soutenu et développé les actions du CCAS avec une subvention annuelle de 9,1 M€. Nous avons entrepris les travaux de rénovation de l'abri de nuit des Glacis qui s'appelle maintenant Maison Abbé Pierre, et comme je m'y étais engagé avec Christophe et Marie-Guite, la deuxième phase de travaux est en cours. Nous avons aussi continué le développement de

Proxim'Social, des espaces solidaires. Il y a d'ailleurs un début de réflexion avec les communes de l'agglomération pour étendre le dispositif Proxim'Social à l'Agglomération. La nouvelle cuisine des logements foyers a ouvert. Un travail important a été mené par la mission Handicap, merci Jean-Jacques, et par la mission Inter-Age. En 2006, 2 960 dossiers, je crois, ont été traités par Proxim'Social. Vous savez que l'équipe de Proxim'Social ne traite pas les dossiers mais donne un certain nombre de renseignements, aiguille et aide les personnes en difficulté.

Autre priorité, la politique de la ville : on a revu en 2006 nos dispositifs en concertation avec les acteurs de terrain. On a redéfini les projets de maisons de quartier et -ce qui était demandé fortement par le Maire, les élus et les habitants- modifié leurs horaires d'ouverture. C'est maintenant ouvert beaucoup plus tard le soir et le samedi après-midi jusque dans la soirée. Un gros travail a été mené au niveau des services et les personnels ont fait preuve de bonne volonté. Nous avons aussi bien sûr cette année préparé l'ouverture des nouvelles structures d'animation de Planoise et de Clairs-Soleils. On a mis en place, c'est important dans le contexte actuel, une mission de lutte contre les discriminations confiée à Rosine CHAVIN-SIMONOT, Conseillère Municipale, la charte de la diversité et de l'égalité des chances qui a engagé plus d'une centaine d'entreprises et qui donne déjà de bons résultats. Mustapha KHARMOUDI me disait qu'il avait déjà reçu et traité une centaine de dossiers de personnes discriminées et que nous avons pu aider, ce qui est énorme en quelques mois. Il y a aussi eu toute une réflexion autour du CUCS, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, et nous avons inauguré dernièrement les premiers recrutements au niveau du service des correspondants de nuit, une des 24 actions de notre plan municipal pour vivre en tranquillité dans les quartiers.

Il y a eu aussi dans ce domaine la redéfinition du paysage urbain avec des gros dossiers, les dossiers PRU qu'on connaît, Planoise et Clairs-Soleils. En 2006, juste pour ces deux quartiers, nous avons mobilisé 3,100 M€. Toujours dans le cadre du grand programme de petits travaux, pour la proximité, presque 5 M€ ont été consacrés en 2006 uniquement à la voirie et à l'éclairage public. Concernant le développement qui est essentiel pour notre ville, une action conjointe très très forte est menée par la Ville et par l'Agglomération pour le développement économique. Si la Ville n'a pas la responsabilité du développement des zones économiques qui relève de l'Agglomération, nous devons travailler à l'accompagnement de l'arrivée des entreprises, que ce soit dans le domaine culturel, dans le domaine social et aussi mettre en place des partenariats pour l'emploi, entre autres avec le PLIE, avec le CCAS pour le traitement du RMI et aussi avec tout ce qui se passe au niveau de Planoise, dans la Zone Franche Urbaine. Une réflexion se poursuit sur le SOCA et nous sommes en train de travailler à la redynamisation de l'offre commerciale sur Cassin et les Epoisses. Nous avons un grand projet sur les Epoisses et sur Cassin qui a quand même mal vieilli, c'est le moins qu'on puisse dire et nous voulons absolument lui redonner du dynamisme. Les services urbanisme, développement local et politique de la ville travaillent sur le projet Epoisses et la Ville y mettra certainement un peu d'argent. Tout comme nous travaillons aussi sur le secteur de Battant où les choses se sont un peu arrangées. Nous avons fait, vous le savez, un recensement de toutes les boutiques vides, nous avons commencé à préempter, à travailler pour inciter des commerçants à venir s'installer sur Battant. En matière touristique, la Ville a soutenu les travaux du Casino, la signalétique et bien sûr la préparation de l'année Vauban.

Dans le cadre du contrat de projets Etat-Région, pour le développement de l'attractivité de la capitale régionale, il y a eu des grands dossiers stratégiques, comme le pôle de Besançon Viotte qui sera capital dans les années à venir, et qui reste la gare TGV de Besançon en liaison avec l'autre gare TGV mais où, parce que j'ai cru comprendre que certains n'avaient pas bien compris, n'avaient pas voulu comprendre ou avaient la mémoire un peu sélective, il y aura toujours le même nombre de TGV et une offre supplémentaire arrivera par la gare d'Auxon ou de Besançon Franche-Comté, je ne sais pas encore comme on va l'appeler. Il y a aussi l'aménagement des sites du port fluvial et des Prés de Vaux. Très prochainement nous allons choisir l'architecte qui devra mener les travaux de construction au port fluvial pour le FRAC ainsi que pour le conservatoire de musique. L'étude sur l'intégration urbaine du TCSP avance ; nous avons encore un comité de pilotage dernièrement et bien sûr de nombreux travaux ont été menés sur le PLU, PLU que nous serons appelés à voter très certainement début juillet.

Bien sûr, tout cela a été fait avec l'angle développement durable - Agenda 21, je ne reviendrai pas là-dessus ni sur les actions de mise en valeur de notre patrimoine naturel. Vous savez qu'on a aussi

redéfini notre politique énergétique avec le renouvellement de la DSP Chauffage urbain et la mise en service de la chaufferie bois de Planoise.

Dernier axe de notre politique, la proximité, vous savez «agir proche, voir loin», le slogan est toujours le même, il est toujours d'actualité, c'est la réponse aux besoins exprimés par nos concitoyens. Proxim'Cité, plus de 4 000 appels chaque année, avec un taux de satisfaction à peu près de 99 %, je ne vais pas vous dire 100 % parce qu'on va dire que j'exagère. Je ne reçois jamais de lettres de citoyens mécontents à moins qu'on me les cache mais je ne le pense pas, donc un service qui rend vraiment service, c'est le cas de le dire, aux habitants de cette ville. Nous avons fait aussi le choix de la régie pour les travaux d'entretien simple de rénovation ou de réhabilitation et à titre d'exemple je veux quand même vous dire qu'en 2006, c'est 12,3 M€ de crédits sur les tranches annuelles. Lorsque nous sommes arrivés en 2001, il y avait 7,5 M€ sur les tranches annuelles, en 2006 nous en sommes à 12,3 M€ en 2006 et je crois que cette année, en 2007, nous avons dû remettre 1,5 M€ de plus, donc nous serons à 13,8, presque 14 M€. Pour quoi ? pour la voirie, l'éclairage public, les bâtiments municipaux, les locaux sportifs, les gymnases, les réserves des musées, la réfection de Cassin, l'aménagement des espaces publics, tous les équipements sportifs. Un chiffre qui doit vous intéresser, en 2006 par exemple plus d'un million de personnes ont utilisé les gymnases et les terrains municipaux, 1 100 000 personnes. En 2006 on a aussi développé le programme de maisons de quartier municipales, on a ouvert de nouvelles cyber-bases, nous avons ouvert aussi l'Espace Simone de Beauvoir que vous connaissez rue Violet, la salle de quartier de Montrapon et les travaux sur les bains-douches de la Madeleine ont été lancés, certaines de ces opérations se terminent et vont être inaugurées dans quelque temps. Nous avons aussi poursuivi notre soutien aux associations avec globalement une augmentation de 7 % des subventions versées. On a bien sûr continué à investir dans les grands équipements comme le palais des sports et le stade Léo Lagrange. Pour illustrer la qualité du service rendu, je vais vous donner un exemple, toujours le même, il concerne l'eau et l'assainissement avec le succès de la Bisontine dont on a déjà beaucoup parlé, mais aussi une chose dont nous avons moins parlé, les certifications ISO, ISO 9001 et ISO 14001 qu'il est difficile d'obtenir mais que nous avons eues. Les investissements se poursuivront et il ne restera qu'entre 10 et 15 personnes à Besançon qui n'auront pas l'eau courante, donc peu, dans des endroits souvent très reculés. Nous avons aussi inauguré la nouvelle tranche de la station de Port Douvot qui a pour ambition d'accueillir d'autres stations avoisinantes, de Pirey par exemple jusqu'à l'Est de Besançon. Cette usine va accueillir pour traitement les effluents de Roulans. Nous avons aussi développé les enquêtes de satisfaction en interne et en externe et apparemment les Bisontins sont satisfaits, ce qui ne me déplaît pas.

Ces réalisations 2006 sont à apprécier sur la durée, tout cela bien sûr dans un cadre partagé, celui de la prospective et du PPI qu'on révisé régulièrement parce que c'est un PPI glissant, et une gestion pluriannuelle des objectifs qui ont été tenus sur 2002-2006. Donc vous pouvez le voir, 2006 est dans le droit fil des années précédentes, nous respectons les engagements que nous nous étions fixés.

L'évolution de l'épargne brute retraitée sur la M14 depuis 2002, montre une amélioration en 2006 par rapport à 2005 mais surtout, c'est ça qui est important, elle est globalement stable sur la période. Malgré les évolutions de chaque année le cap a été tenu constamment au-dessus des valeurs minimales de notre prospective financière. Nous avons donc fixé un niveau et nous sommes au-dessus de ce niveau. C'est d'ailleurs vrai aussi de l'épargne nette après le remboursement du capital de la dette.

En investissement le PPI prévoyait 38 M€ de dépenses d'équipement par an sur 2002-2006, nous sommes à 37,9 M€ de réalisations par an donc on est totalement dans les clous à 100 000 € près. J'ajoute que ces résultats s'inscrivent dans le schéma de progression des dépenses que nous avons décidé ici même en Conseil Municipal. Vous vous rappelez, c'était la courbe en cloche du PPI ; d'ailleurs entre parenthèses cela relativise grandement les quelques mois de décalage dus entre autres, comme je l'ai dit tout à l'heure, au PPRI et à des appels d'offres infructueux. Il est à noter aussi que Besançon n'a pas non plus à pâtir de la comparaison avec les autres villes de 100 à 300 000 habitants puisque selon le rapport détaillé et les chiffres tirés des comptes administratifs entre 2002 et 2005 -la donnée moyenne sur 2006 n'étant pas encore connue- Besançon aura eu constamment et j'insiste là-dessus, un niveau de dépenses d'équipement, avec les subventions d'équipement, supérieur à la moyenne des collectivités locales comparables. En 2005, la moyenne nationale s'établissait à 271 € par habitant alors qu'à

Besançon nous sommes à 321 € par habitant. Ça veut dire qu'à Besançon tout simplement on investit plus par an et par habitant que dans le reste de la France en moyenne. Ces bons résultats de la Ville sur l'investissement ont été obtenus sans dégrader sa capacité d'endettement puisque vous pouvez le voir, l'encours de dette est resté globalement stable sur le budget principal de 2002 à 2005. Il a même, à périmètre constant, légèrement diminué et avec 10,5 M€ d'emprunts nouveaux mobilisés en 2006, la Ville s'est exceptionnellement désendettée. Je reconnais que c'est conjoncturel et qu'avec les rattrapages d'investissement, on va revenir au niveau prévu. Ainsi nous avons mobilisé moins d'emprunts sur la période que ne le prévoyait la prospective en 2002 alors que nous avons investi ce que nous avions dit que nous investirions. Besançon est donc moins endettée que la moyenne des villes comparables. C'est un bon résultat parce qu'il préserve l'avenir et cela signifie que dans les années à venir, celui qui sera ici à ma place, j'espère que ce sera moi d'ailleurs, aura des marges de manœuvre pour continuer à investir sur cette ville. Voilà ce que je pouvais vous dire.

Pour conclure sur ces comparaisons et ne pas reprendre toutes celles qui figurent dans le rapport, vous aurez noté que même si l'écart se resserre, la ville dépense moins en fonctionnement que la moyenne mais avec un resserrement que je reconnais et avec une part plus importante des dépenses de personnel. Nous dépensons plus en matière de personnel parce que vous savez que nous avons fait un choix, dont nous sommes fiers d'ailleurs, c'est d'avoir en régie l'eau, l'assainissement, la restauration scolaire, nous avons auparavant la collecte des déchets, donc cela ne signifie pas qu'il y a trop de personnel, mais que nous avons un certain nombre de chantiers que nous faisons en régie et quand on voit les résultats sur ces budgets-là, on peut se rendre compte qu'on a bien raison de les garder en régie.

Encore une chose, vous savez que lorsque nous étions en campagne j'avais dit que les taux communaux n'augmenteraient pas plus que l'inflation. L'inflation en moyenne a augmenté de 2 % par an, nous, sur les 6 années, nous aurons augmenté de 1 % par an, donc ça veut dire que nous aurons fait moins que ce que nous aurions pu faire mais pour cela il y a une raison essentielle, vous le savez, c'est que nous savons que la vie est dure, les impôts sont lourds à payer pour les Bisontines et les Bisontins et il est du devoir du maire et de la majorité municipale de faire en sorte qu'on augmente le moins possible la fiscalité locale, tout en continuant à amener des services et des services de qualité à la population. Je crois que nous n'avons pas à rougir ni de notre gestion ni des réalisations que tous ensemble cette majorité municipale, dans toutes ses composantes, avons mises en place au cours de ces six années. Alors bien sûr, après on va pouvoir gloser sur les outils, les méthodes, moi ce qui m'importe surtout ce sont les résultats et je pense que les résultats sont positifs pour les Bisontins. Maintenant je vous donne, chers amis, la parole et je répondrai à toutes vos questions.

**M. Jean ROSSELOT :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais ne pas être long. Je voudrais faire un préambule de méthode, ensuite un petit exposé de fond mais très court sur la situation financière de notre ville telle qu'elle résulte des documents que vous nous avez livrés pour l'année 2006. D'abord donc sur la méthode, il me semble que nous avons un gros effort d'adaptation à faire, je le dis dans un esprit constructif et positif et non de polémique. Traditionnellement l'adoption du compte administratif ne passionne pas. On est plus porté à être attentif aux prévisions qu'aux réalisations dans toutes les collectivités d'ailleurs. Et pourtant ça devrait être le contraire. L'adoption du compte administratif devrait être un temps fort qui, d'ailleurs, j'y reviendrai dans un instant, devrait être en lien avec le débat d'orientations budgétaires. Si nous adoptons le compte administratif en juin et en tirons des leçons, nous pourrions être beaucoup plus éclairés si le débat d'orientations budgétaires avait lieu par exemple en octobre 2008, ça paraîtrait logique d'ailleurs, plutôt qu'au début de l'année prochaine pour 2008. Il y aurait un lien plus fort entre les deux. Je dis ça pourquoi ? Je dis ça parce que partout la technique budgétaire bouge, partout. L'Etat en est aux audits, il en est même à la certification des comptes qui lui apporte beaucoup en matière d'amélioration du pilotage de sa dépense. Des grandes collectivités comme la nôtre engagent des démarches de modernisation de leur gestion en s'inspirant d'ailleurs de l'esprit de la loi organique relative aux lois de finances qui, je le rappelle, a été adoptée à l'unanimité tant par la gauche que par la droite et qui met en avant la notion de performance. Nous, nous sommes en retrait, je l'ai dit, je suis constant, je reste cohérent avec moi-même, dans une critique que je voudrais utile, qui fasse progresser les choses, vous le dites assez, on est l'aiguillon. Je répète qu'il me semble qu'on fait de la simple maintenance et qu'on ne donne pas assez dans la performance. D'ailleurs le leit motiv qui sert à caractériser ce nouvel esprit de gestion inspiré en particulier donc de la LOLF tient

dans la formule «substituons une gestion de résultats à une gestion de moyens». Et moi quand je lis le rapport que vous nous présentez, page 3, dans les grands caractères du document, on lit : un effort accentué. Sur les moyens, j'ai comme un sentiment de vieux jeu et il faut nous adapter. Comment ? Il faut que nos politiques soient rendues plus lisibles, qu'elles soient mieux affichées à travers des programmes, dont la mise en œuvre, je le répète, ne peut être que pluriannuelle, avec des éléments d'évaluation. Vous vous rappelez, au début du mandat, vous nous aviez promis une évaluation budgétaire qui ressemblerait par exemple à des rapports de performances, avec des indicateurs, ce n'est pas un grand exercice mais ça aurait au moins l'avantage de nous donner une vision, d'avoir un débat sur notre performance justement, des indicateurs de qualité du service, du coût et des délais de mise en œuvre de nos politiques. Voilà ce que je voulais dire sur la méthode d'une manière très résumée, l'amélioration que je souhaite de la procédure budgétaire d'une ville quand même de plus de 100 000 habitants. Alors à part cela, vous nous présentez des documents intéressants, bien faits, on peut effectivement remercier les services, on met d'un côté le rapport d'activités, de l'autre le rapport du compte, en 3<sup>ème</sup> lieu les chiffres. Dans les exposés que vous nous donnez, on sent plus une sorte de guide de promotion des actions de la ville sans justement cette méthode pluriannuelle qui nous permettrait à ce stade du débat du compte administratif de rétroagir, de faire des gains de productivité en associant les services qui seraient ainsi plus motivés et plus responsables. Alors et j'en aurai bientôt terminé, vous passez en revue ce que j'appelais ce guide, cet état descriptif à la fois bilan, à la fois programme chair et poisson. Vous égrenez toutes les actions en matière d'éducation, Vauban, festival de rues, université, tranquillité, solidarité... d'accord, on pourrait en parler longtemps mais je dirai simplement deux choses sur la solidarité : l'emblème de la ville c'est son CCAS, c'est l'action sociale, on le sait mais n'empêche qu'il faut tenir compte, et là-dessus on aimerait avoir des éléments d'évaluation, d'amélioration de la gestion de notre politique de solidarité, je n'ai pas entendu reparler du rapport d'expert de la Chambre Régionale des Comptes. Je vous rappelle : gestion du CCAS, doublon, manque de perspectives, marchés publics de la blanchisserie du linge ou des papiers peints inconvenant. La politique de la lutte contre le handicap par exemple se prêterait bien à une transformation complète de la méthode de présentation dans laquelle on ne se retrouve pas, il n'y a pas de lisibilité. J'aimerais bien que nos concitoyens puissent mesurer d'année en année, avec cette procédure que je vous propose ce que serait l'amélioration d'une politique en faveur des personnes handicapées.

En ce qui concerne la communication, je voudrais quand même vous dire ceci parce que je ne veux pas tout reprendre... mais vous qui êtes un spécialiste reconnu des NTIC comme on dit...

**M. LE MAIRE** : Des TIC.

**M. Jean ROSSELOT** : ... je reviens sur le compte administratif, 2 M€ je crois, c'est quand même assez énorme. Bien sûr il y a la Bisontine, il y a tout ça mais si vous voulez avoir un esprit vraiment civique, il faut que les débats que nous avons ici puissent être le plus largement diffusés auprès de nos concitoyens. Et je disais, vous qui êtes un féru de nouvelles technologies, il faut que vous fassiez en sorte, je l'ai déjà dit, je le répète, que les débats que nous avons ici soient retransmis par la voie du câble. Pour nous qui représentons quand même 45 % des électeurs, et je l'ai déjà dit probablement plus de la moitié des contribuables de cette ville, la communication est asymétrique. A part une petite colonne mensuelle, nos concitoyens ne peuvent pas avoir accès -c'est ça la démocratie- aux arguments qui sont développés par votre opposition. Alors je m'en tiendrai pour terminer, je l'ai dit tout à l'heure, à l'essentiel, c'est-à-dire au strictement budgétaire et je dirai ceci, qu'à part la dette, nous sommes, je vous l'accorde, en bonne santé. Mais il faut dire deux choses.

**M. LE MAIRE** : Ah ! J'enregistre que vous dites, mon cher Jean, que la ville est en bonne santé financière.

**M. Jean ROSSELOT** : Nous sommes en bonne santé. Sur les 11 ratios... bien sûr, mais attendez... ça sent l'ouverture...

**M. LE MAIRE** : Là ça ne va pas être l'ouverture, ce serait le grand écart !

**M. Jean ROSSELOT** : Monsieur le Maire, si vous étiez justement ouvert et perspicace, il y a longtemps que vous auriez proposé aux 12 que nous sommes 1 ou 2 postes d'adjoint. L'UDF n'attend-elle pas que ça, par exemple ? Ce serait bien !

**M. LE MAIRE :** C'est vrai que la meilleure chance pour qu'un jour vous ayez des responsabilités d'Adjoint, ce serait que vous soyez sur la liste, c'est sûr... mais mon cher Jean, ce n'est pas prévu ...

**M. Jean ROSSELOT :** A part la dette où nous sommes en bonne santé, mais toutes les communes de France sont en bonne santé ce qui n'enlève rien au travail des services... Globalement, en matière d'endettement, toutes les communes de France sont en bonne santé et ce, je le dis aux anti-libéraux, grâce à l'euro, grâce à la force de l'euro. Le jour où l'euro décrochera et que les taux remonteront à grande vitesse, vous ne pourrez plus faire de la gestion active de la dette... -mais ça c'est une parenthèse que je ferme-. Dimanche dernier, notre collègue et ami Patrick BONTEMPS me disait : «tu vas nous répéter ce que tu nous dis d'habitude». J'ai réfléchi à cette parole et je me suis dit : en fait je répète parce que vous nous remettez, replacez sous les yeux les mêmes tableaux d'une situation qui reste, même si, j'ai regardé les chiffres de près...

**M. LE MAIRE :** On ne va pas inventer des mauvais ratios pour te faire plaisir !

**M. Jean ROSSELOT :** Monsieur le Maire, au moment où les pouvoirs publics donnent l'exemple en ce qui concerne un élargissement, un renforcement des droits de l'opposition... (rires), je trouve que ce n'est pas digne de votre part de vous esclaffer... c'est vrai, la commission des finances de l'assemblée sera dévolue à un membre de l'opposition. Aussi, je trouve que votre attitude n'est pas digne d'un maire d'une ville de plus de 100 000 habitants, à un moment où l'exemple vient d'en haut, à savoir un renforcement des droits de l'opposition, je le répète, où nous faisons le point -il n'y en a pas beaucoup dans l'année- sur la situation budgétaire et financière de la ville sur l'année précédente. Vous pourriez quand même me laisser aller jusqu'au bout. Donc je disais qu'à part une situation d'endettement relativement bonne, les 11 ratios, les ratios mécaniques que la loi Berezgouy-Sapin a voulu, et même si on sent un petit frémissement d'amélioration, ces ratios sont tous encore dans le rouge. Je suis bien obligé de le répéter chaque année -Jean-Claude je suis désolé- que ce soit les 6 ratios de niveau ou que ce soit ceux qui nous comparent aux villes de la même strate comme on dit ou alors que ce soit les 5 ratios de structure qui font le point sur notre mécanique interne. Dans tous les cas nous sommes en situation défavorable par rapport aux villes de la même strate. Dans les 6 ratios de niveau, j'en extrais un seul, le ratio n° 4, l'effort d'équipement de la Ville par habitant, il est partout ailleurs en moyenne de 253 €, chez nous il n'est que de 226 €. C'est 1 des 6 ratios de niveau. Dans les ratios de structure, je prends le ratio n° 10, le rapport entre les dépenses d'équipement et les recettes d'équipement, là encore nous sommes à 20 à l'extérieur et à 17 chez nous. Alors, comme vous le disiez tout à l'heure, la vie est dure. C'est vrai mais elle est dure parce que la ville n'a pas su promouvoir une véritable politique économique et de création d'emplois depuis 20 à 25 ans, c'est pour ça qu'elle est dure. Il n'y a pas assez de richesses dans cette ville et vous n'avez pas fait, vos prédécesseurs non plus, ce qu'il fallait. Vous n'avez pas démarché et vous n'avez pas créé une attractivité suffisante sur le plan en particulier budgétaire et financier et c'est ce que je voulais dire en soulignant l'adaptation rapide et nécessaire que vous avez à faire dans ce levier fondamental de l'économie et de l'emploi qu'est le budget de notre ville. J'espère pouvoir tenir un discours un peu meilleur l'année prochaine, si c'est moi qui le tiens, peut-être !

**M. LE MAIRE :** Monsieur ROSSELOT, les électeurs en décideront. Je vais vous répondre très très rapidement parce qu'il y a un certain nombre de choses que je ne peux pas laisser dire. Vous parlez de méthode ; Monsieur ROSSELOT, je ne sais pas si nous n'avons pas la bonne méthode, mais en tout cas nous avons les résultats et cela me paraît essentiel. En plus, vous savez très bien, vous qui êtes, il me semble, professeur de droit, que c'est la loi qui oblige les collectivités à débattre des OB dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Donc ne nous demandez pas de faire...

**M. Jean ROSSELOT :** Vous n'avez qu'à voter le budget en janvier.

**M. LE MAIRE :** Ne nous demandez pas de faire autrement, vous savez bien que ce n'est pas possible. Sur la LOLF, la ville pratique depuis 2006 le contrôle de gestion par les activités qui fixe pour chaque service, vous le savez, des objectifs, des indicateurs de performance et d'évaluation. C'est la LOLF mais en mieux, ce que nous faisons à Besançon. Et en matière financière, la méthode est importante, mais les résultats sont déterminants et à Besançon ils sont là. Nous avons des dépenses d'équipement qui sont supérieures à la moyenne nationale, nous avons un endettement qui est inférieur à la moyenne nationale, ce qui veut dire, ne vous en déplaise cher Monsieur ROSSELOT, que nous avons

des marges de manœuvre pour les années qui viennent, des marges qui sont réelles et on aurait aimé une gestion des finances de l'Etat identique, on aurait aimé que l'Etat se désendette, ce qui n'est pas le cas et peut-être que l'Etat se modernise mais il ne respecte pas, me semble-t-il, les critères de Maastricht et les collectivités comme Besançon ont des budgets, comme toutes les collectivités, en équilibre, ce qui est loin d'être le cas de l'Etat. Vous connaissez Philippe LAURENT, c'est le Maire UMP de Sceaux, je crois, qui est par ailleurs Vice-Président de l'Association des Maires de France et que dit votre collègue UMP le maire de Sceaux...

**M. Jean ROSSELOT** : UDF, je vous l'ai déjà dit...

**M. LE MAIRE** : ...ça ne me surprend pas qu'il soit UDF car il dit que nous n'avons surtout pas de leçons à recevoir de l'Etat. Vous parlez du renforcement des droits de l'opposition ; je ne sais pas à qui vous allez faire croire cela. Vous avez comme moi été parlementaire, vous savez très bien que l'on peut avoir la présidence d'une commission, à partir du moment où vous aurez peut-être, même s'il y a, ce que j'espère, le grand sursaut dimanche, une majorité quand même assez importante à l'assemblée, et que tout sera décidé par le Ministre et passera en procédure accélérée à l'Assemblée Nationale, être Président d'une commission c'est «du pipeau». Vous savez aussi très bien qu'en matière de droit de l'opposition, votre majorité, parce qu'elle chouchoute les grands patrons des médias nationaux, a la main mise sur ces médias nationaux, totalement et que vous allez en profiter pour faire passer en force, avant la fin de l'année, beaucoup de lois qui seront des lois anti-sociales. J'espère, et je le dis ici, que d'ici dimanche, les Bisontines et les Bisontins se rendront compte qu'on va faire passer la TVA de 19,6 à 24,5 % et qu'on aura bientôt mis en place une nouvelle franchise médicale. Tout cela c'est peut-être de la politique allez-vous me dire, ce n'est pas le lieu, mais je le dis quand même. Alors quand vous dites qu'on n'a rien fait concernant l'emploi, je vous invite à acheter L'Expansion de juin 2007, ce n'est pas très vieux ; vous citez toujours L'Expansion d'ailleurs en ne voulant pas entendre ce que je vous dis qu'il y a eu un mélange entre les villes qui avaient une communauté d'agglomérations et celles où il n'y en pas. L'Expansion de juin 2007 cite les 18 territoires de France et d'avenir, vous voyez, le palmarès des terres d'avenir pour l'emploi, ce n'est pas signé, c'est région par région. Dans la rubrique Grand-Est, qu'est-ce que je vois ? Il y a 3 villes qui sont citées dans le Grand-Est, Strasbourg, la ville parie sur son pôle de compétitivités, Besançon : l'alliance bénéfique de l'industrie et des services, et Nancy en rouge : trop de handicap pour profiter du TGV. Et que dit-on : «à Besançon l'emploi va progresser à un bon rythme, notamment grâce aux high tech» et quand je regarde la carte là, des créations d'emplois à Dijon c'est + 6 800, à Besançon c'est + 13 100 et à Strasbourg c'est + 18 600. A Nancy - 6 000, à Forbach - 2 000, à Montbéliard - 9 000. Voilà ça c'est la réponse à vos accusations que j'estime infondées mais qui sont habituelles qu'à Besançon on n'a jamais rien fait pour l'emploi. Vous savez très bien que je m'investis quasiment chaque jour de la semaine en recevant des chefs d'entreprises. Avec Denis BAUD nous allons sur le terrain pour effectivement développer l'emploi et vous le savez très bien mais ça peut peut-être ennuyer certains qu'un homme de gauche soit attaché comme ça au développement économique. Je suis attaché à deux choses : au développement des solidarités dans notre ville et aussi au développement économique. Et je veux réunir certainement prochainement ici Jacques MARSEILLE qui n'est pas vraiment un universitaire de gauche, je l'ai encore vu hier soir à la télévision où il ne tenait pas un discours de gauche mais Jacques MARSEILLE m'a produit une étude que je vous livrerai prochainement. Il a étudié le croisement de deux courbes, celle du développement de la solidarité et celle du développement économique. Et M. MARSEILLE que j'ai déjà rencontré à deux reprises et qui m'a remis cette étude il y a quelques jours, m'a dit : «vous avez à Besançon une carte extraordinaire à jouer parce que dans cette ville extraordinaire -qu'il connaît bien maintenant pour y être venu plusieurs fois- les choses bougent, et il y a deux villes en France, une région, une ville où il y a un croisement parfait qui montre que le développement et la solidarité ne sont pas incompatibles avec le développement économique. La ville, ne vous en déplaise, c'est Besançon et la région c'est les Pays de la Loire donc nous avons depuis toujours, mes prédécesseurs aussi Jean MINJOZ et Robert SCHWINT, ne vous en déplaise, privilégié le développement économique. Vous allez me dire : vous sortez les chiffres qui vous intéressent mais c'est la preuve par un journal spécialisé qui généralement ne nous ménage pas, que justement nous avons ici en matière de développement économique fait le nécessaire et que nous continuerons à le faire. Bien sûr on parle et c'est de bonne guerre, d'une entreprise qui est passée en Haute-Saône mais on parle beaucoup moins de toutes les entreprises qui viennent d'ailleurs pour s'installer à Besançon. Je pourrais vous en citer, mais ce n'est pas le lieu, une dizaine, de ces nouvelles entreprises qui se développent

comme Rédicam que nous avons vu l'autre jour, qui est en train de mettre au point un procédé extraordinaire et unique au monde. Il y a ici et comme dit L'Expansion, une capacité extraordinaire de développement d'emplois grâce aux high tech. Alors je suis plutôt fier de ce résultat, c'est pour ça que je ne peux quand même pas laisser dire que nous ne faisons rien en matière d'emploi car je sais très bien que si nous voulons ici développer les solidarités, si nous voulons faire baisser le chômage, il faut aussi créer des richesses et permettre le développement d'emplois, et c'est, ne vous en déplaise, ce que je fais, ce que nous faisons parce que je ne le fais pas seul, je le fais avec l'ensemble de mon équipe. Et je vais aller encore demain à Fribourg à un colloque sur le développement durable pour effectivement voir avec le maire de Fribourg et d'autres maires de villes européennes comment nous pouvons encore mieux tirer parti à Besançon de cette possibilité que nous avons, de cette niche de développements dans le domaine du développement durable et des nouvelles technologies. A Fribourg parce que c'est une ville, qui, vous le savez, est notre ville amie, mais qui aussi a beaucoup investi dans ce domaine-là, ce qui lui a d'ailleurs apporté la création de beaucoup d'emplois.

**M. Michel JOSSE :** Monsieur le Maire, le compte administratif nous paraît tout à fait acceptable mais par contre il y a un bémol, nous regrettons que les investissements envisagés soient différés et qu'ils ne soient pas engagés dans de meilleurs délais. Il faut obtenir avec les services, des hommes de l'art, de la municipalité, une réactivité plus soutenue malgré certaines difficultés, comme vous l'avez dit, d'appels d'offres infructueux pour réaliser ces projets à plus court terme. Le problème Monsieur le Maire est le même dans le privé. Cela ne nous empêche pas d'investir et d'aller de l'avant. Nous comprenons votre position dans l'intérêt des finances de la ville et nous nous en félicitons mais cela ne doit pas être un prétexte pour allonger les délais pour ces investissements dans l'intérêt des Bisontins.

**M. LE MAIRE :** Je suis d'accord avec ce que dit Michel JOSSE, il faut faire plus vite.

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE :** Je voudrais juste compléter ce que vient de dire M. JOSSE au sujet justement de ces reports d'investissement et notamment d'une des explications que vous avez donnée. Bonne gestion, j'entends bien, quand c'est trop cher c'est trop cher. Il y a une explication qui m'interpelle, c'est celle concernant le PPRI. Effectivement quand on a évalué les travaux, on ne connaissait pas toutes les données du plan actuel, elles augmentent le coût des travaux mais je ne crois pas que ce soit une explication suffisante pour différer, on voit bien que ce PPRI est nécessaire.

**M. LE MAIRE :** Je me suis mal exprimé. Si nous avons différé la SMAC à cause du PPRI ce n'est pas pour l'augmentation du coût des travaux, c'est parce qu'il a fallu obtenir des accords de l'Etat quant à l'implantation du bâtiment sur le terrain, c'est pour cela que du retard a été pris, ce n'est pas pour les augmentations. Les surcoûts d'appels d'offres ont eu des conséquences pour le stade Léo Lagrange et le pôle d'animation de Planoise. C'est là qu'il y a eu des dérapages, Planoise c'est 40 %. Vous savez, on aurait eu la possibilité de dire oui parce qu'en allant plus vite, on se permettait d'ouvrir le pôle d'animation de Planoise, médiathèque - maison de quartier beaucoup plus tôt. Si nous avions été des électoralistes à tout crin on l'aurait fait mais nous avons estimé, avec Christophe LIME, Michel ROIGNOT et Denis BAUD pour leur responsabilité respective, qu'il valait mieux perdre un peu de temps, perdre six mois et effectivement ne pas accepter ces 40 %. Nous avons donc renégocié et on a gagné la moitié en faisant des économies, en discutant, en renégociant ; il y aura encore un dépassement mais on a gagné 20 %. Sur un montant de 8 M€, cela fait 1,6 M€ et nous avons pensé que ça valait le coup de décaler de 6 mois pour gagner 1,6 M€.

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE :** Mon deuxième commentaire vient de la politique de proximité que vous avez menée et cette augmentation de 2 % de la subvention du CCAS qu'on ne peut que soutenir. Néanmoins je ne crois pas que le résultat sur le quartier Battant soit spectaculaire, l'accompagnement notamment des sans-logis, n'a pas eu un résultat visible sur l'année 2006 ou ce début 2007. Malgré la rénovation du parvis de la Madeleine, les touristes contournent, ce n'est quand même pas un endroit très plaisant, et malgré le schéma activé ardemment par M. MARIOT pour relancer l'artisanat et le commerce dans les cellules, c'est toujours vide. Malgré cette augmentation, je crois que les priorités, pour notre centre-ville, ce serait peut-être de s'intéresser à cette rue Battant et à ce quartier Battant plus avant.

**M. LE MAIRE :** Madame COMTE-DELEUZE, je suis d'accord avec vous que nous n'avons pas gagné le combat de la rue Battant à cet instant mais nous sommes en train de modifier les choses. J'y suis encore allé il y a une dizaine de jours, effectivement les choses évoluent. Une douzaine de commerces déjà sont revenus mais je vous accorde que la bataille n'est pas gagnée, je ne devrais pas dire la bataille parce que nous ne sommes pas en guerre contre eux, du travail reste à faire dans une période où il y a de plus en plus de précarité et de personnes en grande désespérance et vous savez très bien que ce problème n'est pas spécifique à Besançon, on le rencontre dans toutes les villes...

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE :** J'ai parlé d'accompagnement.

**M. LE MAIRE :** Bien sûr mais à Battant il y a encore des choses à faire, je vous l'accorde.

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE :** Mon dernier mot c'est une requête parce que j'essaie de suivre mais je reconnais que je n'ai probablement pas les compétences pour, j'essaie de suivre les dépenses de personnel et la mutualisation avec la CAGB m'échappe un peu. Ne serait-il pas possible d'avoir un jour un tableau 2001-2006 disant qui fait partie du personnel Ville, qui est passé à la CAGB parce que j'avais l'impression qu'on allait diminuer les charges de personnel de la Ville, or si j'ai bien compris, elles ont augmenté de 1,5. Est-ce qu'il y a eu beaucoup de transfert ? on a récupéré l'enfance...

**M. LE MAIRE :** Quand on dit, Madame COMTE-DELEUZE, qu'elles ont augmenté de 1,5 %, c'est à périmètre constant...

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE :** D'accord.

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas en valeur absolue, c'est à périmètre constant. Si on regardait, effectivement on les a baissées parce que par exemple il y a 300 personnes du service Déchets qui ont été transférées. Donc on pourrait vous présenter des chiffres avec une baisse du personnel très importante mais ce serait malhonnête, tout comme il est malhonnête de dire qu'il y a trop de personnel municipal à Besançon si l'on ne précise pas avant qu'on fait beaucoup de choses en régie.

**M. Eric ALAUZET :** C'est la conclusion de Jean ROSSELOT qui m'amène à intervenir. Belle question, pas assez de richesse dans cette ville. C'est une belle question parce qu'il faudrait parler de ce problème de richesse. Peut-être, d'un certain point de vue, que la Ville de Besançon, par rapport à d'autres villes en France, est moins riche, comme d'ailleurs cette région, la Franche-Comté, l'est bien moins que d'autres, avec d'ailleurs une majorité qui l'a gouvernée depuis 30 ans qui n'était pas de ce bord politique, plutôt libérale et à droite. Donc le problème est bien plus compliqué peut-être que laissait sous-entendre la remarque de Jean ROSSELOT. Je crois que ce problème de richesse va bien au-delà et c'est bien évidemment la question de la redistribution qui est posée parce qu'entre toutes ces régions et toutes ces villes, peut-être qu'il manque quand même des systèmes de redistribution. Dans cette région et dans cette ville qui peut-être est moins riche que les autres, il y a quand même des gens riches voire très riches et d'autres qui le sont beaucoup moins, voire qui sont pauvres et finalement cette région de Franche-Comté ou cette ville qui ne serait pas très riche, au regard de 80 ou 90 % des habitants de la planète, elle est très riche. Donc cette question de la richesse mérite quand même un peu plus de hauteur que simplement un slogan comme celui-là. Et augmenter la richesse, bien sûr, c'est le débat qui a écrasé cette campagne nationale, augmenter la richesse, on l'augmente depuis 60 ans en Europe, et pourtant le fossé entre les plus riches et les plus pauvres se creuse, malgré le fait qu'il y ait de plus en plus d'argent, il y a de plus en plus de gens pauvres, donc ça pose un problème. La droite reproche systématiquement à la gauche : mais vous ne voulez pas augmenter le gâteau, vous voulez partager les parts, elles vont être de plus en plus petites, sauf que vous, vous augmentez le gâteau mais il y a toujours des parts de plus en plus petites aussi. Donc ça pose quand même un problème et en même temps qu'on augmente ces richesses il faudrait peut-être s'occuper un peu de l'environnement parce que ces richesses et cette croissance elles se font au détriment de quoi ? De l'épuisement des ressources de matières premières, des transformations au transport, etc., des échanges avec les rejets de pollution, donc on voit les limites. La question de la richesse, on ne va pas conclure ce soir sur ce sujet-là, il est trop vaste, il mérite quand même d'être abordé de façon un peu plus globale parce qu'au bout du compte, qu'est-ce qui va se passer dans les semaines et dans les mois qui viennent ? Qu'est-ce qu'on fait car le débat c'était ça : à qui va-t-on prendre de l'argent pour en donner à qui ? On sait très bien à qui on va en donner. Faute d'assumer

la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, on a instauré le bouclier fiscal qui va profiter aux plus riches. Faute de vouloir assumer la suppression des 35 heures, on a mis en place les heures supplémentaires non taxées, ce qui revient au même et tout ça profite à qui ? pas aux plus modestes. J'aimerais avoir, et dans l'avenir on en aura, des discussions sur la question de la richesse, dans les semaines et les mois qui viennent qui montreront un certain nombre de choses.

**M. Denis BAUD :** Je voulais revenir d'ailleurs sur une phrase de Jean ROSSELOT tout à l'heure qui a dit explicitement : l'emblème de la ville c'est son CCAS. C'est une phrase qui a l'air, je crois, faussement laudative et qui en fait a un contenu beaucoup plus pernicieux. C'est l'idée qu'on veut faire passer et d'ailleurs que font abondamment passer vos collègues qui sont en ce moment en campagne pour les législatives, que la gauche à Besançon pratique l'assistanat et que, bien entendu, en dehors de cela, elle ne fait rien de positif. Je crois qu'il y a d'autres emblèmes dans la Ville de Besançon. Il y a le Parc La Fayette qui par exemple, je peux vous le dire, sera totalement plein dans quelques mois. Il y a aussi bien entendu le parc technologique TEMIS avec TEMIS Innovation qui aujourd'hui connaît une croissance importante. Et demain il y aura TEMIS Santé et il est clair que ces politiques-là ont été engagées par les équipes précédentes de la ville et que, par transfert de compétence, c'est la Communauté d'Agglomération qui aujourd'hui a repris à son compte ces politiques. Les emblèmes de la ville, c'est aussi son université, ce sont les laboratoires, et le Maire précisait tout à l'heure que la ville justement, même si ce n'est pas dans sa compétence, est aux côtés de l'université pour qu'elle garde tout son rayonnement. Donc je crois que derrière cette phrase qui avait l'air de vanter les mérites du CCAS, il y a toujours ce message que nous ne serions capables que de faire, je reprends le mot qui est employé et que je n'aime pas du tout, de l'assistanat. Mais ça rejoint aussi le discours que tenait Eric ALAUZET tout de suite sur la création de richesses, même si j'en suis d'accord avec lui, il faut aussi se poser la question de la manière, bien entendu dont on crée les richesses pour pouvoir les conserver pour demain.

**M. LE MAIRE :** Je crois qu'il y a quand même une tendance, tu as raison de le redire, à vouloir faire croire aux Bisontines et aux Bisontins qu'en fait nous ne faisons que du social. Non, on ne fait pas que cela. Nous sommes fiers de cette tradition de solidarité qui permet le développement économique, c'est ça que veut montrer votre ami Jacques MARSEILLE, mais nous créons aussi des richesses et nous sommes fiers de notre industrie. Comme vous êtes restés à une vision très ancien régime de la gauche, ça vous ennuie que des femmes et des hommes de gauche se préoccupent de développement économique. Eh bien je suis un homme de gauche fier de l'être mais je pense que c'est mon devoir de dialoguer et de travailler avec les entrepreneurs de cette ville et je le fais sans aucune arrière-pensée et sans aucun complexe parce que ce qui m'intéresse avant tout, c'est de créer des emplois pour les Bisontines et les Bisontins. Je comprends que cela puisse gêner et qu'on essaie toujours de répéter un certain nombre de choses que l'on sait fausses, ainsi on peut toujours instiller le doute.

**Mme Nicole WEINMAN :** Si vous permettez, j'aimerais moi aussi intervenir sur le CCAS puisque nous sommes deux de l'UDF - MoDem à siéger au CA. Simplement pour vous dire que moi je fais partie des gens qui, comme vous, pensent qu'on peut bien faire du social quand on sait bien faire de l'économique. Peut-être qu'on peut bien faire mieux, ça c'est net mais toujours est-il qu'au CCAS en tout cas, c'est une structure où on est confronté à tellement de précarité et de misère que je crois que ce n'est même plus un problème de gauche et de droite. Je n'ai pas le souvenir d'ailleurs que nous ayons eu de réels désaccords, en tout cas de crises politiques dans la gestion de l'action sociale de la ville, que l'on soit considéré de droite, de gauche ou du centre. Et je m'en réjouis parce que je pense que c'est de l'humanisme, je suis pour ma part une humaniste, c'est de la solidarité et je pense que homme de droite - homme de gauche, les gens qui ont du cœur ne se posent pas de question et n'ont pas d'état d'âme par rapport à toutes les situations que l'on peut rencontrer. J'ai le souvenir en tout cas d'avoir vu siéger avant moi des gens de droite aux Conseils Généraux, qui se sont engagés aux côtés de la ville et de sa politique sociale bien en amont et sans état d'âme, donc ça me dérange qu'on mette en avant le drapeau CCAS comme une image de précarité pour la Ville.

**M. LE MAIRE :** Merci Nicole. D'ailleurs parmi les hommes de droite fiers de l'être qui se sont engagés aux côtés de la Ville et du CCAS, il y en a un dont on peut saluer la mémoire parce qu'il a siégé ici, il s'agit de Claude SALOMON. Je vous invite d'ailleurs à participer samedi matin à 11 h à l'inauguration du Square Claude SALOMON puisque le Conseil Municipal a décidé justement de rappeler la mémoire de

cet homme qui était, je ne vais pas dire un adversaire politique, ce n'était pas un ennemi... Je le rappellerai samedi, j'ai rencontré Claude SALOMON lorsqu'il collait les affiches à l'école des Chaprais. Nous étions les deux devant le panneau avec nos affiches à la main et notre seau de colle ; lui collait les affiches pour l'UDR je crois et moi les affiches du PS et on a collé chacun nos affiches. Claude SALOMON était, comme le disait Nicole WEINMAN, un homme de bien. Il a siégé d'ailleurs dans cette assemblée, et lorsque les choses étaient bien -vous devriez, Jean ROSSELOT, prendre un peu modèle sur Claude SALOMON- il disait : je les vote parce que c'est bien. C'est pour cela que la ville va honorer sa mémoire samedi prochain et j'espère que vous viendrez nombreux, tout au moins ceux qui, dans les moments difficiles de la fin de sa vie, ne la lui ont pas compliquée.

**M. Jean ROSSELOT :** Merci Monsieur le Maire, merci Jean-Louis. Je crois qu'ici on est tous sur un consensus de se respecter les uns les autres et de ne pas transgresser ce qui paraît être le minimum à savoir, la loyauté des débats. Alors si on ne peut pas prôner, comme je viens de le faire puisqu'on est dans le cadre de la discussion budgétaire l'amélioration de la gestion de l'outil de la mise en œuvre de la solidarité dans cette ville, si on ne peut pas faire ça sans se faire accuser d'être contre l'outil lui-même, et même contre la solidarité, bientôt ce sera moi qui aurai tué Claude SALOMON, non, écoutez, ce n'est quand même pas acceptable.

**M. LE MAIRE :** Qui a dit cela ?

**M. Jean ROSSELOT :** Enfin c'est invraisemblable.

**M. LE MAIRE :** Je n'ai pas dit cela.

**M. Jean ROSSELOT :** Personne n'a dit cela mais je répète que j'ai simplement souhaité que la gestion de l'outil de la solidarité, parce que comme l'a dit Nicole WEINMAN, comme vous l'avez dit aussi, la précarité, les situations individuelles sont d'une telle détresse qu'il faut avoir une gestion la plus efficace possible -je voudrais bien que vous m'écoutez car moi je vous écoute mais vous êtes toujours en train de discuter, ce n'est pas digne d'un président d'assemblée comme la nôtre-.

**M LE MAIRE :** Arrêtez de donner des notes, Professeur !

**M. Jean ROSSELOT :** J'aimerais bien qu'on s'écoute, qu'on se respecte.

**M. LE MAIRE :** Mais j'ai deux oreilles !

**M. Jean ROSSELOT :** ...d'une part qu'on s'écoute et d'autre part qu'on ne transforme pas, qu'on ne travestisse pas mes propos. Simplement je demande, en prenant appui sur un avis d'expert, parce que je l'ai lu, peut-être que vous ne l'avez pas lu, Nicole je n'en sais rien, je dis simplement, je vous rappelle comme dit Jean-Louis FOUSSERET souvent qu'on joue le rôle d'aiguillon, que la précarité est telle qu'il faut mettre de notre côté le maximum de chances d'être performant dans la lutte contre la précarité. J'ai simplement rappelé à votre attention les conclusions du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du CCAS : la philosophie, l'existence du CCAS, vous n'allez quand même pas me faire dire que je suis contre quand même ! Deuxièmement je suis content de cet article de L'Expansion mais je crois que L'Expansion, ce faisant, met plus le doigt mais c'est prometteur, j'en suis heureux, sur le potentiel, ce n'est pas votre avis mais je donne quand même le mien qui n'a peut-être pas été valorisé comme il aurait pu l'être jusqu'à maintenant, sur le potentiel d'avenir. Je pense qu'avec une bonne politique de mutualisation des territoires, ce qui me paraît être le corridor d'avenir, on en a déjà parlé, Besançon-Vesoul, je pense qu'avec une bonne exploitation de notre situation barrissante de l'Europe, on peut en effet, comme le dit L'Expansion, arriver à des résultats tout à fait intéressants pour notre ville et pour l'agglomération.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** J'interviens deux secondes parce qu'il y a des choses qu'on ne peut quand même pas laisser dire. Et quand j'entends le discours de M. ALAUZET, j'ai l'impression que la gauche, enfin celle que vous représentez, vous, ne se rend pas tout à fait compte de la situation et on a l'impression de vivre avec 30 ans de retard. Paradoxalement je ne peux pas dire la même chose sur le discours du maire qui, lui, à mon avis, voit les choses de façon quand même beaucoup plus réaliste, ce qui

fait qu'en fait je n'ai pas été surpris, je reste quand même dans ma situation d'opposant mais je n'ai pas été surpris sur le fond et ça correspond tout à fait à ce que vous venez de dire, de vous voir soutenir au sein des primaires du PS un candidat qui, à mon avis, avait certainement le plus conscience des réalités économiques et sociales et là-dessus vous suivez aujourd'hui exactement le même principe. Le problème c'est qu'en fait à Besançon il y a beaucoup de petites et moyennes entreprises qui sont très bien, et grâce à elles le taux de chômage à Besançon n'est pas très très élevé par rapport à la moyenne, mais le problème de Besançon c'est qu'il manque en fait des grosses entreprises pour tirer la ville et ces grosses entreprises, je ne veux pas vous blâmer Monsieur le Maire mais je crois que c'est durant les mandats précédents qu'on les a perdues. Ce n'est pas de notre faute si la situation économique pas favorable a fait que toutes ces entreprises qui avaient 1 500, 2 000 voire 3 000 salariés sont parties. Mais le problème c'est qu'on n'a pas su en rattacher d'autres à ce moment-là. On n'a pas su les remplacer et comme on le disait durant la dernière campagne électorale, Besançon a perdu 10 000 emplois industriels durant les deux derniers mandats. On a su recaser tous ces gens qui ont perdu leur emploi mais on n'a pas su attirer des entreprises qui auraient pu amener des cadres, des staffs de direction qui existaient avant. Ainsi aujourd'hui on se retrouve, et c'est malheureux à dire, dans une ville où le salaire moyen par habitant est toujours un des plus faibles de toutes les capitales régionales alors que paradoxalement, je le disais, on n'a pas un taux de chômage très élevé. Cette situation va être très difficile à relever parce qu'aujourd'hui les entreprises de 2 000 ou 1 500 personnes n'arrivent pas comme ça, si elles arrivent un jour. Aujourd'hui ça ne se fait plus trop ici en France. Donc je vous félicite Monsieur le Maire pour ce que vous avez fait parce que je vois qu'au sein de la gauche vous avez quand même tout à fait conscience des choses, et quand vous dites que vous faites le maximum pour attirer les entreprises, je vous crois sur parole parce que je vois le travail que vous faites mais je pense qu'il faut faire des choses supplémentaires et j'espère que vous saurez vous entourer des gens qui vous aideront à le faire.

**M. LE MAIRE :** Oui, dans mon prochain mandat je m'entourerai encore plus de gens qui savent le faire, effectivement mais j'en ai déjà beaucoup. Je ne suis pas totalement d'accord avec ce que vient de dire Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN mais sur le fait que j'étais, je le suis toujours, proche de quelqu'un qui a considéré que le développement de la solidarité devait se faire en parallèle avec le développement économique, c'est vrai. Nous avons perdu des entreprises industrielles mais en terme d'emploi, je n'ai plus les chiffres en tête, globalement nous n'avons pas perdu d'emplois. Ce qui a changé, c'est la structure des entreprises.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** Exactement.

**M. LE MAIRE :** Effectivement il n'y a plus, maintenant, de très très grandes, de très très grosses entreprises...

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN :** Le problème est là.

**M. LE MAIRE :** Vous l'avez dit d'ailleurs très justement, on n'a plus d'implantations en France de grandes entreprises industrielles mais il y a ici, je le répète à nouveau, dans cette ville, dans cette agglomération, dans cette région, un tissu de PME et de PMI maillé, très serré, dans lequel il y a beaucoup d'emplois. Il n'y a pas de très très grandes entreprises mais si vous ajoutez les Compteurs SCHLUMBERGER - PARKEON et ses quelque 650 emplois, si vous ajoutez à côté FCI AREVA, 500-600 emplois, déjà sur ces deux entreprises-là qui n'existaient pas au moment des grandes catastrophes, vous avez 1 200 emplois. Vous rajoutez à côté FABRICOM, ECE ZODIAC qui est revenue de la région de Niort, et qui est en train de se développer, c'est 160 salariés, SOFISA qui va inaugurer son usine demain et qui à terme aura environ 150 emplois. Faites-moi confiance, on vous donnera le chiffre exact des créations d'emplois. Et vous verrez que nous n'avons pas baissé en matière d'emplois même industriels. D'autre part on sait très bien que dans l'avenir, dans l'industrie lourde, on ne pourra jamais lutter avec le prix de la main d'œuvre des pays d'extrême orient et des pays chinois, on ne pourra jamais lutter là contre. Donc, notre chance à nous c'est effectivement de mettre en place un certain nombre de métiers ici pour lesquels nous sommes compétitifs. Cela nous le faisons actuellement et c'est là notre espoir de développer l'emploi sur cette région. Je crois que d'ailleurs les emplois tertiaires qui se sont développés dans les grandes capitales régionales, vous le savez très bien, ce ne sont effectivement peut-être pas des cheminées qui fument, elles peuvent encore fumer si tout cela est bien filtré bien sûr mais ce sont des

feuilles de paie, c'est de la richesse. Je suis d'accord avec vous, il faut qu'on fasse revenir ici des centres de décision, et c'est un de mes combats, qui ont tendance, au niveau national, à s'échapper pas uniquement de Besançon mais à s'échapper de toutes les capitales régionales parce qu'on concentre cela à Paris, à Strasbourg, à Lyon ou à Bordeaux, dans les grandes métropoles. Nous n'avons pas gagné ce combat-là mais je vous remercie de ce satisfecit que vous me donnez, je vais continuer, chaque jour. Ce matin j'ai encore reçu deux entrepreneurs à la CAGB, il y en a un qui crée dix emplois mais dix emplois c'est dix emplois. Des entreprises délocalisent ici en Franche-Comté : un des bons exemples qu'on a pu donner, c'était ECE INTERTECHNICS, STENLEYS qui est à Dannemarie-sur-Crête, qui va venir sur TEMIS ; ils sont arrivés de la région parisienne ici en Franche-Comté il y a deux ans, trois ans, leur usine est toute neuve mais ils n'ont déjà plus assez de place, ils vont donc revenir sur TEMIS, SOPHISA qui était à Châtillon je crois ou Ecole-Valentin, va inaugurer demain son usine ultra moderne sur TEMIS... Effectivement nous n'avons plus de grandes entreprises mais vous savez, moi au fond, je préfère être le Maire d'une ville où les emplois sont répartis entre un certain nombre d'entreprises que le Maire d'une ville où il y a le même nombre d'emplois mais avec une ou deux entreprises seulement, c'est moins fragile. Et où je suis très inquiet par exemple, c'est sur le devenir de l'emploi dans le bassin d'emplois de Montbéliard parce que là-bas, effectivement, si un jour les emplois sont supprimés, ça va être dramatique pour Montbéliard. Et nous les aiderons, les Montbéliardais, pas par solidarité politique mais parce que nous savons bien que les emplois de Montbéliard génèrent aussi des emplois de sous-traitance à Besançon. C'est évident que si demain il y avait une catastrophe économique ou une catastrophe industrielle à Montbéliard, la région de Franche-Comté et spécialement Besançon en souffrirait. Alors vous voyez, cher Jean-Paul, il y a beaucoup d'entreprises, il n'y en a pas de grandes, mais beaucoup d'emplois ont été créés. J'en présenterai le bilan à l'Agglomération. Vous savez, un des grands succès dont on peut se féliciter, avec Denis BAUD et avec Vincent FUSTER le Président de la SEDD, c'est la zone La Fayette où nous avons vendu le dernier terrain. Vous vous rappelez comme ça a été dur à démarrer cette zone et aujourd'hui, il n'y a plus de terrains libres sur La Fayette. Le dernier acquéreur, une entreprise qui était dans une pépinière d'entreprises et qui s'est développée hésitait entre s'installer de l'autre côté de l'Ognon ou à Besançon. Je l'ai reçu, Denis l'a reçu et finalement, il nous a rappelé pour nous dire qu'il optait pour Besançon. Et pourquoi reste-t-il à Besançon même si le terrain est un peu plus cher ? parce que j'imagine qu'il a à Besançon un environnement qu'il n'aura pas, même à 15 km de l'autre côté de l'Ognon. Il n'aura pas autour de lui les entreprises dont il a besoin et donc il ne faut pas partir perdant. Je pense que nous avons ici tous les atouts pour gagner en matière de développement économique.

Et sur TEMIS qui a été si long à démarrer, je me rappelle tout ce que j'ai pu entendre ici il y a quelques années dans ce Conseil Municipal. Je vois maintenant comme les choses avancent et elles avancent bien, eh bien moi, écoutez, je suis plutôt confiant de ce qui se passe ici en Franche-Comté, même si c'est vrai que c'est très difficile, vous savez, on ne va plus faire de tee-shirts ici à Besançon. Il n'y a pas d'industrie lourde ici à Besançon mais par contre il y a beaucoup d'autres entreprises qui, en plus, collent bien avec l'image de notre région, avec son savoir-faire.

**M. Benoît CYPRIANI :** Je voulais répondre à Jean ROSSELOT qui a fait preuve d'un petit peu de déloyauté, lui qui appelait à la loyauté justement dans le débat en utilisant un vieux procédé qui est plutôt «calomniez, il en restera toujours quelque chose». Il a sous-entendu que le rapport de la Cour des Comptes disait que le CCAS était mal géré. Moi j'invite tout le monde à relire ce rapport, rien n'est indiqué dans ce sens. Il y a comme d'habitude des remarques de fond...

**M. Jean ROSSELOT :** Je n'ai pas dit ça.

**M. LE MAIRE :** Monsieur ROSSELOT, vous m'avez reproché de vous couper la parole, donc au moins respectez vos collègues.

**M. Benoît CYPRIANI :** Il y a quelques remarques sur la forme comme souvent dans les rapports de la Chambre Régionale des Comptes mais rien de fondamental. Et M. RENOUD-GRAPPIN a balayé d'un revers de main l'intervention d'Eric ALAUZET, je trouve ça un petit peu dommage quand même qu'il considère qu'il s'agit d'une mentalité de 30 ans de retard, d'un raisonnement de 30 ans de retard alors qu'actuellement les meilleurs économistes, qu'ils soient de droite ou de gauche, essaient de réfléchir à la compatibilité entre l'économie et la préservation de la planète. Tout le monde considère qu'il faut

raisonner différemment maintenant et c'est ce que suggérait Eric ALAUZET et je crois qu'il faudrait que vous en preniez un peu de la graine. Merci.

**M. LE MAIRE :** Monsieur ROSSELOT, vous êtes intervenu deux fois, donc je ne vous donnerai plus la parole.

**M. Eric ALAUZET :** Brièvement, puisqu'effectivement M. RENOUD-GRAPPIN lançait des formules un peu lapidaires comme ça, vous m'expliquerez en aparté, on ne va pas le faire ici, en quoi ce que je dis a 30 ans de retard. Je pourrai vous expliquer ce en quoi ce que vous prônez, le libéralisme, nous ramène un siècle en arrière. Mais simplement je crois que la grande différence entre vous et moi, c'est que vous pensez que vous donnez trop à la contribution et à la solidarité générale alors que je pense que je peux donner plus, moi, dans ma situation, à la solidarité générale, je crois que c'est ça la grande différence.

**M. LE MAIRE :** Il y a un point commun entre nous tous et un point de divergence. Le point commun c'est qu'il faut créer des richesses, le point de divergence, c'est à qui elles doivent profiter, c'est ça le point de divergence. Nous, nous voulons créer des richesses pour qu'elles profitent au plus grand nombre, vous, vous voulez en créer pour qu'elles profitent juste à quelques-uns, c'est là le point de divergence !

**M. Michel JOSSE :** Monsieur le Maire, je crois que je suis tout à fait d'accord avec votre politique économique et je pense que contrairement à ce que dit Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, c'est une chance d'avoir un tissu de TPE et PME, donc une force de réactivité parce qu'en cas de coup dur, en cas de chômage, on est vraiment réactif et je pense qu'il faut aller dans ce sens-là pour la Ville de Besançon et vous verrez plus tard que nous serons gagnants.

**M. LE MAIRE :** Cher Michel, merci.

**M. Christophe LIME :** Je reprends un petit peu ce que disait Eric ALAUZET, j'ai un peu l'impression que d'un côté il y aurait les modernes et de l'autre côté les anciens. Il y avait les modernes d'un côté avec des individualistes et des gens qui pensaient surtout à eux-mêmes pour un certain nombre de choses et je ne suis pas sûr que l'avenir de notre société passe par ce schéma-là, même si on trompe un certain nombre de gens. Maintenant, première remarque c'est qu'on devait discuter du compte administratif, je ne suis pas obligatoirement sûr qu'on en ait beaucoup discuté depuis une heure...

**M. LE MAIRE :** Mais c'était intéressant quand même.

**M. Christophe LIME :** ... mais ce qui prouve bien que quand on n'en discute pas c'est qu'on n'a pas grand-chose à critiquer et je m'aperçois tout compte fait que le compte administratif ne doit pas être si mauvais que ça.

**M. LE MAIRE :** Il n'est pas si mauvais que ça.

**M. Christophe LIME :** ...parce qu'on n'a pas approché beaucoup de critiques par rapport à cet élément-là et que c'est aussi le reflet de la gestion diverse de la majorité, et aussi c'est une certaine modernité à l'intérieur de la majorité, c'est de s'écouter, en fonction des projets qui sont différents. Je crois qu'il y a des débats entre nous qui ne sont pas toujours simples mais on arrive à trouver un certain consensus pour avancer et tirer vers le haut l'avenir des citoyens. Je terminerai simplement sur ce que j'ai beaucoup entendu dans cette campagne et qui m'a beaucoup blessé ; j'ai entendu que des gens étaient au RMI et étaient pauvres et que c'était souvent, en gros, bien faits pour eux, parce qu'ils ne voulaient pas s'en sortir. Je ne souhaite à personne, un jour de vivre avec le RMI, je ne le souhaite vraiment à personne parce que vivre avec quelques centaines d'euros, y compris pour les couples, je ne pense pas que c'est vraiment un choix, et ceux qui ont fait un peu la campagne et qui sont allés dans un certain nombre de quartiers, y compris à Besançon parce qu'il y a aussi une partie de misère sur Besançon et on le sait tous, ont pu le constater ; je pense que véritablement personne ne peut souhaiter vivre de cette façon-là. Et quand je sais aujourd'hui que le budget du RMI sur l'ensemble du département n'est même pas équivalent au départ en retraite de M. FORGEAT, je ne suis pas obligatoirement sûr que le scandale soit du côté des Rmistes. Et j'aimerais parce que c'est une réflexion qui est mise en œuvre aujourd'hui, qu'après avoir

inventé le RMI, on invente le RMA, c'est-à-dire le Revenu Maximum Admissible parce que je ne sais pas ce qu'on peut faire avec 8,5 M€, ça me dépasse. C'est peut-être ce type de questions-là qu'il va falloir se poser dans notre société.

**M. LE MAIRE :** Je suis totalement d'accord avec ce que tu dis. Il y a des personnes qui, quand elles se lèvent le matin, ne savent pas comment elles vont pouvoir dépenser simplement les intérêts de leur capital et ça c'est la réalité. Je pense effectivement que les gens qui vivent avec le RMI aimeraient faire autre chose et quand ils vont avoir à payer une TVA à 24,5 %, ça va être encore beaucoup plus difficile pour eux. Enfin, je dois quand même vous remercier, vous, collègues de l'UMP d'avoir par inadvertance fait sortir cette mesure, qu'au moins les Françaises et les Français sachent que dans quelque temps, pour financer les cadeaux faits aux plus riches, on va passer la TVA de 19,6 à 24,5 %.

**M. Jean ROSSELOT :** TVA sociale.

**M. LE MAIRE :** Sociale, mais attends...

**M. Jean-Claude CHEVAILLER :** Puisqu'on en est là, je voudrais dire deux choses suite au pamphlet que tu as fait distribuer dans les boîtes, parce que ces pamphlets en période électorale on comprend, mais il n'y a aucun argument qui résiste à une analyse sérieuse. J'ai été amené donc à reprendre le rapport de la Chambre Régionale des Comptes notamment sur le CCAS. Je t'invite, Jean à le regarder. Bien sûr, dans toutes les administrations qui passent à la moulinette il y a toujours des choses qui ne vont pas, tu le sais et on l'a eu sur notre établissement. Je crois qu'il y a une phrase importante, page 75 «le Centre Communal d'Action Sociale souffre inévitablement de pesanteur administrative. C'est une mécanique complexe dont la maîtrise est délicate». Cela n'excuse pas tout, mais ça peut expliquer c'est-à-dire que le rédacteur dit, à un moment donné, on comprend qu'il y ait ça et là des petits loupés mais globalement ça signifie qu'il considère que c'est bien géré. Et il y a une chose que je voulais dire aussi et qui n'a pas été relevée quand tu considérais que le Maire ne t'écoutait pas suffisamment, tu as dit : je représente 45 % des électeurs et certainement plus de la majorité des contribuables. Alors là c'est quelque chose qui me choque énormément mais ça veut dire que tu es quand même assez lucide et que tu as bien conscience que l'espoir des gens qui sont dans les situations les plus difficiles dans la société n'est pas porté par ton parti.

**M. LE MAIRE :** On va terminer et après je m'absenterai quelques instants pour le vote sur le compte administratif. Juste une précision à Catherine COMTE-DELEUZE, sur Battant, j'ai demandé qu'on me redise ce que nous avons mis en place ces derniers temps : ce sont d'une part les correspondants de nuit qui n'étaient pas prévus qui vont aller sur Battant, le secteur de Battant était un secteur de Besançon où il n'y avait pas de cellule de veille, c'est-à-dire une cellule qui se réunit tous les mois avec la police, les représentants du monde de l'éducation, le CCAS, les travailleurs sociaux, les logeurs, il y aura donc une cellule de veille. Un travail sur l'urgence sociale est aussi mis en place avec le SAAS (Service d'Accueil Accompagnement Social) et ce n'est pas très visible, mais le Département a mis en place sur ce quartier une nouvelle équipe d'éducateurs de prévention ; un travail est réalisé aussi sur les épiceries avec lesquelles nous rencontrons de grosses difficultés et il y a aussi un renforcement, dans la journée, du passage de la police municipale. Donc tout cela ce sont des mesures concrètes. Je reconnais que pour l'instant ça n'a pas encore totalement porté son effet mais cela a été fait.

Avant de passer au vote, je voudrais dire que c'est mon dernier CA de ce mandat. J'espère que j'en présenterai d'autres mais je voudrais simplement, et Christophe LIME l'a dit tout à l'heure, dire à l'ensemble des Adjoints, des Conseillers Municipaux de la majorité et aussi globalement peut-être de ce conseil, à l'ensemble des services, que je les remercie pour le travail qu'ils ont fait parce que je pense que tous ensemble, élus et services, vous avez su répondre à mon attente, notre attente : marier l'ambition et la rigueur. Et je crois qu'effectivement ce CA qui a en fait été peu contesté, tu l'as dit Christophe, montre bien que nous avons été ambitieux dans l'action et rigoureux et que demain l'équipe qui dirigera cette ville, quelle qu'elle soit, n'aura pas à rougir de notre gestion. Nous laisserons des caisses qui ne sont pas vides et un budget qui aura des marges de manœuvre importantes pour les années à venir. Donc merci à tous. Ce n'est pas le dernier conseil municipal mais c'est le dernier CA donc je tenais quand même à le dire et à remercier spécialement aussi l'ensemble des services parce que si on en est là, dans tous les domaines,

c'est parce que les services ont bien compris le message d'ambition et de rigueur que nous avons fait passer au début de ce mandat.

Maintenant je sors afin que vous puissiez procéder au vote de ce compte administratif.

**Mme Joëlle SCHIRRE** : Nous allons donc procéder au vote du compte administratif. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? 8 abstentions.

Vous pouvez faire rentrer M. le Maire.

Monsieur le Maire, le compte administratif est adopté. Je vous laisse la place.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je constate un progrès dans ce vote car il n'y a pas eu de voix contre».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, par 44 voix pour et 8 abstentions, adopte le Compte Administratif de l'exercice 2006 et prend acte de la reprise au budget 2007 des reports de crédits détaillés dans les états joints (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice) et des excédents.

*Récépissé préfectoral du 22 juin 2007.*